AUCAME

Rapport d'Activité 2011

Mars 2012

SOMMAIRE

1 L'AUCAME : OUTIL D'INGÉNIERIE TERRITORIALE 5

1.1 Caen Métropole, territoire de référence..... 7
1.2 Les organes dirigeants de l'association 9
1.3 L'organisation et le fonctionnement de l'Agence en 2010..... 13

2 PARTICIPER A L'ÉLABORATION DES GRANDS DOSSIERS STRATÉGIQUES 15

2.1 La participation à l'élaboration du SCoT Caen-Métropole 17
2.2 La participation a l'élaboration du P.L.H. de Caen la mer 22
2.3 La participation à la révision du PDU de VIACITÉS..... 23

3 OBSERVER ET CONNAITRE LE TERRITOIRE 27

3.1 Les observatoires permanents 29
3.2 La finalisation du Mode d'Occupation des Sols 2009 30
3.3 La participation de l'Agence à L'Enquête Ménages Déplacements 30
3.4 La finalisation du répertoire des formes urbaines sur le territoire de Caen-Métropole..... 31

4 LES DÉMARCHE LOCALES 33

4.1 La poursuite de l'étude « Pour un aménagement d'ensemble du littoral de Caen-Métropole ». 35
4.1 L'engagement d'une étude d'aménagement sur le quadrant sud-est de la métropole caennaise 36
4.2 Le suivi-évaluation du PLH de la CdC « Les Rives de l'Odon » 39
4.3 La mise en place d'un outil pérenne de comparaison de Caen avec un panel de grandes villes françaises. 39
4.4 Contribution aux travaux lies à la reconversion du quartier Koenig 41

5 REPRÉSENTER LE TERRITOIRE A L'ÉCHELLE NATIONALE 43

5.1 La participation a la réflexion sur l'axe Paris Seine Normandie 45
5.2 La participation à la définition des fonctionnalités d'une nouvelle ligne ferroviaire Paris Normandie 49
5.3 La contribution aux travaux de la conférence des exécutifs de Basse-Normandie sur l'axe Paris Seine Normandie 50
5.4 La participation au réseau FNAU 51

6 DIFFUSER LA CONNAISSANCE 53

6.1 10 fascicules « Qu'en savons-nous ? » publiés en 2010 55
6.2 La mise à disposition de données aux membres de l'Agence ou à des tiers mandatés par les membres..... 55

7 RÉPONDRE AUX ATTENTES MULTIPLES DES MEMBRES 57

7.1 Une mission d'assistance technique permanente aux membres..... 59
7.2 Les partenariats et réflexions collectives..... 59

8 ANNEXES 61

8.1 Les colloques/séminaires/ateliers et formations auxquels l'AUCAME a assisté ou contribué en 2010 63
8.2 Liste des travaux produits par l'AUCAME en 2010 dans le cadre de l'élaboration du SCoT Caen-Métropole..... 64
8.3 Calendrier des réunions conduites en 2010 dans le cadre de l'élaboration du SCoT Caen-Métropole 65
8.4 Calendrier des réunions auxquelles l'AUCAME a participé en 2010 dans le cadre de l'élaboration du PLH de Caen la mer 66

L'AUCAME : OUTIL D'INGÉNIERIE TERRITORIALE

L'intercommunalité dans Caen-Métropole au 1er janvier 2011

CAEN MÉTROPOLE, TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE POUR L'AGENCE

Le territoire de Caen-Métropole transcende les découpages administratifs traditionnels. Il s'appuie sur les intercommunalités.

cf. carte ci-contre

Les élus s'y sont dotés d'outils d'études et de projets :

- Le Syndicat Mixte Caen-Métropole, structure politique chargée de la planification et de la prospective et également compétent pour le « Pays », officiellement créé le 17 juillet 2006, structure d'animation et de coordination de projets.
- L'Agence d'études d'Urbanisme, outil d'ingénierie territoriale.

Le Syndicat Mixte ***Caen-Métropole*** a été créé par arrêté préfectoral en date du 23 juin 2004. Il est l'héritier de l'ancien ***Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Agglomération Caennaise***, créé en 1987 afin de définir les grandes orientations en matière de développement économique et d'aménagement de l'Agglomération caennaise et plus particulièrement de procéder à la révision du SDAU de 1976.

Par arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2006, a été créé le « Pays de Caen ». Par délibérations concordantes des collectivités membres du Syndicat Mixte Caen-Métropole, ce dernier s'est vu confié la compétence « Pays » au 1er janvier 2007.

Au 1er janvier 2011, sont inclus dans le périmètre du Syndicat Mixte Caen-Métropole, une Communauté d'Agglomération, 10 Communautés de Communes et 3 communes encore non membres d'une intercommunalité.

Il compte aujourd'hui **143 communes représentant plus de 333 800 habitants**, soit environ la moitié de la population du département du Calvados.

L'Agence d'études d'Urbanisme de Caen-Métropole s'appuie largement sur ce territoire puisque **le Syndicat Mixte Caen-Métropole a adhéré en propre à l'Agence** et que la quasi-totalité de ses membres l'a intégrée depuis la création de l'Agence en septembre 2005, à savoir :

- La Communauté d'Agglomération Caen la Mer,

CABALOR	9 communes	9 347 habitants
Cœur de Nacre	11 communes	18 228 habitants
Entre Bois et Marais	9 communes	6 444 habitants
Entre Thue et Mue	13 communes	11 935 habitants
Evrecy-Orne-Odon	19 communes	14 214 habitants
Plaine Sud de Caen	8 communes	6 778 habitants
Rives de l'Odon	3 communes	6 084 habitants
Val es Dunes	17 communes	13 645 habitants

29 communes 217 414 habitants ;

- Les 9 Communautés de Communes suivantes :
- La communauté de commune du Cingal, 17 communes et 9211 habitants, a adhéré à l'agence le 1er janvier 2010

Les 3 communes suivantes, non intégrée à un EPCI, sont adhérentes à tire individuel :

- Colleville-Montgomery 2 234 habitants ;
- Ouistreham 9 248 habitants ;
- Saint-André-sur-Orne 1 892 habitants ;

La communauté du Val d'Orne, créée le 1er janvier 2011 et composée de 5 communes n'a pas encore adhéré mais les 3 communes suivantes sont adhérentes à titre individuel :

- Saint-Martin-de-Fontenay 2 188 habitants ;
- May-sur-Orne 1 889 habitants ;
- Clinchamps-sur-Orne 1 011 habitants ;

Ainsi, sur les 143 communes couvertes par le Syndicat Mixte Caen-Métropole, 141 sont adhérentes à l'Agence soit directement, soit via l'EPCI auquel elles appartiennent.

L'AUCAME : OUTIL D'INGÉNIERIE TERRITORIALE

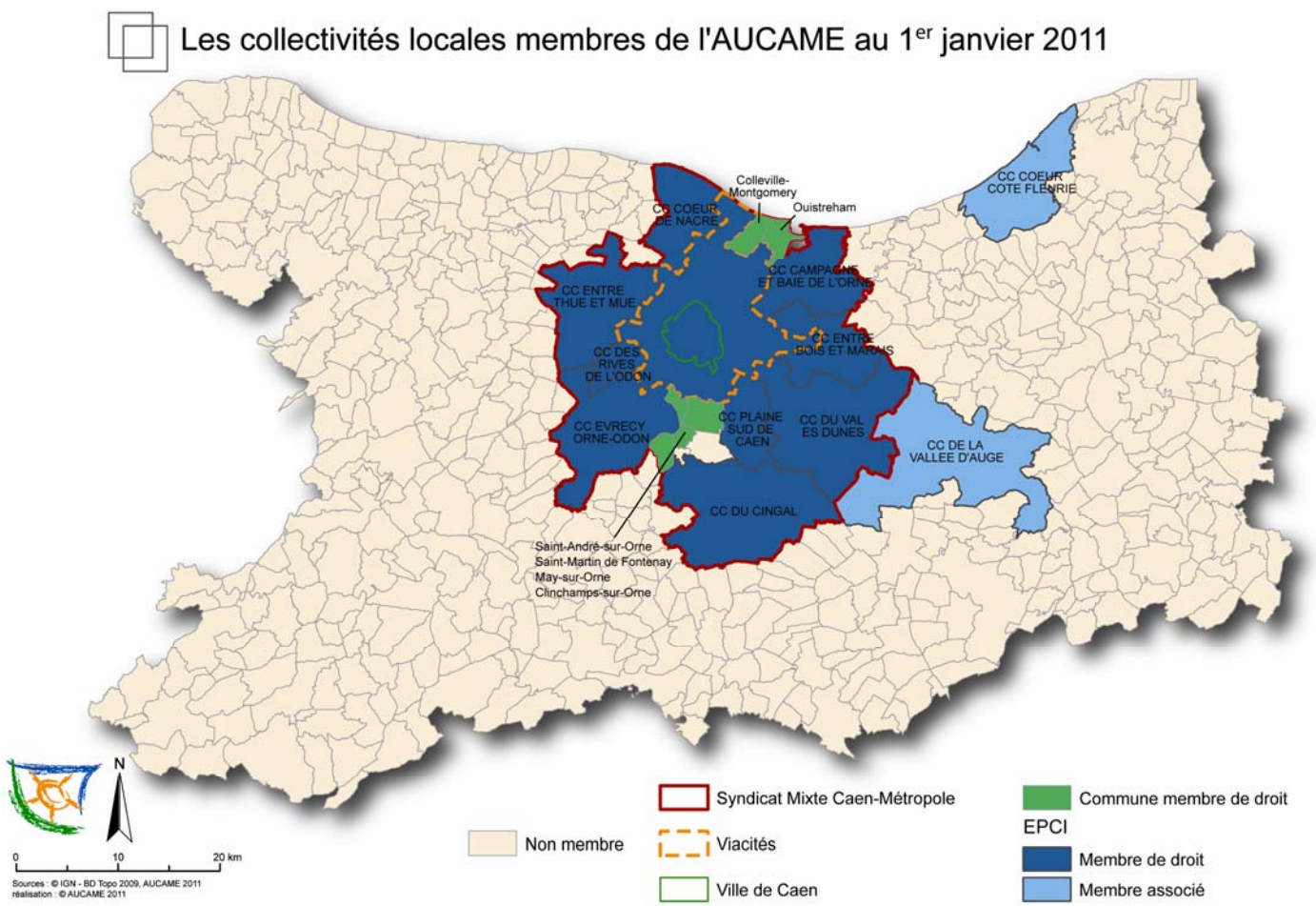

Par ailleurs, sont également membres de droit de l'Agence d'études d'Urbanisme :

- **l'État**, qui a accompagné la démarche de création, y est représenté par le Préfet et les représentants de neuf services déconcentrés.
- La **Région Basse-Normandie**,
- La **Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen**,
- La **Chambre d'Agriculture du Calvados**,
- La **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Calvados**,
- Le syndicat mixte de transports en commun de l'Agglomération Caennaise, **Viacités** *(dont le périmètre correspond à celui de la Communauté d'Agglomération),*
- La **Ville de Caen**,
- **L'Université de Caen**,
- **L'Établissement Public Foncier de Normandie**.

Sont également membres associés depuis 2009

- La Communauté de Communes « Cœur Côte Fleurie » ;
- La Communauté de Communes « Vallée d'Auge ».
-

LES ORGANES DIRIGEANTS DE L'ASSOCIATION

En vertu des décisions de l'Assemblée Générale Constitutive et des statuts approuvés de l'Agence d'études d'Urbanisme de Caen-Métropole, l'Association est constituée de la manière suivante :

État représenté par les services suivants : 10 délégués

- Préfecture ;
- Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) ;
- Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) ;
- Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR) ;
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) ;
- Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DIREN) ;
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;
- Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) ;
- Rectorat de l'Académie ;
- Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche (DRIRE).

Région Basse-Normandie : 2 délégués

Syndicat Mixte « Caen-Métropole » : 4 délégués

Communauté d'Agglomération « Caen la Mer » : 16 délégués

Communauté de Communes : 2 délégués chacune, soit 18 délégués

- « CABALOR. »
- « Cœur de Nacre »
- « Entre Bois et Marais »
- « Val es Dunes »
- « Plaine Sud de Caen »
- « Rive de l'Odon »
- « Evrecy-Orne-Odon »
- « Entre Thue et Mue »
- « Cingal »

Communes hors EPCI :

- Au Nord : Ouistreham et Colleville-Montgomery : 2 délégués
- Au Sud : Clinchamps-sur-Orne, May-sur-Orne, Saint André-sur-Orne, Saint Martin-de-Fontenay : 4 délégués

Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen : 1 délégué

Chambre de Métier et de l'Artisanat : 1 délégué

Chambre d'Agriculture : 1 délégué
Ville de Caen : 2 délégués
Viacités : 2 délégués
Université de Caen : 1 délégué
Établissement Public Foncier de Normandie : 1 délégué
Communauté de Communes « Cœur Côte Fleurie » : 1 délégué
Communauté de Communes « Vallée d'Auge » : 1 délégué

L'AUCAME : OUTIL D'INGÉNIERIE TERRITORIALE

A la fin de l'année 2010, l'association « Agence d'études d'Urbanisme de Caen-Métropole » est administrée par un Bureau de 7 membres, un Conseil d'Administration de 31 membres représentant 28 voix et une Assemblée Générale réunissant l'ensemble des membres de l'Association, soit 67 membres.

Le Bureau est composé de la manière suivante :

- **Président : Monsieur Colin SUEUR**, représentant la Communauté d'Agglomération « Caen la Mer »,
- **Premier Vice-Président : M. Dominique VINOT-BATTISTONI**, représentant La Communauté d'Agglomération « Caen la mer »,
- **Second Vice-Président : Monsieur André LEDRAN**, représentant les communes hors EPCI Nord,
- **Trésorier : Madame Dominique LEFRANCOIS**, représentant la Communauté de Communes « Entre Bois et Marais »,
- **Secrétaire : Monsieur Roger ENTFELLNER**, représentant la Communauté de Communes « Evrecy – Orne – Odon »
- **Trésorier-Adjoint : Madame Cécile DOSSOU**, représentant la Ville de Caen,
- **Secrétaire-Adjoint : Monsieur Xavier PICHON,** représentant le Syndicat Mixte Caen-Métropole.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRE AUCAME	*NOM*
ÉTAT	Préfet ou représentant
	DDTM ou représentant
RÉGION	Monsieur DESCHAMPS
"CAEN-MÉTROPOLE"	Monsieur DURON
	Monsieur PICHON
C.A. "CAEN LA MER"	Madame MIALON-BURGAT
	Monsieur CHAPELIÈRE
	Monsieur LE COUTOUR
	Monsieur LE QUERLER
	Monsieur LELANDAIS
	Monsieur LEPAREUR
	Monsieur SUEUR
	Monsieur VEVE
	Monsieur VINOT-BATTISTONI
CDC "Entre Thue et Mue"	Madame TURBATTE
CDC "Evrecy-Orne-Odon"	Monsieur ENTFELLNER
CDC "Entre Bois et Marais"	Madame LEFRANCOIS
CDC "Plaine Sud"	Monsieur LOUESDON
CDC « CABALOR »	Madame GIROUD-VIEL
CDC "Cœur de Nacre"	Monsieur CLARENCE
CDC "Val Es Dunes"	Madame DE GIBON
CDC "Les Rives de l'Odon"	Monsieur TOSTAIN
VILLE DE CAEN	Madame DOSSOU
Communes Hors EPCI Nord &Sud *(1 Voix)*	Monsieur LEDRAN
	Monsieur PICARD
VIACITÉS	Monsieur L'ORPHELIN
UNIVERSITÉ	Madame TRAVERT
EPFN	Monsieur BOLOTTE
Organismes Consulaires *(1 Voix)*	Monsieur DELAUNAY
	Monsieur LEGRAND
	Monsieur GUILBERT

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

MEMBRES		REPRÉSENTANTS
ÉTAT	PRÉFECTURE	M. le Préfet
	DDTM (ex DDEA)	M. Le Directeur
	DDTM (ex DDEA)	M. Le Directeur-Adjoint
	DDPP (ex DDASS)	M. Le Directeur
	DIRRECTE (ex-DDTEFP)	M. Le Directeur
	DREAL (ex DRIRE)	M. le Directeur
	DREAL (ex DIREN)	M. l'adjoint au Directeur
	SPAT (ex SDAP)	M. Le Directeur
	RECTORAT	Mme le Recteur
	SGAR	M. le Secrétaire Général
Conseil Régional		Jean Karl DESCHAMPS
		Arnaud FONTAINE
Syndicat Mixte "Caen-Métropole"		Philippe DURON
		Corinne FÉRET
		Xavier PICHON
		Alain YAOUANC
Communauté d'Agglomération Caen la mer		Hélène MIALON-BURGAT
		Christelle VAUQUELIN
		Jacques BOULLAND
		Jacques CHAPELIÈRE
		Jean-Paul DAUNOU
		Denis DESNYDER
		Gérard DUMAINE
		Xavier LE COUTOUR
		Jean-François LE QUERLER
		Jacques LELANDAIS
		Alain LEPAREUR
		Joël PIZY
		Pascal SERARD
		Colin SUEUR
		Éric VEVE
		Dominique VINOT-BATTISTONI
Communauté de Communes "CABALOR."		Joëlle GIROUD-VIEL
		Patrick GOUPIL
Communauté de Communes "Entre Bois et Marais"		Dominique LEFRANCOIS
		Jean-Yves LORIN
Communauté de Communes "Entre Thue et Mue"		Béatrice TURBATTE
		Christian FLEURY
Communauté de Communes "Evrecy-Orne-Odon"		Roger ENTFELLNER
		Philippe BOUCHARD
Communauté de Communes "Plaine Sud de Caen"		Olivier DERU
		Gaël LOUESDON
Communauté de Communes "Les Rives de l'Odon"		Hubert OGIER
		Jean Pierre TOSTAIN
Communauté de Communes "Val es Dunes"		Sophie de GIBON
		Marc LELAIT
Communauté de Communes "Cœur de Nacre"		Daniel CLARENCE
		Georges HAMELIN
Communes Hors EPCI Nord	Ouistreham	André LEDRAN
	Colleville-Montgomery	Robert BONNET
Communes Hors EPCI Sud	Clinchamps-sur-Orne	Hubert PICARD
	May-sur-Orne	Martial DESFLACHES
	Saint André-sur-Orne	Christian DELBRUEL
	Saint Martin-de-Fontenay	Catherine PARRET
Ville de Caen		Cécile DOSSOU
		Francis JOLY
Viacités		Pascale CAUCHY
		Rudy L'ORPHELIN
EPFN		Lucien BOLOTTE
Communauté de Communes "Cœur Côte Fleurie"		Philippe AUGIER
Communauté de Communes "Vallée d'Auge"		François AUBEY
Université		Josette TRAVERT
Chambre de Métiers et de L'Artisanat		Jean François GUILBERT
Chambre de Commerce et d'Industrie		Gérard DELAUNAY
Chambre d'Agriculture		Michel LEGRAND

ORGANIGRAMME
AU 1ER JANVIER 2012

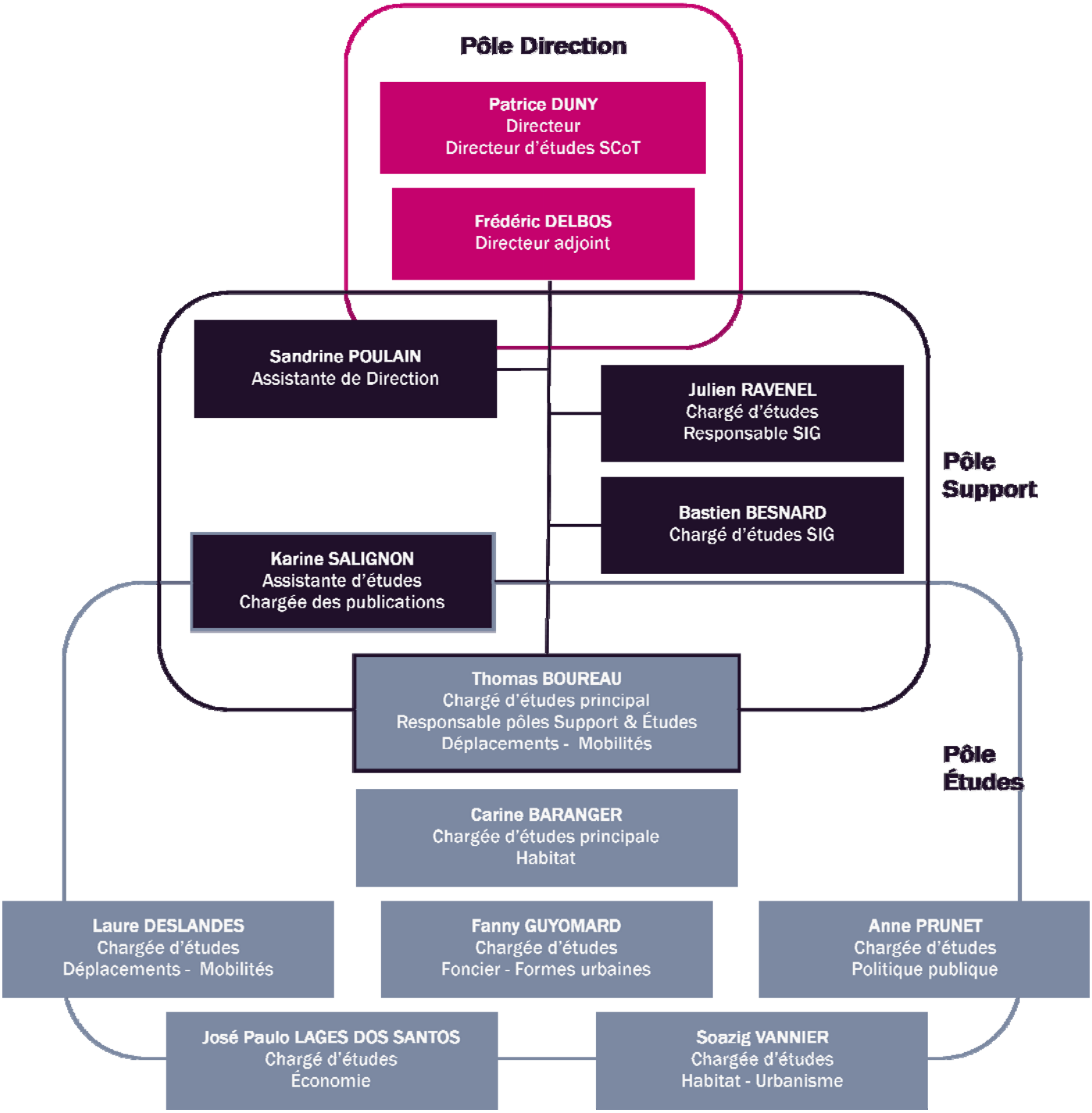

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE EN 2011

UNE VIE ASSOCIATIVE RÉGULIÈRE

Les différents organes de l'association sont régulièrement convoqués par le Président avec indication de l'ordre du jour et toutes les réunions donnent lieu à un compte rendu écrit, validé ou corrigé lors de la réunion suivante de l'instance concernée.

Le Bureau de l'AUCAME s'est réuni aux dates suivantes :

- 18 janvier 2011, dans les locaux de l'Agence,
- 22 mars 2011, dans les locaux de l'Agence.

Le Conseil d'Administration s'est réuni aux dates suivantes :

- 28 avril 2011, en Mairie de Ouistreham,
- 9 juin 2011, en Mairie de Caen,
- 7 juillet 2011, en Mairie de Colombelles,
- 19 octobre 2011, en Mairie de Colombelles,
- 6 décembre 2011, à la Maison du Peuple de Colombelles.

L'Assemblée Générale s'est réunie à la date suivante :

- 7 juillet 2011, en Mairie de Colombelles.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Après cinq exercices complets, l'équipe technique de l'Agence est désormais pleinement inscrite dans le paysage technique local, mais également national.

Sur les dix salariés embauchés à la création de l'Agence, sept sont encore présents au sein de l'équipe, preuve d'une grande stabilité de l'effectif.

Cette stabilité est un atout pour l'agence dans la mesure où l'expérience du territoire acquise par ce « noyau dur » de l'équipe est un gage de très bonne connaissance des dynamiques et enjeux locaux et de pérennité des partenariats mis en place.

Elle constitue également un atout pour l'intégration des nouveaux salariés qui disposent ainsi rapidement de l'apport technique et culturel de ceux que l'on peut désormais qualifier « d'anciens ».

Concernant le **personnel**, l'année 2011 s'est caractérisée par les faits suivants :

- La démission de François Barbet qui a choisi de donner une nouvelle orientation à sa carrière en rejoignant un grand groupe immobilier du secteur de la grande distribution. Il a définitivement quitté ses fonctions de Chargé d'études « environnement » le 7 juillet 2011.

- Anne Prunet a été recrutée dès le 16 mai 2011 afin de remplacer ce départ volontaire, d'abord sous contrat en durée déterminée, transformé en CDI au bout de six mois. Toutefois, face au faible poids des missions confiées à l'Agence dans le domaine de l'environnement, son profil est plus généraliste. L'intitulé de son poste est donc « Chargée d'études politiques publiques ».

- Bastien Besnard, étudiant en Master 2 au sein de l'UFR de Géographie de l'Université de Caen Basse-Normandie, a été accueilli, à partir du 4 avril 2011 comme stagiaire pour une durée de 6 mois à l'Agence avec pour mission de mettre en place la base de données géo-localisées « équipements ». A l'issue de ce stage, et compte tenu de ses qualités professionnelles et techniques, il a été recruté en CDI, le 30 septembre 2011, en qualité de Chargé d'études SIG.

- Laure Deslandes, également étudiante en Master 2 au sein de l'UFR de Géographie de l'Université de Caen Basse-Normandie a été accueillie en tant que stagiaire, à compter du 2 mai 2011et pour une durée de 5 mois, afin de participer à l'exploitation des données issues de l'Enquête Ménages-Déplacements (EMD). Dans le cadre d'une convention avec le Conseil Général du Calvados pour des exploitations particulières de l'EMD, son stage s'est poursuivi sous la forme d'un contrat à durée déterminée (CDD) d'une durée de 6 mois à compter du 1er octobre 2011.

Développer l'intelligence territoriale

I - LES OBSERVATOIRES

La mission mission d'observation est essentielle car elle constitue le cœur de métier d'une agence d'urbanisme, celle sans laquelle aucune des autres missions confiées à l'AUCAME ne pourra être correctement assurée.

Il ne faut cependant pas la concevoir comme un outil de connaissance pour la connaissance, mais bien comme un outil clairement orienté vers la définition puis le suivi des politiques publiques dont le territoire se dote, à travers notamment les documents cadres que constituent le SCoT, les PLH et le PDU.

Cependant, les premières années de fonctionnement de l'agence montrent que le temps laissé à l'équipe pour organiser l'information collectée, mettre en place des outils et capitaliser les savoir-faire a été considérablement réduit tant la pression pour produire et présenter des études a été forte. Il est désormais nécessaire d'accorder à l'équipe technique le temps nécessaire à l'organisation et la structuration des observatoires, notamment via leur intégration dans le système d'information géographique.

Par ailleurs, l'organisation des partenariats nécessaire à l'obtention des informations que l'agence a du mal a recueillir constitue une mission à part entière pour laquelle le temps nécessaire est important et ne doit pas être sous-estimé.

En conséquence, le présent programme de travail partenarial a mis nettement l'accent sur la nécessaire consolidation du système d'observation de l'agence. Celle-ci s'insère dans une partie consacrée au concept plus large d'intelligence territoriale.

OBSERVATOIRE DÉMOGRAPHIE-POPULATION : L'INTÉGRATION DES DONNÉES DU RP INSEE DATÉES DU 1ER JANVIER 2008

Les nouvelles modalités de diffusion des résultats du recensement de population de l'INSEE s'appuient sur la mise en ligne massive de données statistiques brutes téléchargeables sans condition d'accès sur le site www.insee.fr

Cette mise en ligne intervient en deux phases et concerne les données de l'année n-3 :

- le 1er juillet de chaque année, pour les bases de données communales « chiffres clefs » et « chiffres détaillés » ;
- le 1er octobre de chaque année pour les données infracommunales et les bases de données « détail » individus, logement et mobilité.

La FNAU envisage de mutualiser à moyen termes et pour l'ensemble de ses membres, le téléchargement, le stockage et les premiers prétraitements (notamment mise en forme) de toutes les bases mises en ligne par l'INSEE.

A ce jour cependant, cette tâche incombe aux agences de manière individuelle.

Ainsi, l'AUCAME a effectué l'intégration dans son propre serveur des bases de données issues du RP INSEE datée du 01/01/2008 et mise en ligne le 1er juillet 2011, tout comme elle l'avait fait en 2010 pour les bases datées 01/01/2007.

LE M.O.S. DE L'AUCAME : LA NUMÉRISATION DU MOS EN 2001 ET LA COMPARAISON AVEC 2009

En 2008, l'AUCAME s'est lancée dans la réalisation d'un mode d'occupation du sol du territoire de Caen-Métropole sur la base des orthophotographies de 2006 fournies par le Conseil Général du Calvados. Ce travail corrigé et validé par les EPCI et communes concernés est daté au 1er janvier 2009 (cf QSN n°25 – Le mode d'occupation du sol de l'AUCAME – septembre 2010).

Ce genre d'outil permet d'avoir une vision structurelle d'un territoire à un moment donné, mais il prend tout son sens dès lors que l'on dispose de deux dates que l'on peut comparer. Il offre alors la possibilité d'observer les dynamiques à l'œuvre sur un territoire.

C'est la raison pour laquelle, en se basant sur ce travail et sur les orthophotographies de 2001 du Conseil Général du Calvados, l'agence a créé un mode d'occupation du sol daté de 2001.

La réalisation du MOS 2001 a débuté en février 2011 et s'est achevée en juillet.

L'exploitation de ces éléments est encours et doit donner lieu à une publication avant la fin de l'année 2011.

1. DÉVELOPPER L'INTELLIGENCE TERRITORIALE

LES DONNÉES LOCALISÉES : LA CRÉATION D'UNE BASE DE DONNÉES GÉOLOCALISÉES DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

La constitution d'une base de données géolocalisées des équipements publics, à l'échelle du Calvados a été inscrite dans le programme de travail partenarial. Ce chantier a démarré au deuxième trimestre 2011. Elle s'inscrit en particulier dans la logique de l'observation foncière mis en place par l'agence, mais également dans la perspective de l'observation en matière de mobilité, les équipements publics étant des générateurs potentiels de trafic.

Un stagiaire issu du master SIG de l'Université de Caen a été recruté pour la saisie et la géolocalisation des équipements. Le Stage a débuté le 4 avril 2011 et s'est achevé le 30 septembre.

La nomenclature retenue est inspirée de la celle mise en place par le CRIGE-PACA, qui paraissait la plus complète.

Ce projet a donné lieu à la mise en place de conventions avec plusieurs partenaires afin de pouvoir accéder et utiliser des bases de données constituées :

- Une convention avec la DRDJSCS concernant les équipements sportifs. Il s'agissait d'un premier partenariat,
- Une convention est en cours d'élaboration avec le Conseil Général du Calvados, pour la production, la diffusion et la mise à jour conjointe des données entrant dans le champ de l'observatoire. Là encore, il s'agit d'un premier partenariat technique, qui pourrait connaitre des prolongements dans la mesure ou une convention d'échange pérenne de données, a été proposée au Conseil d'Administration le 19 octobre.

La mise en place de cet outil a nécessité de nombreux échanges téléphoniques ainsi que cinq réunions techniques :

- **vendredi 15 avril** avec la DRDJSCS,
- **mardi 19 avril** avec le responsable SIG du CG 14,
- **mercredi 1er juin** avec le responsable SIG du CG 14 ,
- **mardi 19 juillet** avec le responsable SIG du CG 14,
- **mardi 13 septembre** avec le responsable SIG du CG 14

Le Rectorat a également contribué à alimenter l'observatoire. En revanche, il n'a pas été possible de mettre en place de partenariat avec l'ARS et la DRAC de Basse Normandie.

D'autres sources ont également été mobilisées, notamment sur internet mais également des données issues de la BD Topo de l'IGN, gratuites et faciles d'intégration.

La base de données ainsi constituée et désormais opérationnelle comprend à ce jour environ 8700 équipements localisés à l'échelle du bâti (10 000ème – 5 000ème). Son exploitation, qui a débuté à la rentrée 2011, doit donner lieu à une publication avant la fin de l'année.

OBSERVATOIRE DU FONCIER : LA MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT PÉRENNE AVEC L'EPFN

L'Établissement Public Foncier de Normandie est à l'origine de la création de l'observatoire foncier régional de Normandie. Dans ce cadre, une convention d'étude entre l'Établissement Public Foncier de Normandie, le Syndicat Mixte de Caen-Métropole et la Région Basse-Normandie a été établie pour mettre en place ce dispositif partenarial d'observation foncière. Les objectifs de ce dispositif d'observation foncière sont d'appréhender les marchés fonciers et les logiques d'acteurs, et leurs évolutions.

L'AUCAME, dont la mission première est l'observation sur son territoire d'assiette, s'inscrit logiquement dans cette démarche partenariale. L'adhésion de l'EPFN au conseil d'administration de l'Agence est une première pierre à cette collaboration. Néanmoins, le partenariat doit s'approfondir, notamment en inscrivant cette collaboration, qui doit se pérenniser dans le temps, au programme de travail 2011-2013.

Le partenariat d'observation foncière entre l'EPFN, la région Basse-Normandie, le Syndicat Mixte Caen-Métropole (maître d'ouvrage de cette observation au niveau local) et l'AUCAME doit se concrétiser en deux phases distinctes :

Dans un premier temps, l'AUCAME a pour mission de produire l'analyse de la situation foncière à l'aide :

- des documents d'urbanisme numérisés et de la cartographie historique de la consommation foncière fournies par l'EPFN et établies par Géodis,
- des données mises à disposition par les partenaires (Perval…). Pour approfondir l'analyse de la situation foncière (propriété

foncière publique, dents creuses, grandes unités foncières…), d'autres sources de données, telles MAJIC III, pourraient être exploitées par l'AUCAME, sous réserve de leur mise à disposition.

- des données et études disponibles à l'AUCAME (mode d'occupation des sols, RP, SCoT, PLH…).

Dans un deuxième temps, cette analyse sera étayée par des entretiens avec les acteurs locaux de l'aménagement et du foncier pour appréhender les fonctionnements des marchés fonciers et les logiques d'acteurs. Ces entretiens dont le nombre reste à définir seront menés par l'AUCAME. L'agence doit ainsi produire une document qui fera la synthèse et l'analyse de ces données et entretiens.

Sur le long terme, cette mission d'analyse constituera la base d'un observatoire foncier pérenne et disponible pour les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique d'aménagement. La mise en place d'un forum foncier local, dont l'AUCAME assurerait l'animation, permettrait de faire vivre et partager les connaissances issues de cet observatoire.

A ce jour, la convention AUCAME / EPFN a été actée par le CA du 7 juillet 2011. La première phase de la mission (numérisation des documents d'urbanisme et cartographie historique des POS/PLU – par GEODIS) est en cours.

OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET DE L'IMMOBILIER : L'ENJEU DE L'ACCÈS AUX DONNÉES DISPONIBLES

Dès 10 janvier 2011, l'agence, dans un courrier adressé à la DREAL de Basse Normandie dans le cadre de la préparation du programme de travail partenarial 2011-2013, notait que la question de l'accès aux données relatives au logement constituait l'un des enjeux de ses futurs travaux.

Dans une note technique datée du 23 février sur l'organisation de son système d'information, elle évoquait le fait que les problématiques de l'habitat reposent, pour une large part, sur cet accès. Les travaux récents de l'agence mettaient en exergue une double difficulté :

- **L'accès aux données :** qui pourrait trouver son règlement via des conventions avec la DREAL pour les données sur le parc de logements, mais également en raison de la mise en application prochaine des directives européennes sur l'accès aux statistiques publiques (Directive dite « INSPIRE») pour ce qui est du marché de l'immobilier (base PERVAL).
- La fiabilité des données disponibles en matière de construction neuve : les outils existants reposent sur le registre des permis de construire tenu par les communes, puis la constitution des bases de données à partir de ce registre, par les services de l'Etat (fichier SITADEL). Or un important décalage existe entre les deux. La question du développement d'un « outil AUCAME » de recensement de la construction neuve a été posée. Quid de la constitution et de la mise en œuvre d'un tel outil, qui utiliserait les TIC (internet ou autre ?), qui doit être simple et apporter une valeur ajoutée (mutualisation, rationalisation, gain de temps, …), tant aux communes qu'aux services de l'Etat. Si ce principe était retenu, un partenariat tripartite Commune-Etat-AUCAME devrait être formalisé.

La question de l'accessibilité aux données « permis de construire » est apparue cruciale dans la mesure où sont concernés de nombreux champs d'observation de l'AUCAME : occupation des sols, foncier, habitat, équipements, activités économiques et notamment urbanisme commercial ou tourisme,…

Par la suite, dans le cadre de la mise en place de l'observatoire de l'habitat et de l'immobilier, l'agence est restée confrontée à une difficulté d'accès aux fichiers FILOCOM, MAJIC,…. Cette difficulté récurrente a été évoquée à nouveau lors d'une rencontre organisée avec le comité de direction de la DDTM (14 juin 2011), dans la perspective de la finalisation du programme de travail 2011-2013.

Suite à cette réunion, un courrier a été adressé à la DDTM le 15 juin pour faire état des besoins de l'agence. Une nouvelle réunion de travail s'est tenue le 8 juillet à la DDTM. Le principe d'établir un projet de convention DDTM/AUCAME avait été retenu.

Par mail en date du 6 septembre, la DDTM a reprécisé les conditions d'accès aux données FILOCOM et MAJIC qu'elle entendait soumettre à l'agence :

- FILOCOM : les données ne peuvent être diffusées qu'auprès des services de l'État en charge de l'habitat ou des collectivités territoriales (ou groupements) dotés d'une fiscalité propre ou aux observatoires ou bureaux d'études, mais uniquement dans le cadre d'une commande précise de la part de ces collectivités

(arrêté du 11/07/1994). Les agences d'urbanisme sont donc exclues, hors saisine comme bureau d'étude par un établissement public autorisé.

- MAJIC : si les restrictions sur la nature des données sont moins fortes (secret notamment), celles sur les destinataires potentiels sont en revanche plus contraignantes. Les seules utilisations autorisées par la CNIL concernent les services déconcentrés de l'État chargés de la mise en œuvre des politiques d'aménagement et de logement.

Le caractère d'exclusivité fixé par ces conditions apparait en décalage avec les principes d'un programme partenarial de travail mutualisé telles que précisées par les dispositions des circulaires ministérielles des 26 décembre 2006 et 26 février 2009 qui régissent le fonctionnement des agences d'urbanisme.

Par ailleurs, un nouveau protocole FNAU/MEDDTL est en cours d'élaboration et sera signé avant la fin de l'année. Il devrait préciser les conditions d'accès aux données de l'Etat pour les agences d'urbanisme.

OBSERVATOIRE MOBILITÉS / DÉPLACEMENTS : EXPLOITER « À FAÇON » LES DONNÉES ISSUES DE L'ENQUÊTE MÉNAGES DÉPLACEMENTS (EMD),

L'AUCAME participe à partir de 2011 à l'exploitation des données de l'Enquêtes Ménages Déplacements Grand Territoire menée dans l'agglomération caennaise et dans le Calvados à l'initiative d'un groupement de maîtrise d'ouvrage comprenant le CG14, le SMCM, et Viacités.

L'exploitation de ces données a nécessité le recrutement d'une stagiaire pendant 5 mois, prolongée par un CDD de 6 mois d'octobre 2011 à mars 2012. Les tâches à réaliser ont consisté en la réception des fichiers bruts contenant les données à traiter sous Access ainsi qu'à leur mise en forme afin de procéder à leur exploitation.

L'AUCAME met ses compétences à disposition de la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'EMD. A ce titre, elle fait partie du comité de pilotage et du comité technique de l'enquête. Ce rôle d'assistance à la maîtrise d'ouvrage se traduit concrètement par l'aide à la lecture des résultats obtenus, notamment ceux de l'exploitation "standard" réalisée par PTV, bureau d'études commissionné pour réaliser les premiers rapports, et l'analyse de ces résultats.

A ce jour, ont été produits en 2011 :

- un diaporama de présentation des premiers résultats stationnement
- un diaporama de présentation EMD pour CA AUCAME
- une note à destination de l'animateur du comité de pilotage présentant les premiers résultats des exploitations

Devraient intervenir avant la fin de l'année 2011

- un « Qu'en savons-nous ? »
- L'étude sur le stationnement
- L'étude sur les déplacements achats

Sont également prévus mais pourrait intervenir début 2012, si le plan de charge était trop exigeant :

- L'étude mobilité des périurbains selon les territoires du SCoT Caen-Métropole
- L'étude liens entre les villes du Calvados

L'AUCAME utilise en outre les données EMD pour réaliser des exploitations à la demande de la maîtrise d'ouvrage : commission "rythme urbains" de Viacités et insertion de données dans le diagnostic du PDU.

II-MUTUALISATION DU S.I.G. DE L'AUCAME : LA CONSTITUTION D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DE BASE DE DONNÉES

Des demandes de plus en plus en plus explicites, tant côté Syndicat Mixte Caen-Métropole que côté Direction de l'Habitat, du Foncier et de l'Aménagement, de Caen la mer, ont fait état d'un intérêt manifeste pour une mutualisation d'un système d'information géographique alimenté et géré par l'Agence mais à disposition des services des collectivités.

De surcroît, le Président de Caen la mer et de Caen-Métropole s'est à plusieurs reprises prononcé pour un regroupement à l'Agence des différents outils d'observation de l'agglomération.

Il y avait donc lieu de s'interroger sur les modalités pratiques, mais également sur les moyens nécessaires à la réalisation d'un tel objectif. En effet, l'organisation du système d'information géographique de l'AUCAME reposait sur un seul collaborateur en charge également de la production cartographique et de l'administration informatique dans son ensemble.

Dans un premier temps, le renforcement des moyens de l'AUCAME, en rapport avec les ambitions du programme de travail partenarial 2011-2013, s'est traduit par le renforcement de la cellule SIG avec le recrutement d'un chargé d'étude qui a pris ses fonctions le 1er octobre, à l'issue d'un stage préalable de 6 mois pour une mission ponctuelle lors de laquelle il a donné entière satisfaction.

En parallèle, une formation spécifique à l'organisation des SGBD a été organisée pour le chargé d'étude responsable du pôle SIG (août 2011).

A ce jour, la stratégie de l'agence en la matière est définie. Elle comporte deux étapes :

- ⇒ I-Organiser un système interne global de gestion centralisé des bases de données (SGBD). Cette phase est en cours de réalisation progressive depuis le 1er septembre.
- ⇒ II-Se doter des outils techniques qui rendront ce système mutualisable auprès des membres de l'agence qui en feraient la demande. Cet objectif pourrait être atteint fin 2012.

D'ores et déjà, une convention d'échange pérenne de données géoréférencées entre l'AUCAME et le Conseil Général, qui n'est pas membre de l'agence, a été finalisée et présentée au Conseil d'Administration de l'agence le 19 octobre 2011.

III-VEILLE JURIDIQUE ET TECHNIQUE

Si elle ne donne pas systématiquement lieu a des productions, cette mission est considérée comme très importante dans la mesure où elle est indispensable au développement de la capacité d'expertise et de créativité de l'agence.

La veille législative, réglementaire et administrative devient progressivement plus importante. En effet, les membres de L'AUCAME, notamment les communautés de communes sont de plus en plus confrontés à des dispositifs dont la complexité va croissante : lois relatives à l'intercommunalité, à l'urbanisme, à l'habitat, à l'environnement, … et dont la production s'est accélérée durant la dernière décennie.

La « veille technique » qu'assure l'AUCAME a également pour objectif de maintenir son potentiel d'expertise ainsi qu'une partie du temps de réflexion non spécifiquement affecté à une étude. Cette mission comprendra la démarche de structuration documentaire des études produites par l'Agence et des ouvrages ou références acquis par elle.

Cette veille se développe également dans le champ des outils technologiques (SIG, gestion de bases de données …) et du développement de nouvelles applications, de techniques d'information et de communication.

Ce travail de veille technique s'effectue également dans le cadre de la participation de l'agence à des réseaux professionnels, au premier rang desquels on trouve la FNAU (Cf chapitre 11-b) . Cette participation est essentielle à la fois pour être informé, mais également pour être partie prenante aux réflexions et au débats sur l'évolution des questionnements, des méthodes et techniques. Il s'agit également, par des visites et voyages d'études, de faire bénéficier le territoire des expériences, idées et innovations des autres.

LA LOI « RCT »

La loi n° 2010-1653 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, dite loi « RCT », se présente comme un « grand chantier territorial ». L'agence ne pouvait rester à l'écart de ce sujet et elle s'en est rapidement emparée, d'autant plus qu'elle a été sollicitée pour apporter son concours aux différentes réflexions de ses membres.

Ce sujet a donné lieu à de nombreuses interventions et à une production importante.

RCT et intercommunalité

Le thème RCT et intercommunalité a donné lieu à la publication du « Qu'en savons-nous ? » n°31 daté février 2001.

Sollicitée par Caen la mer pour alimenter le travail des élus sur les évolutions possibles du périmètre de la communauté d'agglomération, l'agence a élaboré un document de synthèse cartographique de 9 pages présentant divers scénarii (document daté de mars 2011).

Sollicité par le maire de Colombelles, le Directeur de l'agence a présenté, lors d'un séminaire des élus municipaux qui s'est tenu le 12 février 2011, les dispositions de la Loi. Cette présentation a donné lieu à la réalisation d'un diaporama de 26 pages.

Le directeur de l'agence a été sollicité pour présenter les principales dispositions de la Loi RCT aux membres de l'association locale de protection de l'environnement « ECU », le 13 mai 2011 à Verson. Cette présentation a donné lieu à la production d'un diaporama de 31 pages.

RCT et pôle métropolitain

La question de la métropolisation a également donné lieu à la production de fascicules « Qu'en savons-nous ? » :

- QSN n°31 en janvier 2011 : « ***la métropole caennaise existe-t-elle ?*** »
- QSN n°36 en octobre 2011 : « ***les pôles métropolitains, nouvel outil pour l'inter-territorialité*** »

Par ailleurs, le syndicat mixte Caen-Métropole a souhaité confier à l'agence l'étude de la préfiguration d'un pôle métropolitain caennais (Cf. chapitre IV-4).

L'ACTUALISATION DU PÉRIMÈTRE DES UNITÉS URBAINES DE L'INSEE

Le Recensement rénové de la population a été l'occasion, pour l'INSEE, de revoir un certain nombre de zonages dont le découpage remontait à la dernière décennie.

Ainsi, le découpage en unités urbaines, mis en place en 1954, actualisé régulièrement depuis (dont en 1999) et qui délimite les villes et agglomérations, a de faire l'objet d'une actualisation datée de 2010. Cette actualisation a été publiée le 20 mai.

Si les unités urbaines constituent avant tout un zonage d'étude, leur définition revêt un caractère essentiel dans la mesure où elles déterminent les notions « d'espace urbain » et « d'espace rural ». Elles permettent d'appréhender le phénomène d'étalement urbain. Certaines lois s'appuient d'ailleurs sur leur concept, en particulier la loi SRU de décembre 2000. Elles conditionnent également la définition des aires urbaines, dont l'actualisation sera publiée en octobre 2011.

Pour le Calvados, cette actualisation révèle d'importantes évolutions, qui ne seront pas sans incidence sur les politiques publiques en matière d'aménagement.

Aussi, l'agence a-t-elle procédé à la mise à jour de ce zonage dans ses bases de données et a réalisé les premières exploitations. Celles-ci on fait l'objet d'une présentation lors de l'Assemblée Générale du 7 juillet.

Un fascicule « Qu'en Savons-nous ? » a également été publié sur sujet (Cf. point 14-a ci après).

PARTICIPATION À UN VOYAGE D'ÉTUDE À BREDA

L'agence a été sollicitée par le CAUE pour participer à un voyage d'études de 3 jours d'une délégation d'élus du Calvados à BREDA (Pays Bas). Il s'agissait de sensibiliser les élus à de nouvelles formes urbaines plus compactes et à des modes de développement plus durables. Celui-ci s'est déroulé les 18,19 et 20 mai 2011.

IV-ANIMATION DU MILIEU LOCAL

PRÉSENTATION DE LA RÉFORME DE L'URBANISME AUX MAIRES DE LA 1ÈRE CIRCONSCRIPTION DU CALVADOS

Le directeur de l'agence a été sollicitée par le député maire de Caen afin de présenter aux élus de la première circonscription du Calvados les enjeux du projet de réforme de l'urbanisme (réforme dite «Apparu » sur l'urbanisme de projet).

Cette présentation s'est déroulée le 23 août 2011. Elle a donné lieu à la réalisation d'un diaporama de 25 pages intitulé « ***Pour un urbanisme de projet – avancement du chantier de réforme de l'urbanisme***».

ÉTATS GÉNÉRAUX DU COMMERCE CAENNAIS

L'agence a été sollicitée par la Ville de Caen pour contribuer à la tenue des premiers états généraux du commerce caennais, qui se sont déroulés le 16 mai 2011, au centre des congrès de Caen.

Pour la circonstance, l'agence a réalisé un diaporama de 17 pages intitulé « ***première approche de l'état des lieux et mise en perspective de l'appareil commercial caennais*** », qui a servi à l'introduction des débats.

V-RÉPONDRE AUX SOLLICITATIONS MULTIPLES

CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DE LA SPLA « CAEN-PRESQU'ÎLE »

La Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) CAEN PRESQU'ILE a retenu trois équipes pluridisciplinaires conduites par des architectes-urbanistes et composées de paysagistes, de sociologues et d'économistes pour définir un projet d'aménagement de la presqu'ile industrialo-portuaire de Caen.

Par courrier en date du 31 mars 2011, le Directeur Général de la SPLA a sollicité l'AUCAME en tant que maître d'œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale de Caen-Métropole afin qu'elle prépare un document de présentation de l'élaboration du SCoT en se focalisant sur les enjeux de la Presqu'ile de Caen.

L'objectif était d'alimenter les réflexions des équipes d'études retenues par la SPLA et de préparer une réunion de travail qui s'est déroulée le 21 avril 2011 en leur présence.

L'agence a produit un document de 45 pages intitulé : ***« contribution de l'AUCAME aux travaux de Caen-Presqu'île »***, établi à partir du dossier de SCoT arrêté le 17 décembre 2010 par le Syndicat Mixte Caen-Métropole. Ce document était organisé en cinq parties :

- Une rapide présentation du contexte, notamment règlementaire, dans lequel le SCoT a été élaboré ;
- Un exposé des principaux constats et dynamiques mis en évidence par le diagnostic préalable ;
- L'explication des ressorts qui ont guidé le contenu du projet ;
- La synthèse du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de Caen-Métropole ;
- La Synthèse du Document d'Orientation Générale (DOG), avec d'une part les principes généraux du SCoT qui intéressent le territoire couvert par CAEN PRESQU'ILE puis les orientations particulières concernant ce territoire.

Il a été remis à la SPLA le 12 avril 2011 lors d'une réunion de travail dans les locaux de Caen-Presqu'île.

Par ailleurs, l'agence a participé, le 21 avril 2011, à une audition organisée à l'intension des différentes équipes. Lors de cette audition elle a présenté le contenu du SCoT Caen-Métropole. Pour la circonstance, un diaporama de 27 pages a été réalisé.

ÉLABORATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE 1% PAYSAGE DE LA CDC DU CINGAL

L'agence a été sollicitée par la communauté de commune du Cingal afin de participer à la réalisation d'un dossier de candidature au titre du 1% paysage de l'Autoroute A88.

Ce dossier portait sur la réalisation d'une étude générale de définition du potentiel touristique du territoire de la communauté de communes du Cingal, dont le territoire présente un patrimoine industriel remarquable, visible depuis l'A88, et lié à une activité économique révolue mais encore très prégnante pour les habitants du Cingal.

La conjonction d'un flux potentiel de touristes empruntant l'A88, la présence d'un patrimoine notamment industriel et minier sur le Cingal et la volonté de rendre efficiente l'intercommunalité, constitue le fait générateur de la volonté d'élaborer une stratégie de développement touristique.

Cette étude répond pleinement au principe général de la valorisation des territoires traversés par l'A88 qui guide la charte d'itinéraire, elle-même inspirée par la circulaire interministérielle du 31 mars 2005 relative à la politique du « 1% Paysage et Développement » sur le réseau routier national. En effet, au delà du rôle premier d'infrastructure routière à l'intérieur de la Normandie et au sein de l'armature autoroutière ouest européenne, l'A88 représente un formidable vecteur de développement économique et touristique pour les territoires concernés.

Néanmoins, tout projet de développement économique et touristique nécessite au préalable une connaissance fine des potentialités intrinsèques aux territoires qui s'appuient largement ici sur le patrimoine paysager, naturel et culturels, et sur les circuits touristiques existants telles que les vélos routes et voies vertes portées par le conseil général du Calvados et le Pays de Caen.

Sur la base de cette première analyse, une stratégie de développement pourra être élaborée en cohérence avec les territoires limitrophes et leurs projets et se

déclinera en un programme d'actions afin d'avoir une finalité opérationnelle.

Cette étude à visée générale doit permettre de valoriser et d'intégrer dans une même dynamique de projet les sites de visite du territoire dont les espaces emblématiques sont le musée de la mine de Saint Germain le Vasson, la tannerie de Fresney le Puceux et la falaise du Rocreux sur la commune de Jacob-Mesnil (point d'intérêt majeur au niveau géologique). De par leur existence, la réhabilitation qui en est faite et leur mise en valeur, ces sites affirment la volonté et la pertinence de la démarche portée par la communauté de communes du Cingal.

Concrètement, la stratégie élaborée à l'issue de l'analyse-diagnostic tendra à valoriser le patrimoine industriel et minier du territoire et les lieux de mémoire collective qui contribuent également à l'identité économique des espaces traversés. Puis elle visera à établir un programme de valorisation et de mise en réseau des sites industriels et touristiques (circuits thématiques), et à définir les modalités de l'organisation de l'offre touristique (industriel) par des actions de promotion et de communication.

La définition de ce véritable projet touristique intégré et intégrateur entre pleinement en résonance avec le Plan de développement Touristique du Calvados à travers ses trois objectifs stratégiques :

- Développer une offre de qualité et favoriser la compétitivité des entreprises
- Renforcer l'attractivité et renouveler l'image du Calvados
- Développer la fréquentation touristique en basse et moyenne saison

En effet, le projet touristique du Cingal devrait contribuer à nourrir l'offre touristique du département du Calvados en proposant des produits complémentaires à l'offre existante tout en générant une activité économique profitable localement et globalement pour le Cingal et le Calvados.

D'autre part, et de façon plus formelle, il apparait indispensable de rappeler que la stratégie touristique envisagée aujourd'hui par le Cingal s'inscrit parfaitement dans les fiches actions suivantes du dossier d'axe de l'A88 :

1.1.3 Restaurer, entretenir et gérer les espaces

1.2.6 Restaurer et valoriser les monuments, les sites et le patrimoine architectural

3.1.3 Favoriser la mise en valeur du patrimoine industriel et minier

Enfin, cette étude, sous la maitrise d'ouvrage de la Communauté de communes qui s'est dotée volontairement de la compétence tourisme, permettra de renforcer les collaborations inter communales en fédérant les collectivités autour de cette approche « développement territorial », et sera également l'occasion de travailler l'image, la notoriété et l'identité de la communauté de communes du Cingal, véritable porte d'entrée par le sud du de la métropole caennaise.

L'agence, sollicitée « à la dernière minute » pour ce travail (délais de dépôt des dossiers fixé au 31 mars 2011), a élaboré dans des délais très contraint le dossier de candidature qui a été remis à la communauté de commune le 22 mars 2011.

PRODUCTION D'UN ARGUMENTAIRE TECHNIQUE POUR LA DREAL RELATIF AU RECLASSEMENT DE CAEN LA MER EN ZONAGE LOI SCELLIER B1

Le 30 mai 2011, l'agence a été sollicitée par la DREAL Basse Normandie, suite à un questionnement du Préfet de Basse Normandie, afin de contribuer au développement d'un argumentaire technique sur la tension immobilière de l'agglomération Caen la mer, en vue de son reclassement en zone b1. L'échéance avait été fixé au 9 juillet 2011.

En effet, la Communauté d'Agglomération de Caen la mer, tout comme l'ensemble de la Basse-Normandie, est considérée comme une région peu tendue en matière de logement (zonage B2), ce qui pose notamment un problème en termes de dotation et de programmation de Logements Locatifs Sociaux. Or le diagnostic établi dans le cadre du PLH de Caen la mer et plus généralement, dans le cadre du SCoT Caen-Métropole mettait en exergue les tensions fortes sur le marché immobilier et ses incidences.

La DREAL souhaitait donc disposer d'éléments comparatifs de Caen avec d'autres agglomérations d'importance similaire. De telles comparaisons avaient été déjà effectuées dans le cadre de l'élaboration du PLH de Caen la mer.

Suite à une première réunion de cadrage (10 juin 2011) lors de laquelle ont été définis collégialement le panel des agglomérations à comparer et les indicateurs de comparaison, l'AUCAME a traité et analysé les donnés collectées. Une note technique de 11 pages résultant de ses travaux a été produite. Celle-ci a été remise à la DREAL le 30 juin 2011.

Cette note technique s'articulait autour de trois parties :

1. Le positionnement de Caen la mer par rapport à d'autres agglomérations aux caractéristiques structurelles assez comparables : l'analyse d'indicateurs de structure a permis d'identifier le panel des agglomérations retenues.
2. La définition d'un indice synthétique comparée de tension sur les marchés de l'habitat des différentes agglomérations retenues : cette étape a permis de donner une définition de la tension des marchés au sein des territoires de comparaison et de hiérarchiser leur niveau et ce, à partir de la construction et la mobilisation d'indicateurs objectifs et discriminants.
3. La présentation d'un argumentaire sur la tension immobilière caennaise en vue de proposer au ministère un reclassement de l'Agglomération de Caen la mer en zone B1.

Là encore, l'agence a été confrontée à l'obligation de produire dans des délais très tendus. Cette note a été adressée par la DREAL au Préfet et ses éléments en ont été transmis au Ministère, sans cependant qu'il soit fait référence à l'implication de l'agence dans ce travail.

ÉLABORATION D'UNE NOTE TECHNIQUE SUR LE SNIT

L'agence a été sollicitée par le syndicat mixte Caen-Métropole afin de produite une note de synthèse sur le Schéma National des Infrastructures de transport. Une note de 4 pages a été adressée au syndicat le 18 avril 2011.

RISQUE DE SUBMERSION MARINE

L'agence a été sollicitée par le syndicat mixte Caen-Métropole afin de présenter aux élus des communes littorales de Caen-Métropole les éléments issus du porter à connaissance complémentaire du Préfet relatif au risque de submersion marine.

La présentation s'est déroulée à Ouistreham le 12 mai 2011 et a donné lieu à la réalisation d'un diaporama de 28 pages.

PRÉSENTATION DE L'OUTIL PLU À L'ASSOCIATION TERRES DE LIEN

Le directeur de l'agence a été sollicité pour présenter le Plan Local d'Urbanisme à un groupe de travail du mouvement « terres de liens », à la Fédération Nationale des CAUE à Paris.

Cette présentation, qui s'est déroulée le 18 mars 2011, a donné lieu à la production d'un diaporama de 46 pages.

OCCUPATION DU SOL SUR LE BASSIN VERSANT DE L'AIGUILLON

Par courrier en date du 18 février 2011, les Présidents des communautés de communes «CABALOR » et « Entre Bois et Marais » ont conjointement sollicité l'agence pour une étude de l'occupation des sols sur le bassin versant de l'Aiguillon. Un tableau de synthèse et une carte ont été produits et adressé aux commanditaires le 24 mars 2011.

VI-RÉSEAUX RÉGIONAUX ET NATIONAUX

ORGANISATION PAR L'AGENCE, À CAEN, DU SÉMINAIRE DE RENTRÉE DES DIRECTEURS DE LA FNAU

Sur proposition du Directeur, le Président de l'AUCAME a suggéré à la FNAU que soit organisé à Caen à la rentrée 2011, le traditionnel « séminaire de rentrée de la FNAU » où sont conviés tous les directeurs des agences d'urbanisme affiliées au réseau. La FNAU a accepté cette proposition.

Les derniers séminaires s'étaient tenus à Toulon en 2007, Saint Omer en 2008, Reims en 2009 et Centre Essonne (Évry) en 2010.

Il convient de souligner que ce séminaire constitue un moment important de la vie de la Fédération. Il permet aux directeurs, à l'issue de la période estivale, de débattre de sujets de fonds, de fixer les orientations du programme de travail de l'année et enfin de finaliser le déroulement de la rencontre nationale de la FNAU qui se tient à l'automne (en 2011, celle-ci se tiendra à Paris).

Ce séminaire est également un moment **important pour l'agence** organisatrice car **il lui donne durablement une image dans le réseau**. Il est l'occasion pour les autres directeurs de jauger l'intégration de l'agence dans le contexte local et de **mesurer le degré d'implication des élus**.

Il s'agit en ce sens d'un exercice de communication destiné à **promouvoir**, au-delà du territoire, une **ambiance de travail** autour des questions d'aménagement, mais aussi une **cohésion d'acteurs**.

Il s'agissait donc d'être accueillant et convivial et d'être attentif au bien être de nos hôtes, mais dans une certaine simplicité et sans excès.

Le séminaire s'est donc tenu les 7, 8 et 9 septembre 2011 à Caen. Le programme a été le suivant :

Mercredi 7 septembre

Soirée d'accueil au café Mancel : repas puis visite guidée du centre ville de Caen. Commentaires par l'équipe de l'agence. Fin de soirée dans les locaux de l'Agence, avec visite de celle-ci. Présence de Vincent FELTESSE, Président de la FNAU

Jeudi 8 septembre

Matin : réunion de travail des directeurs - Université de Caen –

Après-midi : visite en bus des sites de projet l'agglomération

- passage sur le plateau nord (pôle recherche / santé)
- Hérouville-St-Clair - citadelle douce : Accueil par le Maire, Rodolphe THOMAS – présentation du projet de renouvellement urbain ;
- Colombelles hôtel de ville – Accueil par le Maire et présentation des projets en cours, que le circuit aura traversé ;
- Passage par la presqu'ile/le Bassin de Calix : présentation de la démarche de projet de la nouvelle SPLA en vue de la reconversion des friches portuaires,
- accueil à l'Abbaye aux Dames – Conseil régional de Basse-Normandie - Accueil par madame CAUCHY, vice Présidente.

Soirée conviviale au bord de la mer (Lion-sur-mer)

Vendredi 9 septembre

Matinée de travail : Abbaye aux Hommes (Hôtel de ville de Caen – accueil par Philippe DURON)

Après -midi : visite du Mémorial

Ce séminaire à mobilisé, pour sa préparation et son déroulement, une part importante de l'équipe. Il a rassemblé une quarantaine de directeurs (sur 53). Les retours de la part de la FNAU et des directeurs font état d'un degré élevé de satisfaction des participants. Au-delà de la convivialité, unanimement appréciée, il faut souligner deux points :

1. Les participants ont été impressionnés par la forte implication des élus, mais également la capacité de mobilisation des partenaires tout au long du séjour, ce qui n'est pas courant.
2. Si la plupart des directeurs n'avait aucune perception très limitée de notre territoire, ils en reviennent avec une image très positive, tant en terme de qualité de la vie que de dynamisme et de foisonnement des projets.

Le bilan général se révèle donc très positif.

PARTICIPATION À L'ENQUÊTE FNAU SUR LE DEVENIR DES AGENCES

L'assemblée générale extraordinaire de la FNAU du 26 janvier 2011 a décidé de lancer une enquête prospective sur l'évolution des agences, leurs partenariats, leurs missions, leurs activités et leurs métiers. L'enquête vise à identifier les dynamiques territoriales, sociétales ou professionnelles qui peuvent porter le développement des agences durant les 10 prochaines années. Les enseignements de l'enquête devant être débattus lors de l'assemblée générale du 29 juin 2011 et un cadre d'action commun devant être adopté à cette occasion.

L'enquête est structurée autour de 5 grands thèmes

1. Le partenariat
2. Le cadre législatif
3. Les activités
4. Les métiers
5. La mutualisation entre agences

Un questionnaire a été élaboré et adressé aux 53 agences du réseau FNAU. 33 agences y ont répondu et les réponses ont été exploitées par 5 équipes de directeurs (une équipe par thème).

Le Directeur de l'agence de Caen, en binôme avec la directrice de l'agence de Strasbourg, s'est chargé de l'exploitation du thème « les activités ».

Rappelons que cette enquête s'inscrit dans le cadre du changement de gouvernance de la FNAU, avec l'arrivée d'un nouveau Président (Vincent FELTESSE, qui remplace André ROSSINOT) et d'un nouveau délégué Général (Brigitte BARIOL, qui remplacera Marcel BELLIOT au 1er janvier 2012). Ce changement de gouvernance se traduit par une nouvelle stratégie voulue par le Président : l'idée d'initier un large partenariat avec les associations d'élus. L'objectif serait de faire de la FNAU l'outil d'expertise national sur le fait urbain (Comme le GART sur le transport, par

exemple), sachant qu'il existe des partenaires « naturels » de la FNAU : AMGVF, ACUF,...

Dès sa prise de fonction, le nouveau Président de la FNAU a proposé un cadre d'action novateur pour la Fédération qu'il a présenté comme : **« un P.A.R.I. sur l'avenir ».**

Partenariat : élargir les coopérations à un plus large panel d'institutions.

Appropriation : se faire reconnaitre comme le porte parole privilégié du fait urbain (finalement peu reconnu en France) et de la question des territoires.

Réseaux : c'est la raison même de l'existence de la fédération.

Innovation : la capacité d'innovation des agences doit être préservée, qu'il s'agisse de méthodes de travail, de techniques ou d'anticipation sur les sujets d'avenir *(Mode vie/Mode de ville, la ville numérique, la mobilité généralisée, le changement climatique, ville et énergie, …)*. Plus que jamais, elles doivent garder un coup d'avance.

A partir des résultats de cette enquête, l'AUCAME a réalisé, à destination de ses membres une publication constituée d'extraits du rapport de synthèse national et qui présente plus particulièrement les trois thèmes « cadre règlementaire », « activités » et « métiers ».

Celle-ci montre que les questions débattues au sein des instances de l'AUCAME, dans le cadre de la préparation de son futur programme de travail partenarial, font écho à des préoccupations largement partagées au plan national. C'est pourquoi le Président de l'AUCAME avait souhaité que ce travail soit porté à la connaissance des membres de l'Agence en l'état.

Un document a été largement diffusé à la rentrée. Il constitue le premier numéro des nouveaux fascicules Act'Urba (*Cf. point IX ci après*).

PARTICIPATION AUX TRAVAUX DES CLUBS THÉMATIQUES DU RÉSEAU DE LA FNAU

Conformément à ce qui est prévu dans le programme de travail partenarial de l'AUCAME, l'Agence s'attache en permanence à développer son potentiel de culture technique dans le cadre de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) par sa participation à divers clubs thématiques : transport, habitat, géomatique,….

A ce titre, comme chaque année, plusieurs collaborateurs ont également participé aux rencontres annuelles de la FNAU, la principale manifestation rassemblant l'ensemble des agences (8 à 900 personnes chaque année) qui se tenaient cette année à Paris du 18 au 20 octobre. Le thème était : « Territoires et projets, les outils de la gouvernance ».

A noter que les collaborateurs de l'agence qui animaient les clubs « Recensements » et « Environnement » ont passé la main, après 3 années à la tête de ces instances, conformément aux pratiques habituelles.

Une collaboratrice de l'AUCAME prend en revanche désormais part à l'animation du club « habitat ».

VII-ACTIONS DE FORMATION

Enfin, l'agence poursuit ses actions de formation aux métiers de l'urbanisme et de l'aménagement au sein d'organisme spécialisés. Au-delà du partenariat que cela permet avec ces organismes, cette participation permet également d'assurer la promotion du territoire auprès des étudiants dans la mesure où les présentations de l'agence valorisent les expériences locales.

L'AUCAME intervient ainsi depuis 2007 dans le Mastère « Mutation des sociétés et développement des territoires » de l'UFR Cultures-Espaces-Sociétés de **l'Université du Havre**.

Localement, depuis sa création, des partenariats actifs se développent avec l'UFR de Géographie de **l'Université de Caen - Basse-Normandie**, avec notamment l'intervention de membres de l'équipe de l'Agence devant les étudiants de Licence et Mastère « Ville », et avec **l'École de Management de Normandie** où l'Agence intervient dans le cadre du Mastère spécialisé « Management du Développement Territorial ».

L'AUCAME est également partenaire du **CIFP de Rouen** qui , dans le cadre de sa filière développement des compétences, prépare au diplôme universitaire « Aménagement, urbanisme, environnement et développement durable de l'urbain au rural » .

En 2011, l'agence a reçu, le 14 février, les étudiants du Master « management des territoires urbains » de **l'Université de Tours** afin de leur présenter les enjeux de développement de la métropole caennaise

(SCoT et PLH). Pour la circonstance, deux diaporamas de 24 et 46 pages avaient été réalisés.

Par ailleurs, le directeur de l'agence est intervenu devant les étudiants de **IUP de Créteil** sur le thème « les outils de la planification durable, le cas du SCoT Caen-Métropole », ce qui a donné lieu à la réalisation d'un diaporama de 42 pages.

VIII-SITE INTERNET DE L'AUCAME : LA MISE À JOUR DE LA CHARTE GRAPHIQUE DU SITE

Le site internet de l'agence www.aucame.fr a été mis en ligne en juin 2008. L'élaboration d'un nouveau programme de travail partenarial a été l'occasion d'engager une réflexion sur son évolution.

La charte graphique du site a été revue. Elle est actuellement en test « grandeur nature ». Le contenu devrait également être actualisé d'ici la fin de l'année.

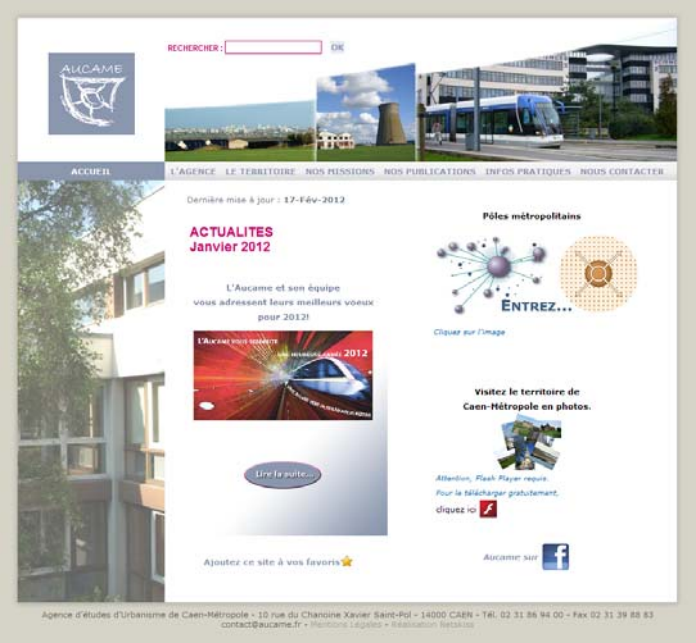

IX-DIFFUSION DES DONNÉES ET DES CONNAISSANCES : LA REFONTE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE L'AUCAME

Depuis la création de l'AUCAME, la question des modalités de la diffusion des travaux de l'agence est un sujet récurrent. Force a été de constater qu'après plus de 4 ans de fonctionnement, la marge de manœuvre laissée à l'AUCAME pour valoriser et communiquer autour de ses productions restait étroite.

Alors que la diffusion des productions obéit à un principe a priori simple (*«tous les membres de l'association ont accès aux travaux de l'agence, dès lors que ceux-ci ont été validés par le C.A. »*), les membres ont soulignée à plusieurs reprises la méconnaissance relative de ces travaux.

La publication des fascicules « Qu'en savons-nous ? », qui font l'objet d'une diffusion papier et numérique, et dont on constate régulièrement le réel succès (7 800 téléchargements en 2010), a montré qu'il existait une vrai demande d'information.

L'élaboration d'un nouveau programme de travail a été l'occasion de définir clairement une stratégie de communication de l'AUCAME, inscrite dans le programme de travail. Elle se traduit notamment par l'élargissement de la gamme des publications récurrentes de l'agence qui comporte désormais 3 formats :

Qu'en savons-nous ? L'objectif d'une dizaine de publications annuelles est maintenu pour le fascicule de 4 pages « historique » de l'AUCAME, pédagogique et illustré, et qui a pour objectif d'informer rapidement le lecteur sur un sujet particulier.

Act'Urba : fascicule d'un format variant de 8 à 16 pages permettant de faire l'état des connaissances sur un sujet d'actualité. Ce format sera notamment utilisé pour la diffusion large des exploitations des observatoires. L'agence en publierait en moyenne 4 à 5 par an.

Carnets d'agence : Il s'agit du format de publication synthétique de 25-35 pages adopté pour le rendu d'études spécifiques. L'objectif est d'en publier 3 à 4 par an.

PUBLICATION DES QSN

EN 2011, 10 numéros du fascicule « **Qu'en savons-nous** ? » ont été publiés :

- QSN n°30 : « Loi RCT et intercommunalité »,
- QSN n°31 : « La métropole caennaise existe-t-elle ? »,
- QSN n°32 : « Les nouvelles collectivités territoriales dans la Loi RCT »,
- QSN n°33 : « Le long Cours à Louvigny »,
- QSN n°34 : « La place du tourisme Normand en France »,
- QSN n°35 : « Les multiplexes »,
- QSN n°36 : « les pôles métropolitains, nouvel outil pour l'inter-territorialité »,
- QSN n°37 : « Les unités urbaines dans le Calvados en 2010 »,
- QSN n° 38 : « Les principaux résultats de l'Enquête Ménages Déplacements à l'échelle du Calvados »,
- QSN n°39 : « la réforme de la fiscalité de l'aménagement » .

PUBLICATION DE FASCICULES « ACT'URBA »

À ce jour le premier numéro du fascicule **Act'Urba** a été publié :

- Act'Urba n°1 : « Quel avenir pour les agences d'urbanisme ? »

En préparation :

- Act'Urba n°2 : « La politique de la ville dans l'agglomération caennaise »
- Un n° lié à l'observatoire de l'immobilier

PUBLICATION DE « CARNETS D'AGENCE »

À ce jour les deux premiers « **Carnets d'agence** » ont été publiés :

- Carnet n°1 : « la méthode d'élaboration d'un PLH : l'exemple de la CdC Val es Dunes ».
- Carnet n°2 : « programme de travail 2011-2013 de l'AUCAME »

Participer à la définition prospective des politiques publiques sectorielles

L'ÉLABORATION DU SCOT CAEN-MÉTROPOLE : FIN DE LA DÉMARCHE

L'agence a assuré, pour le compte du syndicat mixte Caen-Métropole, la maitrise d'œuvre des études et la conduite de l'animation des travaux du SCoT éponyme, qui a constitué, de 2006 à 2010, le dossier majeur de son programme de travail.

Rappel des dates clefs de ce projet :

1er juillet 2004 : délibération d'engagement de la procédure d'élaboration du SCoT ;

25 octobre 2006 : délibération de validation de la méthode d'élaboration du SCoT proposée par l'AUCAME ;

30 novembre 2006 : première « Conférence Métropolitaine » et lancement officiel des études du SCoT. Début de la phase des ateliers thématiques qui s'est achevée en juillet 2007

30 novembre 2007 : Transmission des rapports formant l'état des lieux.

Mars 2008 : élections municipales.

7 juillet 2008 : présentation en Bureau par l'AUCAME du « diagnostic préalable du territoire » ;

22 décembre 2008 : validation par le Comité Syndical des deux documents « Diagnostic » et « État initial de l'environnement ;

26 juin 2009 : examen par le Bureau du projet de PADD ;

8 juillet 2009 : débat sur orientations d'aménagement, (art. L122-8 du CU) ;

12 novembre 2009 : validation du PADD en Comité Syndical de Caen-Métropole ;

18 mars 2010 : transmission par l'AUCAME du projet de DOG, du projet d'évaluation environnementale du SCoT

4 avril 2010 : transmission par l'AUCAME du projet de pièces justificatives (points 2 et 5 du rapport de présentation) et de l'Atlas des zones protégées.

12 mai 2010 : transmission par l'AUCAME du « Diagnostic » et de « L'état initial de l'environnement » mis à jour ;

16 juin 2010 : validation du dossier de SCoT avant transmission aux PPA en vue de la réunion d'association ;

17 décembre 2010 : ARRET DU SCOT CAEN-MÉTROPOLE, À L'UNANIMITÉ

1er trimestre 2011 : consultation des personnes publiques associées

16 mai au 20 juin 2011 : enquête publique. La commission d'enquête a rendu son rapport le 8 août 2011. Il s'agit d'un avis favorable, assortie d'un certain nombre de réserves

20 octobre 2011: APPROBATION DU SCOT, À L'UNANIMITÉ.

Le programme de travail prévoyait que l'agence assure la finalisation du dossier en vu de l'approbation. Au cours de l'année 2011, l'agence est intervenue sur les points suivants :

1 –Ajustement de la cartographie du DOG et du PADD, afin de finaliser le dossier arrêté avant transmission aux personnes publiques associées.

2 - La présentation du dossier de SCoT au Conseil de Développement de Caen-Métropole, dans la perspective de l'émission d'un avis dudit conseil sur ce dossier. Compte tenu de la largeur du spectre des thèmes traités par le dossier, plusieurs réunions thématiques avaient été prévues. Une présentation ciblée a été organisé pour chacun :

- 21 janvier 2001 : présentation du projet à l'ensemble du Conseil de développement - réalisation d'un diaporama de 17 diapos ;
- 8 février 2011 : philosophie générale du SCoT - réalisation d'un diaporama de 19 diapos ;
- 15 février 2011 : SCoT et économie - réalisation d'un diaporama de 20 diapos ;
- 1er mars 2011 : SCoT et environnement - réalisation d'un diaporama de 19 diapos ;

3 - Animation technique de la commission « Conduite du SCoT » du 27 avril 2011 qui s'est traduit par la réalisation d'un diaporama de 14 pages sur les notions de densité dans le SCoT et celle de zones urbanisées à la date d'approbation du SCoT.

4 - Élaboration d'un glossaire du Document d'Orientations Générales, portant sur 38 définitions, dont la version finalisée a été remise au syndicat mixte en mai 2011.

5 – rédaction d'une note technique de 21 pages à destination du Président de la Commission Conduite du SCoT, en réponse à la sollicitation du Président de la commission d'enquête publique en date du 29 juin, qui souhaitait que soient apportés des éclairages sur plusieurs points du dossier, afin de motiver son futur

avis. Cette note a été transmise au destinataire le 7 juillet.

6 – Intervention lors du Comité Syndical du 20 octobre lors duquel a été approuvé le SCoT. Réalisation d'un diaporama de 34 pages.

Pour mémoire, depuis le lancement de la procédure, le SCoT Caen-Métropole a généré, pour l'AUCAME, le volume de travaux suivants :

- **128 réunions** depuis novembre 2006 ;
- Près de **6.500 pages** de rapports, notes ou de diaporamas ;
- Un dossier de SCoT de plus de **600 pages.**

LES POLITIQUES PUBLIQUES D'HABITAT

La participation à l'élaboration de politiques publiques en matière d'habitat constitue l'un des grands chantiers du programme de travail 2011-1013. Lors de la phase préparatoire du programme de travail, Quatre communautés de communes périurbaines ont manifesté leur intérêt pour que l'AUCAME les accompagne dans leur réflexion sur ce thème.

Elles s'ajoutent à la CA Caen la mer et à la CdC des « Rives de l'Odon » dont l'AUCAME suit d'ores et déjà les PLH.

De ce fait, l'agence a dû se réorganiser afin de faire face à cette demande, avec la constitution d'un « pôle habitat » qui mobilise d'ores et déjà un chargé d'études principal et un chargé d'étude. Le recrutement d'un deuxième chargé d'étude est en cours, l'appel à candidature ayant été émis début octobre.

Le principe a été retenu d'étager, tout au long du programme de travail, la réalisation des différentes études. Elles sont présentées ci-après par ordre de priorité.

A noter : la communauté d'Agglomération Caen la mer a approuvé son programme local de l'habitat lors de son Conseil Communautaire du 24 juin 2011.

L'ÉLABORATION DU PLH DE LA CDC « VAL ÈS DUNES »,

L'organisation des travaux

Par délibération en date du 18 novembre 2010, le Conseil Communautaire de Val Es Dunes a décidé d'engager la procédure d'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH).

Les modalités d'élaboration d'un PLH sont encadrés par les articles L302-2 et R302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation qui prévoit une **association** de droit de l'État, ainsi qu'une concertation élargie aux acteurs et professionnels du logement.

Il convient de souligner qu'une grande liberté est laissée au Maître d'Ouvrage pour conduire les travaux d'élaboration de son PLH.

Les principes d'organisation générale des travaux du

PLH de Val Es Dunes sont explicités dans la délibération du 18 novembre 2010. Elles sont les suivantes :

Un comité de pilotage est constitué de membres du Bureau, de la commission « aménagement de l'espace » et du Conseil des Maires.

La participation et l'association à la démarche dans le cadre de réunions de travail tout au long de la procédure d'élaboration du PLH des personnes morales suivantes : les services de l'État, le Conseil Régional, le Conseil Général, le Syndicat Mixte Caen-Métropole, des représentants des professionnels du logement, des bailleurs sociaux et d'associations intéressées par la démarche.

L'Agence d'Urbanisme de Caen-Métropole est sollicitée, en tant que maître d'œuvre, pour mener l'élaboration de la démarche. Il est précisé également la possibilité de recourir, si nécessaire, à l'appui d'un cabinet spécialisé pour conduire des études spécifiques.

Le principe général d'organisation des travaux qui a été retenu par la communauté de commune peut être schématisé comme ci-après :

PRINCIPE D'ORGANISATION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

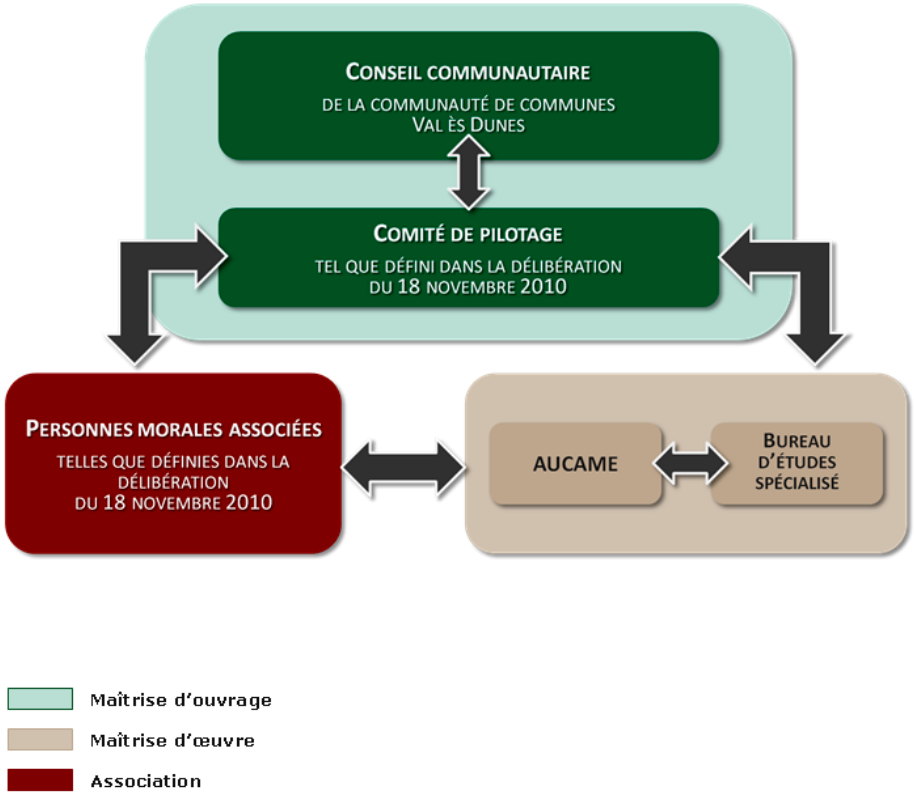

Une démarche fondée sur le partenariat, l'association et la définition d'une instance politique de validation des différentes phases.

La méthode proposée par l'AUCAME consiste à élaborer le PLH en cinq phases :

1. Une phase sur la procédure d'élaboration de la démarche ;
2. Une phase diagnostic ;
3. Une phase document d'orientations ;
4. Une phase de production du programme d'actions ;
5. Une phase de finalisation du document final.

Cinq types de réunions ou d'instances sont prévues :

Le comité de pilotage : Instance de réflexion stratégique, il supervise l'élaboration du PLH et valide chaque étape de l'étude, plus communément appelée phase.

L'association de l'État : la DDTM du Calvados est un partenaire privilégié dans l'élaboration du PLH de Val Es Dunes qu'il sera nécessaire d'associer notamment lors des phases diagnostic, orientations stratégiques et programme d'actions.

Des réunions techniques : pour consolider la phase opérationnelle des trois documents constituant un PLH, il est indispensable d'associer les personnes morales telles que définies dans la délibération du 18 novembre 2010 (cf. partie III de la présente note).

Des séminaires : Lors d'une plénière d'une demi-journée, il s'agit de présenter les résultats de la phase et d'amorcer une réflexion sur la phase suivante. Trois séminaires sont donc prévus lors de l'élaboration du PLH. Ils seront ouverts à l'ensemble des Conseillers communautaires de Val Es Dunes, et aux personnes morales associées.

Le Conseil Communautaire : un conseil communautaire est prévu lors de la phase de finalisation. Ce Conseil Communautaire aura pour objectif d'arrêter le PLH de Val Es Dunes, avant que ce dernier ne rentre dans sa phase de validation administrative.

2- Participer à la définition prospective des politiques publiques sectorielles

Le calendrier prévisionnel

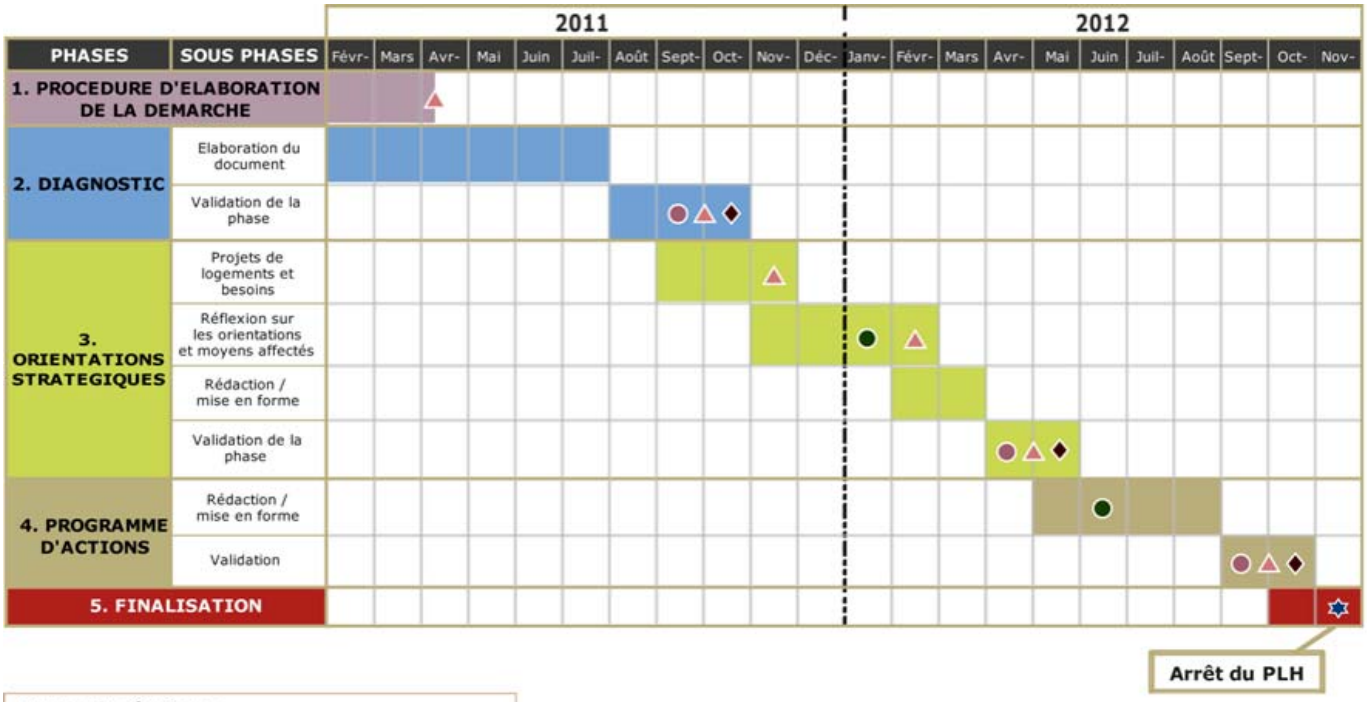

Types de réunions :

- Comité de pilotage
- Réunion DDTM (assiociation de l'Etat)
- Réunions techniques (personnes morales associées)
- Séminaire
- Conseil communautaire

La proposition de méthode d'élaboration avait donné lieu à la production d'un rapport de 36 pages faisant office de cahier des charges qui a été adressé à la CdC Val es Dune le 24 février 2011.

La proposition expose le calendrier prévisionnel présenté ci dessus. Toutefois, ce calendrier pourra être amené à évoluer compte tenu du nombre de réunions et d'instances de pilotage prévu. Il se décompose de la manière suivante :

La phase de lancement de la procédure d'élaboration. Elle s'est achevée en Avril 2011), avec la tenue du 1er Comité de pilotage s'est tenu le 7 avril 2011. Il a validé la méthode d'élaboration proposé par l'AUCAME.

La phase de diagnostic, entamée dès février 2011 et qui est finalisée.

Elle s'est décomposée elle-même en deux étapes :

1. L'élaboration du document (de Février 2011 à fin Juillet 2011), qui a été réalisé par l'équipe technique de l'AUCAME. Il s'est agit de collecter et d'analyser toutes les données (quantitatives, qualitatives et spatiales) nécessaires pour élaborer un document conforme aux exigences du CCH. Des entretiens avec certains partenaires (associations notamment) ont été réalisés afin de disposer d'éléments qualitatifs sur l'accès au logement des jeunes, des personnes âgées ou handicapées…

Dans le cadre de la collecte de données à l'échelle communale relative à la construction neuve et au marché de l'immobilier, l'agence a effectué, début mai 2011, une série d'entretiens et de visites dans chacune des 17 communes (Cf tableau du bilan des réunions). Ces réunions on permis réunir les informations nécessaires concernant les permis de construire et les déclarations d'intension d'aliéner (D.I.A.) sur la période 2000 – 2010, soit au total 989 permis de construire recensés (pour 1254 logements) et 393 DIA.

Cette phase a également donné lieu à l'organisation d'une réunion technique qui s'est tenue le 13 septembre dans les locaux de l'agence. Il s'agissait de rencontrer les bailleurs sociaux, les promoteurs et les agents immobiliers pour affiner les éléments sur le marché local de l'habitat.

Enfin, le 20 septembre s'est tenue une réunion de cadrage avec la DDTM concernant le porter à connaissance du Préfet.

2. la validation du document, qui est intervenue lors de réunion du comité de pilotage, qui s'est tenue le 3 octobre, après envoi du rapport au maitre d'ouvrage.

Le diagnostic du PLH produit par l'agence et remis à la communauté de commune Val es Dunes fait l'objet d'un rapport de 126 pages.

La phase de document d'orientations (Septembre 2011 à Mai 2012)

Cette phase, qui vient de débuter, se décomposera en quatre étapes :

1. L'analyse des besoins en logements et le recensement des projets d'habitat sur l'ensemble des communes de Val Es Dunes (Septembre 2011 à Novembre 2011) :

Il s'agit lors de cette phase d'identifier les besoins en logements sur la Communauté de Communes de Val Es Dunes, à partir de l'analyse du point mort*. Parallèlement, une enquête sera menée par des membres du COPIL, les services de la Communauté de Communes avec l'appui technique de l'AUCAME sur l'ensemble des communes de Val Es Dunes. Il s'agira de rencontrer chaque commune pour recenser les projets d'habitat prévus pendant la période de mise en œuvre du PLH.

Différents scénarii démographiques et de production de logements seront proposés au comité de pilotage afin de définir la politique locale de l'habitat de Val Es Dunes sur la période de mise en œuvre du PLH. La validation en COPIL est à prévoir en novembre 2011.

2. La réflexion sur les orientations stratégiques et les moyens affectés (Novembre 2011 à Février 2012) :

Le contenu des grandes orientations stratégiques est encadré par le CCH mais compte tenu des spécificités de la Communauté de Communes de Val Es Dunes, des priorités devront s'imposer au vu des éléments et des enjeux qui ressortent du diagnostic.

Toutefois, la définition des orientations stratégiques dépend également des moyens (notamment financiers) mis à disposition par la Communauté de Communes pour mettre en œuvre les grandes orientations et les axes ainsi que les actions qui en découlent.

Ainsi, avec l'appui technique de l'AUCAME, les services de la Communauté de communes devront élaborer le budget prévisionnel qui sera mis en œuvre en matière de politique locale de l'habitat.

En matière de programmation de logements notamment sociaux, il faudra également associer l'État et l'Association Régionale des Bailleurs de Basse-Normandie. Ainsi, une réunion technique est à prévoir avec la DDTM du Calvados et l'ARHS BN au mois de janvier 2012, pour mettre en adéquation les objectifs quantitatifs de production avec les orientations de l'État en matière de programmation et de financement du Logement Locatif Social.

Cette étape de réflexion des orientations stratégiques et de définition des moyens affectés devra être amendée lors d'un comité de pilotage dans le courant du mois de février 2012.

3. La formalisation du document d'orientations stratégiques (Février 2012 à Mars 2012) :

Le travail de formalisation du document d'orientations stratégiques (rédaction et mise en forme) sera réalisé par l'AUCAME.

4. La validation de la phase (d'Avril 2012 à Mai 2012) :

Il s'agit d'envoyer le document d'orientations stratégiques aux services de la Communauté de Communes pour préparer la présentation à l'instance de validation : le Comité de pilotage (à prévoir au mois d'avril 2012). Parallèlement, il convient de prévoir une réunion avec les services de l'État pour en partager et en amender le contenu avec ces derniers. Le document, ainsi modifié, sera soumis à la validation du comité de pilotage.

Dans le courant du mois de mai 2012, un deuxième séminaire d'une demi-journée doit être organisé et fixé par les services de la Communauté de Communes, qui doit au préalable inviter les différents partenaires et l'ensemble des conseillers communautaires. L'objet de ce séminaire sera de présenter les grandes orientations et objectifs retenus en matière d'habitat sur la Communauté de Communes de Val Es Dunes. Ce séminaire sera animé par les élus du comité de pilotage, avec l'appui technique de l'AUCAME.

La phase de programme d'actions (de Mai à Octobre 2012)

Le programme d'actions constitue le troisième et dernier volet du Programme Local de l'Habitat. Il décline les grands enjeux retenus sur la Communauté

de Communes de Val Es Dunes en matière de politique locale de l'habitat.

Cette phase se décomposera en deux étapes :

1. L'élaboration du document programme d'actions (de Mai à Août 2012)

   Elle est réalisée par l'équipe technique de l'AUCAME. Il s'agira de rédiger et mettre en forme les différentes fiches-actions (objectifs, actions, moyens, échéancier…) du programme d'actions. Aussi, un cahier de programmation des projets d'habitat de chaque commune de Val Es Dunes figurera en tant que partie à part entière du document.

   Toutefois, en complément de la réalisation technique effectuée par l'AUCAME, une réunion technique devra être programmée dans le courant du mois de juin 2012 afin de partager, mais également de croiser les grandes orientations et les actions retenues avec les moyens mis à disposition par la Communauté de communes de Val Es Dunes, mais également par les communes.

2. La validation de la phase (Fin Août 2012 à Octobre 2012) :

   Il s'agit d'envoyer le document programme d'actions aux services de la Communauté de Communes pour préparer la présentation à l'instance de validation : le comité de pilotage (à fixer à la fin du mois de septembre 2012). Parallèlement, il convient de prévoir une réunion avec les services de l'État pour en partager et en amender le contenu avec ces derniers. Le document, ainsi modifié, est soumis à la validation du comité de pilotage.

   Dans le courant du mois d'octobre 2012, le troisième et dernier séminaire d'une demi-journée doit être organisé et fixé par les services de la Communauté de Communes, qui doit au préalable inviter les différents partenaires et l'ensemble des conseillers communautaires. L'objet de ce séminaire sera de rappeler le contenu des deux premiers documents (diagnostic et document d'orientations stratégiques) et de présenter les actions et les moyens mis en œuvre dans le PLH de Val Es Dunes (programme d'actions).

   Ce séminaire sera animé par les élus du comité de pilotage, avec l'appui technique de l'AUCAME.

La phase finalisation du dossier PLH (d'Octobre à Novembre 2012)

Lors de cette phase, il s'agira de finaliser l'ensemble des documents qui composent le PLH de la Communauté de communes avant leur présentation lors du Conseil Communautaire prévu, dans le calendrier prévisionnel, en novembre 2012. Ce Conseil communautaire marquera l'arrêt du PLH de Val ès Dunes. Le dossier entrera ensuite dans sa phase administrative dont les modalités sont explicitées le schéma ci après.

LA PROCEDURE D'ELABORATION D'UN PLH

Délibération de l'EPCI décidant l'élaboration d'un PLH

3 mois

Porter à connaissance de l'État

Élaboration du PLH en régie ou par un bureau d'études

Arrêt du projet PLH par l'organe délibérant l'EPCI

Absence de réponse : 2 mois

Transmission aux communes membres et aux organes chargés de l'élaboration du SCOT

Avis par délibération de chaque commune et EPCI sur le projet PLH

2 mois

Nouvelle délibération de l'EPCI sur le projet PLH

Transmission au préfet

2 mois

Avis du CRH et du préfet

Transmission à l'EPCI

Sans réserves

Avec réserves

1 mois

Demande de modifications par le préfet

Délibération par l'EPCI sur les modifications

Transmission pour avis aux communes et EPCI concernés

Délibération de l'EPCI adoptant le PLH

Pendant 1 mois

Mesures de publicité :

La délibération doit être affichée au siège de l'EPCI et dans les maries des communes. La mention de cet affichage est insérée dans un journal local ; Le PLH adopté est tenu à la disposition du public au siège de l'EPCI, des communes et en préfecture.

Transmission au représentant de l'État et aux personnes morales associées

La délibération approuvant le programme devient exécutoire deux mois après cette transmission

PLH Exécutoire

3 ans

Mise en œuvre du PLH : Mise en compatibilité des PLU / POS communaux avec le PLH

2- Participer à la définition prospective des politiques publiques sectorielles

Bilan des réunions et productions de l'AUCAME

Date de réunion	Type de réunion	Production de l'agence
7 avril 2011	COPIL n°1 : lancement	PWP 13 diapos Rapport 36 pages
3 mai 2011	RV mairie de Vimont	Collecte des données permis de construire et DIA
3 mai 2011	RV mairie de Cagny	
4 mai 2011	RV mairie de Conteville	
4 mai 2011	RV mairie de Canteloup	
5 mai 2011	RV mairie d'Airan	
5 mai 2011	RV mairie de Chicheboville	
5 mai 2011	RV mairie de Bellengreville	
6 mai 2011	RV mairie de Billy	
6 mai 2011	RV mairie de Frénouville	
6 mai 2011	RV mairie de Cléville	
9 mai 2011	RV mairie de Poussy la Campagne	
10 mai 2011	RV mairie d'Argences	
10 mai 2011	RV mairie de Cesny aux vignes	
12 mai 2011	RV mairie de Moult	
12 mai 2011	RV mairie de Fierville-Bray	
12 mai 2011	RV mairie d'Ouézy	
13 mai 2011	RV mairie de St Ouen du Mesnil Oger	
7 juin 2011	Réunion avec le Président de la CdC bilan des visites	PWP 10 diapos
13 sept 2011	Réunion technique marché de l'habitat - Audition promoteurs bailleurs et agents immob.	PWP 17 diapos
20 sept 2011	Réunion technique DDTM – P.A.C. État	PWP 19 diapos
3 octobre 2011	COPIL n°2 : point avancement + validation diagnostic	PWP 4 diapos + rapport 126 pages

Depuis l'engagement de la procédure, l'agence a participé, en 2011 à 5 réunions et a mené 17 entretiens dans les communes. Elle a produits 5 présentations représentant 63 diapositives et deux rapports représentants 162 pages.

L'ÉLABORATION DU PLH DE LA CDC « ENTRE BOIS ET MARAIS »,

L'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat sur le territoire de la communauté de communes « Entre bois et marais » a été inscrit au programme de travail partenarial adopté le 7 juillet 2011.

La communauté a pris une délibération de prescription de son PLH lors du conseil communautaire du 1er septembre 2011.

D'ores et déjà, l'agence a engagé les premiers travaux de diagnostic.

L'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC HABITAT DE LA CDC « ENTRE THUE ET MUE »,

Par courrier en date du 4 juin 2010, la communauté de communes « Entre Thue et Mue » avait fait part de son intérêt pour l'engagement d'une réflexion large sur les problématiques d'habitat sur son territoire.

Le principe de réaliser un diagnostic habitat a finalement été préféré et inscrit dans le programme de travail de l'agence. Une première réunion du conseil communautaire s'est tenue sur ce sujet le 16 février 2011, lors de laquelle l'agence a présenté l'outil PLH. Pour la circonstance, un diaporama de 14 pages avait été réalisé.

L'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC HABITAT DE LA CDC « CŒUR DE NACRE »

Lors des réunions de préparation du programme de travail partenarial de la fin de l'année 2010, la communauté de communes Cœur de Nacre avait également fait part de son intérêt pour l'engagement d'une réflexion large sur les problématiques d'habitat sur son territoire.

Le principe de réaliser un diagnostic habitat a, là aussi, été inscrit dans le programme de travail.

Une première réunion du conseil communautaire s'est tenue sur ce sujet le 24 février 2011, lors de laquelle l'agence a présenté l'outil PLH. Pour la circonstance, un diaporama de 14 pages avait été réalisé.

LES POLITIQUES PUBLIQUES DE TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS

PARTICIPER À L'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC DU PDU DE CAEN LA MER

Dans la continuité des études engagées en 2010, l'AUCAME a participé de manière active à la constitution du diagnostic du PDU de l'agglomération caennaise, sous maitrise d'ouvrage de Viacités.

L'agence d'urbanisme a tenu plusieurs rôles dans ces études. Début 2011 a tout d'abord vu la poursuite des ateliers thématiques, pour faire s'exprimer les acteurs de la mobilité sur les éléments de diagnostic et leurs attentes vis-à-vis du PDU. Deux ateliers se sont tenus en 2011 les 17 et 25 janvier 2011. Lors de cette étape, l'AUCAME a proposé et appliqué une méthode d'animation participative pour élaborer les tableaux SWOT (*Strengths, Weaknesses*, *Opportunities*, *Threats*) et réalisé la synthèse de ces ateliers, synthèse intégrée dans le diagnostic.

Dans la phase technique, l'agence a travaillé en collaboration avec le bureau d'études Transitec, pour une coproduction du diagnostic (réunion technique le 15/02/11). L'AUCAME a pris en charge (analyse, rédaction, cartographie et mise en page) les éléments d'analyse et de compréhension du territoire ainsi que les exploitations de l'EMD nécessaires au diagnostic et réalisé le fond de plan utilisé pour la quasi totalité des cartes du document.

Dans le document de diagnostic, elle a produit :

- 1 planche situation géographique
- 1 planche agglomération en Basse Normandie
- 1 planche MOS
- 1 planche grands équipements et pole d'emplois
- 1 planche densité
- 1 planche contraintes physiques
- 1 planche EMD cadrage déplacement
- 5 planches de synthèse pour volet territoire
- 1 planche grands projets routiers
- 1 planche EMD transports collectifs
- 1 planche couverture du réseau TC
- 1 planche EMD vélo
- 1 planche véol
- 1 planche EMD marche
- 8 planches démarche/bilan/synthèse des ateliers thématiques

- 4 planches à venir (EMD stationnement et volet social de la mobilité)

Outre le diagnostic du PDU, l'AUCAME intervient auprès de Viacités durant toute la démarche d'élaboration du PDU comme assistance à maitrise d'ouvrage. De ce fait, elle apporte son soutien et son expertise à Viacités sur l'élaboration globale du diagnostic, la définition des enjeux, la cohérence avec les autres documents d'urbanisme.

L'implication de l'AUCAME dans l'élaboration du PDU s'est traduite par une participation pour une co-présentation de l'avancement du document à l'ensemble des commissions PDU et des instances de Viacités lors desquels était abordé le PDU, lors des réunions suivantes :

- 15/03/11 commission PDU de Viacités
- 13/04/11 comité suivi du PDU
- 14/04/11 comité pilotage du PDU
- 31/05/11 bureau de Viacités
- 23/06/11 commission PDU de Viacités
- 30/08/11 commission PDU de Viacités

ASSISTER LE SYNDICAT MIXTE CAEN-MÉTROPOLE DANS LA DÉFINITION D'UN SCHÉMA MÉTROPOLITAIN DES VOIES CYCLABLES

La réalisation d'un schéma métropolitain des voies cyclables a été inscrite au programme de travail partenarial 2011-2013 de l'agence.

L'objectif de cette démarche est de concevoir et mettre en œuvre une politique de déplacements doux cohérente à l'échelle de Caen-Métropole et d'inciter les collectivités à mettre en œuvre les principes qui y seront définis et adoptés.

Il s'agira de mettre en cohérence à l'échelle de Caen-Métropole les différentes initiatives des collectivités et d'organiser la continuité d'itinéraires existants, en voie d'élaboration ou à créer afin d'offrir aux usagers un réseau cyclable continu, homogène, sécurisé et équipé et qui puisse représenter une alternative aux modes de déplacement motorisés.

Un comité de pilotage a été constitué. Il s'est réunit pour la première fois le 8 juillet 2011. L'Agence, qui en assurait l'animation, a produit un diaporama de 14 pages.

Dans le cadre du diagnostic préalable, suite au comité de pilotage, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des collectivités membres de Caen-Métropole, en leur demandant de reporter sur une carte les infrastructures cyclables existantes et leurs projets.

A ce jour, l'agence dispose des retours sur environ la moitié des communes du territoire et a entrepris la numérisation de ces infrastructure.

Le prochain comité de pilotage est prévu en novembre.

LES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMÉNAGEMENT

FINALISER L'ÉTUDE « QUADRANT SUD-EST »

L'étude d'aménagement sur le « quadrant sud est de la métropole caennaise » est inscrite au programme partenarial de travail 2008/2010 de l'AUCAME. Il s'agit d'une étude sous maîtrise d'ouvrage AUCAME.

Elle a pour objectif la production d'une vision globale des enjeux d'aménagement du secteur, en s'appuyant, dans les espaces relevant de sa compétence, sur les orientations du SCoT Caen-Métropole. Il est également prévu que certains espaces à enjeu, fassent l'objet d'une approche plus détaillée.

Le schéma d'aménagement proposé constituera le regard que porte l'équipe de l'agence sur ce territoire et ses perspectives d'aménagement.

Un comité de pilotage d'une vingtaine de membre a été formé au sein du C.A. de l'agence au printemps 2010. Le principe de voir les collaborateurs des services des membres participer à ses travaux a été retenu. Ce Comité, initialement composé de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales membres, a été élargi par la suite aux chambres consulaires (CCI et chambre d'agriculture) et à un élu non membre du C.A. (M. Delbruel – maire de St André s/O.).

La rédaction des modalités de conduite d'étude et les premiers travaux à ont été engagés en Août 2010. Les modalités de conduite d'étude ont été validées par le Conseil d'Administration le 14 octobre 2010.

Compte tenu du plan de charge de l'agence, le calendrier initial très ambitieux de l'étude (durée estimée à 6 mois) a été assoupli. En effet, les réunions se sont avérées très denses au regard de l'amplitude du territoire, de la variété des enjeux et des thèmes et la richesse d'information à traiter.

La fin de l'année 2010 avait été consacrée aux travaux

sur le diagnostic. En 2011, cinq réunions du Comité de Pilotage ont été tenues, dont les trois premières consacrées à la présentation des enjeux et premières propositions d'aménagement par secteurs géographiques :

- Le 10 février 2011, à Troarn (au siège de la CdC Entre Bois et Marais);
- Le 25 mars 2011, à Saint André sur orne ;
- Le 22 avril 2011 à Mézidon-Canon (au siège de la CdC Vallée d'Auge) ;
- Le 24 juin 2011 à Argences (au siège de la CdC Val es Dunes) : présentation d'un avant projet de rapport d'études ;
- Le 23 septembre 2011 à Argences (au siège de la CdC Val es Dunes) : présentation des enjeux liés à la mobilité et aux déplacements et première approche des modalités de restitution du rapport final.

Ces réunions ont surtout été, pour le comité de pilotage, un temps d'appropriation et de partage des connaissances. Elles ont également été l'occasion, pour l'équipe technique, de tester certains principes et ce avant que ne soit engagée l'élaboration des premiers documents. Par ailleurs, une réunion de présentation des travaux devant le comité de direction de la DDTM du Calvados s'est déroulée le 12 juillet. Elle a donné lieu à la production d'un diaporama spécifique de 15 pages.

Un prochain et dernier Comité de Pilotage est programmé le 17 novembre. Le principe d'une restitution devant l'ensemble des conseils communautaires des EPCI concernés a été retenu. Elle est prévue pour le début de l'année 2012.

Depuis le début de l'année l'agence a produit, dans le cadre de cette étude, 5 présentations PowerPoint représentant 120 diapositives et un avant projet de rapport d'étude de 80 pages.

L'agence va maintenant finaliser la rédaction de l'avant projet qui deviendra alors « projet de rapport d'étude ». Celui-ci sera adressé à tous les membres du comité de pilotage qui auront 2-3 semaines pour réagir par écrit. Si ces réactions peuvent porter sur la forme, comme sur le fond, rappelons que l'équipe assume le contenu technique du rapport. L'avant projet sera amendé en fonction des réactions. L'absence de réaction sera considérée comme un avis favorable.

A l'issue de ce délai, le projet de rapport d'étude sera adressé aux membres du C.A. de l'AUCAME, auprès duquel le Président du Comité de pilotage rapportera les travaux du groupe de pilotage. Le C.A. statuera alors sur le document et ses modalités de diffusion.

Il revient au groupe de pilotage de proposer ces modalités, sachant que la validation de l'étude provoque Sa mise en ligne sur le site internet de l'agence, sa transmission à l'ensemble des membres de l'A.G. et sa diffusion auprès de partenaires techniques de l'AUCAME (services des collectivités et de l'Etat, SEM, …).

Le quadrant sud est, un espace « multiple »

Le diagnostic s'est appuyé sur un important travail cartographique mais également sur des visites de terrains qui ont abouti à un large recueil photographique. Ce diagnostic a permis d'identifier trois types d'enjeux :

- La forme du développement : passer d'un développement extensif à un développement maitrisé, alors que la place ne manque pas.
- La fragmentation de l'espace par les infrastructures de déplacements existantes et à venir.
- Le respect des spécificités des paysages :
  - ⇒ la banalisation des formes urbaines :
  - ⇒ quelles différences entre périurbain de la plaine et du bocage ?
  - ⇒ quelle identité propre pour chaque commune quand toutes se développent sur le même modèle ?
  - ⇒ l'ordonnancement autour des radiales d'accès à l'agglomération
  - ⇒ les limites de l'agglomération
  - ⇒ quels nouveaux « marqueurs » urbains ou naturels
  - ⇒ la préservation de coupures entre les bourgs et de fenêtres agricoles depuis les voies

Ces enjeux se déclinent de manière variée, selon différents espaces :

- Les franges sud-est de l'agglomération : la maitrise du développement économique extensif : quelles limites ? sous quelles formes ?
- L'organisation du développement économique et urbain de l'axe RD613 / Voie ferrée Paris Cherbourg, et sa mise en valeur paysagère. Ce développement devra faire cohabiter les ambitions métropolitaines en matière de logistique (liées au port) et une polarisation autour des haltes ferroviaires et gares.
- L'axe RN158 : préservation des cônes de vues

et organisation du développement économique, autour d'une voie qui traverse un espace rural et se situe sur un point haut.

- L'axe A13/RD675 : quelles coupures d'urbanisation ? impact des nouvelles infrastructures ? des zones d'activités nouvelles ?
- Le plateau agricole et ses vallées :
  - ⇒ La restauration de continuités écologiques
  - ⇒ La lutte contre l'urbanisation linéaire dans les vallées secondaires.
- L'avant butte du pays d'Auge/Vallée de la Dives comment préserver les paysages et la forme du développement de l'habitat, dans un espace d'habitat semi dispersé et à forte sensibilité naturelle ?

Le principe a donc été retenu de travailler à partir de ces cinq entités. A ce jour, pour chacun de ces secteurs, l'AUCAME a présenté un « schéma des enjeux », assorti de propositions d'aménagement.

Synthèse rapide des propositions de l'AUCAME

Les propositions formulées par l'Agence peuvent être regroupées en grandes familles :

- des principes d'aménagement des zones à urbaniser en termes de:
  - ⇒ mixité et densité, notamment des projets autour des haltes ferroviaires,
  - ⇒ déplacement éventuel des haltes ferroviaires,
  - ⇒ desserte, configuration, délimitation des zones économiques,
  - ⇒ définition de fronts urbains,
  - ⇒ décloisonnement (passer d'une logique d'opération à un projet d'aménagement d'ensemble) ,...
- La définition de coupures ou limites d'urbanisation : sur les sites que l'agence a identifiés, dans des secteurs soumis à une intense pression à l'urbanisation, notamment le long des voies, l'étude se prononce sur
  - ⇒ des largeurs minimales de coupures à préserver,
  - ⇒ la localisation des limites d'urbanisation.
- L'identification de secteurs devant faire l'objet d'un traitement urbain ou/et paysager particulier avec notamment la nécessité d'engager des études complémentaires :
  - ⇒ traversée de zones urbaines par des grandes infrastructures,
  - ⇒ zones de perspectives visuelles lointaines,
  - ⇒ zones marquées par des éléments peu qualifiants (pylônes et lignes électriques, hangar, friches, front d'urbanisation),
  - ⇒ Les formes d'urbanisation : modalités de limitation de l'urbanisation en linéaire de voie, travail sur la profondeur, la compacité, le rapport espace public/espace privé, la diversité architecturale, la densification des Z.A. ...

Cette étude a été terminée en décembre 2011. Le rapport final a été largement diffusé au début 2012. Une réunion de restitution largement ouverte aux élus des territoires concernées et aux partenaires associés à son élaboration est prévue courant 2012.

ÉLABORER UN « PLAN-GUIDE » DE L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR OUEST DE L'AGGLOMÉRATION CAENNAISE

Le secteur ouest de l'agglomération caennaise, dans un quadrant compris entre la route de Bayeux/RN13 au nord et la route de Bretagne/A84 au sud est concerné par de multiples projets ; aménagements routiers, création ou extension de zones d'habitat et d'activité, seconde ligne de TCSP, reconversion du quartier Koenig... En outre, l'importance des terrains encore non urbanisés de part et d'autre du périphérique en font l'un des secteurs possibles de développement majeur de l'agglomération.

Il est notamment identifié comme tel dans le SCoT Caen-Métropole, qui l'inscrit comme « espace de projets d'envergure métropolitaine » au même titre que le plateau nord de Caen, le canal et la baie de l'Orne, la presqu'ile et le centre de Caen, le plateau de Colombelles ou le quadrant sud est de l'agglomération. Compte tenu de leur localisation, de leur fonction et de leur potentiel d'urbanisation, ces sites revêtent un caractère stratégique et ont vocation à accueillir d'importants développements, qui seront conçus dans le cadre de grands projets d'ensemble.

La direction générale de l'habitat, du foncier et de l'aménagement de la communauté d'agglomération Caen la mer (DHAFA) réfléchit au devenir de ce site et à la cohérence des aménagements à venir. Dans cette optique, elle a sollicité l'agence d'urbanisme pour mener une étude d'aménagement du quadrant ouest

de l'agglomération.

Les objectifs de cette mission d'étude, tels qu'ils ressortent du courrier de la DHAFA à l'AUCAME sont de deux natures :

- aider l'agglomération et les communes à établir une vision partagée de l'aménagement à venir sur ce secteur,
- réfléchir à la coordination des projets et des ambitions sur ce secteur, anticiper la mise en place des opérations d'aménagement pour tirer parti du potentiel de développement du site.

En revanche, l'étude d'aménagement du quadrant ouest de l'agglomération ne porte pas sur la reconversion du site du quartier Koenig proprement dit.

Cette mission s'inscrit dans le cadre du programme de travail partenariale pluriannuel de l'AUCAME, au chapitre de la participation à la définition prospective des politiques publiques sectorielles. Le volet aménagement de ce chapitre prévoit en effet l'élaboration d'un « plan-guide » de l'aménagement du secteur ouest de l'agglomération caennaise.

L'agence a adressé ses propositions de modalités d'intervention sur ce dossier à la communauté d'agglomération Caen la mer le 13 octobre. Les premiers travaux devraient débuter à la fin de l'année.

ASSISTER LA C.A. CAEN LA MER DANS LA DÉFINITION D'UNE GRILLE DE LECTURE DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE D'AGGLOMÉRATION PAR LA ROUTE D'HARCOURT, À FLEURY SUR ORNE

Le SCoT Caen-Métropole a nettement identifié que le traitement urbain des entrées de ville, et notamment des principales entrées de l'agglomération caennaise, constitue un enjeu, tant d'image que de bon fonctionnement du territoire urbain caennais. Il préconise que soit engagée « *une réflexion intercommunale à l'échelle des principales radiales* (qui) *favoriserait une approche globale de l'aménagement des itinéraires d'accès à l'agglomération* ». Le SCoT définit ainsi une liste de grandes entrées d'agglomération devant faire l'objet d'une attention particulière. Parmi celles-ci figure la Route d'Harcourt à Fleury-sur-Orne.

La Communauté d'Agglomération Caen la mer, estimant à juste titre que le niveau intercommunal apparaît progressivement comme une échelle pertinente pour mener des réflexions concertées sur ces entrées d'agglomération, a sollicité l'AUCAME pour l'aider, ainsi que les communes concernées, à établir des visions partagées de l'aménagement de ces entrées de villes. C'est pourquoi le principe de cette assistance a été inscrit dans le programme partenarial de l'AUCAME pour les années 2011, 2012 et 2013 approuvé par son Conseil d'Administration en date du 7 juillet 2011. D'un commun accord entre la Communauté d'Agglomération et l'Agence d'Urbanisme, il a été décidé que la Route d'Harcourt à Fleury-sur-Orne constituerait la première entrée d'agglomération à être étudiée dans le cadre de cette démarche.

Par courrier en date du 12 juillet 2011, La Communauté d'Agglomération a transmis à l'AUCAME un courrier dans lequel elle précise ses exigences. Il s'agit en particulier :

- D'assurer une cohérence entre les abords de la Route d'Harcourt, le sud de Caen et le bourg de Fleury,
- De définir le niveau de requalification et de traitement de cette entrée d'agglomération,
- De définir les liens autour de la RD 562 entre l'opération d'habitat des « Hauts de l'Orne » en cours de programmation, le centre-bourg de Fleury vers le sud et l'opération en cours de réalisation du parc d'activités de Fleury,
- De saisir l'opportunité que cette démarche représente pour compléter les modalités du traité de concession, qui sera signé avec le futur concessionnaire qui sera retenu pour l'opération des « Hauts de l'Orne »,
- De contribuer à l'élaboration du PLU de Fleury sur Orne dont la procédure devrait débuter à l'automne 2011.

Il n'était pas fixé d'échéance précise à cette étude. Il était toutefois stipulé que l'Agence devait apporter une première contribution sur les enjeux d'aménagement de la Route d'Harcourt qui pourrait être intégrée à la consultation des candidats à la concession d'aménagement de la ZAC des « Hauts de l'Orne » d'ici octobre 2011.

Conformément à ce que stipulait la commande, les services de l'AUCAME et de Caen la mer se sont rencontrés à plusieurs reprises durant l'été (17 et 24 août). Il ressort de ces rencontres que la commande de l'agglomération a évolué, voire assez radicalement changé. Il ne s'agirait plus en effet de conduire une étude d'aménagement de l'entrée d'agglomération, édictant des préconisations quant au traitement des abords de la RD 562 et de l'articulation autour de cette

voie des et les zones actuellement urbanisées et celles qui vont l'être à la faveur des projets opérationnels qui se développent sur le site.

Il s'agirait désormais d'aider la Communauté à établir le cahier des charges d'une telle étude, qui serait joint à la consultation de concession d'aménagement et devrait être réalisée par le concessionnaire, une fois celui-ci désigné.

Dans cette optique, l'étude confiée à l'AUCAME consisterait à établir, sur la base de l'exemple de la Route d'Harcourt, une méthode de définition des enjeux à déterminer dans le cadre des entrées d'agglomération.

Il est à souligner qu'une telle évolution de la commande, qui plus est durant la période estivale et avec des délais de rendu final ramenés à début octobre, n'était pas de nature à faciliter le travail de l'Agence, ni a en assurer la motivation technique.

En partant de l'hypothèse que c'est la commande verbale exprimée par les services de Caen la mer durant l'été 2011, l'Agence a d'ores et déjà produit, compte tenu des délais très courts qui lui ont été accordés, un « dossier d'analyse urbaine et paysagère d'axe » de la route d'Harcourt pouvant constituer un point d'appui pour la rédaction du cahier des charges de l'étude à joindre au dossier de consultation de la concession. Un projet de ce dossier a été transmis à Caen la mer lors d'une réunion de travail qui s'est tenue le 4 octobre 2011.

RESTRUCTURATION DE L'ILOT BELLIVET, DANS LE CENTRE-VILLE DE CAEN

Par courrier en date du 4 juillet 2011, la ville de Caen a saisi l'agence afin de lui confier une étude visant à affirmer sa connaissance de l'ilot Bellivet, préalablement à l'engagement, dans les meilleures conditions, d'une action de recomposition urbaine, en cohérence avec l'ensemble des réflexions et travaux en cours, notamment l'articulation avec le projet Caen Presqu'ile, et visant à conforter le rayonnement et le positionnement du centre ville de Caen.

La ville de Caen souhaitant que la restitution des travaux intervienne avant la fin de l'année 2011, afin que l'étude garde toute sa pertinence au regard des réflexions en cours (travaux de la SPLA, PLU,...), les travaux seront réalisés en interne par l'agence et sans phase de validation intermédiaire.

Suite à plusieurs contacts avec le Directeur Général des services de la ville de Caen visant à préciser la commande passée à l'agence, des propositions de modalités d'intervention ont été transmises à la ville de Caen le 30 septembre 2011.

L'agence propose d'élaborer un **diagnostic de site,** un **schéma stratégique global des enjeux à l'échelle du centre ville étendu et** des propositions de **grands principes d'aménagements à l'échelle de l'Ilot Bellivet** lui-même.

Le 13 octobre, la ville de Caen a fait part d'un accord de principe sur les modalités proposées.

L'Agence s'est alors lancée dans un important travail d'analyse multithématique du centre-ville de Caen afin d'en comprendre les fonctionnements et d'en identifier les forces et les faiblesses.

Des échanges fructueux ont eu lieu avec les services de la ville de Caen tout au long du dernier trimestre 2011.

L'équipe s'est ensuite focalisée sur l'îlot Bellivet lui-même, effectuant un important travail d'analyse urbaine appuyé sur des enquêtes de terrain afin de « ressentir » les ambiances urbaines.

Ces éléments ont permis à l'Agence, sur la base d'un scénario prospectif d'évolution du centre-ville de Caen à court et moyen terme, d'imaginer trois scenarii de réaménagement de l'îlot Bellivet.

Un diaporama provisoire a été adressé à la ville à la fin du mois de décembre. Celui-ci sera complété et approfondi début 2012 en vue d'une présentation aux élus dans le courant de l'hiver.

LA POLITIQUE DE LA VILLE : ASSISTER LA C.A. CAEN LA MER DANS LA DÉFINITION D'ORIENTATIONS POUR UNE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE

La communauté d'Agglomération Caen la mer a sollicité l'agence pour l'assister dans la définition d'orientations communautaires en matière de politique de la ville. L'agence ne disposant pas de compétence spécifique en la matière a profité du départ d'un collaborateur pour recruter un chargé d'études dédié à ces problématiques. Anne PRUNET a pris ses fonctions le 15 mai 2011. La première réunion de travail s'est tenue le 24 mai.

En parallèle, Caen la mer a recruté une chargée de mission politique de la ville et la commande passé à l'agence a sensiblement évolué, l'agence devant simplement apporter les éléments techniques permettant à Caen la mer de définir ses orientations.

Dans un premier temps, l'agence s'est attachée à « défricher » le sujet de la politique de la ville telle que développée dans l'agglomération, à l'échelle des communes concernées, ce qui a donné lieu à la production de plusieurs notes internes.

Un groupe de travail, composé des chefs de projet des services « politique de la ville » dans les différentes communes bénéficiant d'un CUCS, a été constitué, se réunissant pour faire le point toutes les deux semaines. La méthode de travail a donc été arrêtée conjointement.

L'échelle d'observation choisie est, dans un premier temps, celle de l'Iris Insee, même si certains périmètres n'apparaissent pas suffisamment satisfaisants. L'agence a mis en œuvre un partenariat avec l'Insee afin d'obtenir des données à ces échelles. L'objectif est, à terme, d'obtenir des données carroyées à l'échelle la plus fine possible (100m X 100m).

Afin d'obtenir une restitution visuelle plus en rapport avec la réalité de l'impact territorial des espaces concerné, la cartographie s'appuie sur un croisement du zonage IRIS et du Mode d'Occupation des Sols (MOS) réalisé par l'agence en 2009, comme l'illustre la carte ci-contre.

Concernant les indicateurs à retenir, un travail de synthèse de divers documents fournis par les communes dans le champ de la politique de la ville (document d'élaboration du CUCS, exercices de prospectives, fiches INSEE communales…) a été effectué, les champs étudiés par les différentes communes concernées s'étant avérés très variables.

Des indicateurs communs à ces documents auxquels, s'ajoutent des indicateurs « politique de la ville » nationalement retenus ont été sélectionnés, soit 35 indicateurs en tout. Ceux-ci sont sont principalement issus du Recensement de la population (Insee), seul élément disponible et actualisé à l'échelle infra-communale (IRIS). Sur nombre d'autres sujets, l'aspect qualitatif était difficilement représentable. Le champ éducatif en particulier a donc été restreint aux qualifications (rien sur les niveaux des élèves), le

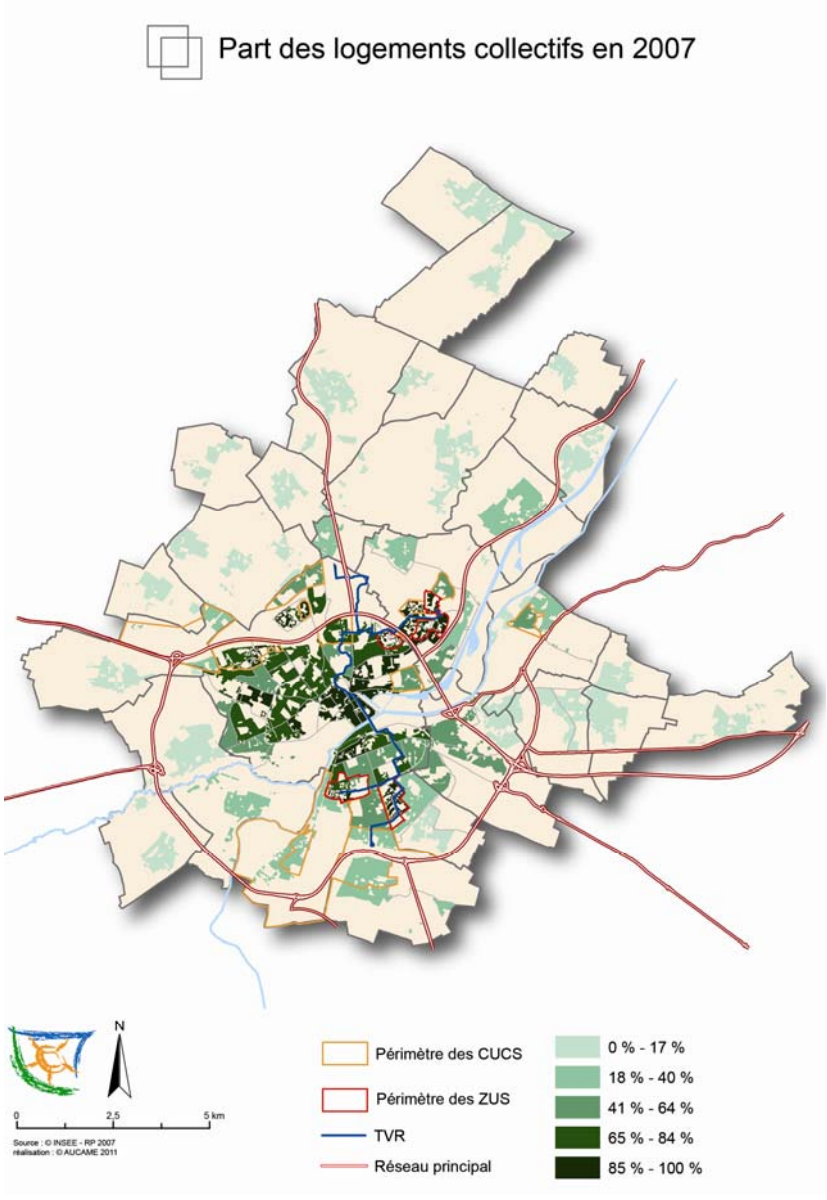

champ sanitaire n'a pas été retenu par manque de données précises à petite échelle (notamment sur l'alcoolisme, le tabagisme, l'accès aux spécialistes, suivi des soins, l'hygiène…), le champ économique a également été restreint (pas de données à l'IRIS sur les créations d'entreprises, la catégorie des emplois disponibles…).

Ce dossier a généré un important travail préparatoire et un nombre conséquent de réunions qui se sont traduite par la production de plusieurs diaporamas, comme le montre le tableau ci-après :

DATE	OBJET	PRODUCTION
24/05/2011	réunion technique: définition intérêt communautaire	
30/05/2011	réunion technique groupe de projet	PWP 13 diapos
10/06/2011	réunion technique interne: point liste des indicateurs	
14/06/2011	réunion INSEE pour la conclusion d'un partenariat	
17/06/2011	réunion technique groupe de projet	PWP 19 diapos
20/06/2011	réunion technique: discussion sur la commande de CLM	
21/06/2011	réunion technique: point sur l'avancement du dossier	
22/06/2011	réunion technique interne: point cartographie	
23/06/2011	réunion INSEE pour la conclusion d'un partenariat	
28/06/2011	entretien technique politique de la ville Colombelles	
28/06/2011	réunion technique groupe de projet	
29/06/2011	entretien technique politique de la ville Fleury sur Orne	
30/06/2011	entretien technique politique de la ville ville d'Hérouville	
30/06/2011	entretien technique politique de la ville - Ville de Caen	
07/07/2011	réunion technique groupe de projet - St Germain BH	PWP 23 diapos
11/07/2011	entretien ASV d'Hérouville	
11/07/2011	entretien technique politique de la ville - Ifs	
26/07/2011	réunion technique: point sur l'avancement du dossier	
05/09/2011	Point d'avancement politique de la ville	
08/09/2011	réunion technique groupe de projet (validation des conclusions)	PWP 20 diapos
22/09/2011	réunion technique groupe de projet (validation des conclusions)	Rapport d'études 34 pages

À ce jour, ce dossier a généré 21 réunions. L'agence a produit 4 diaporama (soit 75 pages) ainsi qu'un rapport de synthèse largement illustré de 34 pages, remis au maitre d'ouvrage fin octobre 2011.

Afin de capitaliser les travaux effectués et dans la perspective d'une diffusion plus large de ces analyses et recherches, la rédaction de deux fascicule Act'Urba, l'un traitant de « la politique de la ville, contexte, enjeux et dispositifs locaux », et l'autre consacré à une étude cartographique de la « la géographie socio-économique de l'agglomération caennaise » a été entreprise.

Ces deux numéros d'Act'Urba ont été édités et diffusés au mois de décembre 2011.

Contribuer au suivi de la mise en œuvre des politiques publiques

POLITIQUES D'HABITAT

NOTE D'ACTUALISATION DU PLH DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES RIVES DE L'ODON

Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes des Rives de l'Odon a été élaboré en 2007 mais approuvé par les instances communautaires le 13 janvier 2010. L'AUCAME est chargé de son suivi-évaluation.

Les éléments de suivi et d'actualisation du PLH des Rives de l'Odon ont d'abord été présentés lors de la commission habitat du 3 décembre 2010 en mairie de Verson (réalisation d'un PowerPoint de 27 diapositives).

Faisant suite à cette présentation, une note exhaustive a été rédigée par l'AUCAME dont l'objectif était d'apporter des éléments d'actualisation et d'évaluation concernant les problématiques majeures du territoire communautaire en matière d'habitat (insuffisance de l'offre en logements neufs, net déséquilibre de l'offre de logements avec un parc inadapté).

Ce document, dont le contenu a été approuvé lors du Conseil Communautaire du 13 janvier 2011, s'articule autour de trois parties :

- Une synthèse du contenu des 3 documents composant le PLH des Rives de l'Odon et un rappel des grands objectifs de production de logements ;
- Une actualisation des principales données et des dynamiques du territoire communautaire aux niveaux sociodémographiques et économiques mais également en matière de caractéristiques du parc de logements ;
- Les premiers éléments de suivi (2007-2009) avec une actualisation des indicateurs quantitatifs et un bilan des actions du PLH à mi-parcours.

Cette note de 37 pages (éditées en 100 exemplaires) a été adressé, en mars 2011, à l'ensemble des membres de l'Assemblée Générale de l'AUCAME, aux services et aux élus de la Communauté de Communes de Val Es Dunes et aux professionnels du logement et de l'habitat.

D'ores et déjà, les réflexions sont en cours pour la production de la note d'actualisation qui sera présentée en janvier 2012.

NOTE D'ACTUALISATION DU PLH DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAEN LA MER

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération Caen la mer a été élaboré en 2009-2010 et adopté à l'unanimité par le conseil communautaire de Caen la mer le 24 juin 2011. Troisième PLH de l'agglomération caennaise, ce dernier couvre la période 2010-2015.

Conformément à l'article L302-3 du code de la construction et de l'habitation, « l'établissement public de coopération intercommunale délibère au moins une fois par an sur l'état de réalisation du PLH et son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique ».

Dans le cadre de sa mission de participation au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de ce PLH, l'Agence a produit, à la fin de l'année 2011, une « note de suivi et d'actualisation du PLH de Caen la mer pour l'année 2010 »

Ce document de 54 pages dresse le bilan des objectifs quantitatifs et qualitatifs inscrits dans le PLH pour l'année 2010. Cette note a pour objectif d'apporter des éléments d'actualisation et d'évaluation concernant les deux orientations majeures du territoire communautaire à savoir :

- Relancer quantitativement et durablement la construction avec un objectif annuel de production de 1 400 logements ;
- Mettre en œuvre une politique locale de l'habitat solidaire qui réponde à des besoins diversifiés en adaptant l'offre à la demande et en développant l'offre de logements aidés.

Ainsi, la note s'articule autour de trois parties :

- Une synthèse du contenu des trois documents composant le PLH de Caen la mer et un rappel des grands objectifs de production de logements ;
- Une actualisation des principales données et des dynamiques du territoire communautaire aux niveaux sociodémographiques et économiques mais également en matière de caractéristiques du parc de logements ;
- Les premiers éléments de suivi avec une actualisation des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Daté de janvier 2012, cette note a été remise aux services de Caen la mer à la mi-décembre 2011.

Il ressort de cette note les éléments suivants :

- Une dynamique volontariste est objectivement amorcée mais il est encore trop tôt pour en mesurer les effets.
- Les tensions observées sur tous les marchées du foncier et de l'immobilier à l'occasion du diagnostic du PLH sont toujours à l'œuvre.
- En revanche, cette année 2010 marque une nette relance de la construction neuve avec 1503 logements livrés pour un objectif annuel de 1400.
- De plus, cette relance de la construction se caractérise, conformément aux objectifs du PLH, par une plus forte compacité des formes urbaines et un net recul de la production pavillonnaire.
- Cependant, au plan économique, les effets de la crise se font désormais nettement sentir avec une diminution nette de l'emploi salarié privé et une croissance significative du chômage.

Animer les réflexions prospectives sur les processus de métropolisation

CONTRIBUTION AUX RÉFLEXIONS ET TRAVAUX INITIÉS DANS LE CADRE L'AXE PARIS - SEINE - NORMANDIE

LA GENÈSE ET DÉROULEMENT DE LA DÉMARCHE

Le Grand Pari(s) comme « détonateur »

Le 17 septembre 2007, à l'occasion de l'inauguration de la Cité de l'architecture et du patrimoine, le président de la République française, Nicolas Sarkozy, prononce un discours de politique culturelle générale, dans lequel il affirme vouloir « remettre l'architecture au cœur de nos choix politiques ». Il annonce son intention de lancer une consultation architecturale internationale pour « travailler sur un diagnostic prospectif, urbanistique et paysager, sur le « Grand Paris » à l'horizon de vingt, trente, voire quarante ans ». Ce discours précise ainsi les orientations esquissées lors de l'inauguration du Satellite n° 3 de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle, le 26 juin 2007.

De Seine Métropole à Seine d'Avenir

Le 4 juin 2008, dix équipes internationales d'architectes se voient confier la tâche de réfléchir à un « projet d'exception » pour l'avenir de Paris dans le cadre d'une consultation multidisciplinaire intitulée « Le Grand Pari(s) ». Les résultats de la consultation des 10 ateliers d'architecte, autour du Grand Paris, aboutissent notamment à une préconisation pour l'axe Seine, celle d'Antoine Grumbach, Seine Métropole, qui amène le Président de la République à déclarer le 29 avril 2009 : « Faisons enfin le choix stratégique que nous dicte la géographie : le Havre, c'est le port du Grand Paris, et la Seine est l'axe nourricier autour duquel la métropole a vocation à s'ordonner. ». Il est notamment annoncé la construction d'une ligne à grande vitesse permettant de relier Paris au Havre en une heure, cette dernière excluant, dans un premier temps, la Basse-Normandie.

Le 16 juillet 2009, le président de la République précise ses intentions sur le futur TGV Normandie, à l'occasion d'un discours sur la politique maritime de la France prononcé au Havre : « …, il convient d'imaginer à présent un transport rapide, un TGV, qui reliera Paris au Havre par Mantes et Rouen en une heure et quart, et qui profitera également aux deux régions Normandie. Cette liaison à grande vitesse sera l'un des axes majeurs du Grand Paris. »

Dès lors, la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) est inscrite au schéma national des infrastructures de transport (SNIT) et un comité de pilotage, présidé par Jean-Pierre Duport, Préfet et Conseiller d'Etat, est créé. Le premier comité se tient le 15 octobre 2009.

Le 4 mai 2010 se tient au Havre le colloque inaugural Paris-Rouen-Le Havre, Seine d'Avenir. Plus de 1 000 participants, représentants des collectivités, acteurs économiques des trois régions (Basse-Normandie, Haute-Normandie, Ile-de-France), représentants du monde social ou culturel… répondent à l'appel des trois villes maîtresses du projet : Paris, Rouen et Le Havre. Le colloque a un but : démontrer la volonté et la capacité de l'ensemble des élus des territoires de l'Axe Seine (et de la Basse-Normandie) de parler d'une même voix, et surtout de construire un grand projet commun.

La mission « Lecomte »

L'Etat embraye, et par une lettre du 27 avril, le premier ministre François Fillon confie au Ministre d'Etat Jean Louis Borloo « la responsabilité du développement de la vallée de la Seine ». Concrètement, il s'agit de développer la vallée de la Seine au-delà du projet de développement de la région capitale. Alain Lecomte, ancien Directeur Général de l'Urbanisme, est nommé responsable de la mission.

Le travail des agences

Dans la déclaration de clôture du colloque Seine d'avenir du 4 mai 2010, Bertrand Delanoë, Laurent Fabius et Antoine Rufenacht, souhaitant poursuivre leur réflexion sur le projet de développement de l'Axe Seine, demandaient à leurs agences d'urbanisme respectives de leur proposer ensemble les modalités de ce travail partenarial. A partir de cette commande politique, il est très vite paru naturel, du fait de la continuité du territoire, de rallier à cette collaboration les agences de la Région Ile-de-France, de Caen et du territoire du Mantois Seine Aval. Ces six agences ont donc décidé de partager leurs ingénieries et de mutualiser leurs données, afin de répondre aux objectifs suivants :

- A court terme :
  - ⇒ Alimenter les débats et les évènements jalonnant le projet de développement de la vallée de la Seine, et notamment les prochains colloques dont celui Rouen qui s'est tenu au printemps 2011 et le débat public sur la LNPN ;

- ⇒ Effectuer des expertises à l'échelle du territoire de la vallée de la Seine ;
- ⇒ Analyser l'évolution des projets sur le territoire d'étude, en s'attachant à souligner leurs enjeux pour le développement global de la vallée de la Seine ;

- A moyen-long terme :
  - ⇒ Engager des réflexions prospectives, et proposer des actions à mettre en œuvre en commun sur nos différents territoires ;
  - ⇒ Élaborer une vision à moyen et long terme du développement de la vallée de la Seine .

Concrètement, ce travail s'est traduit par la production conjointe d'un document : **« Paris Rouen, Le Havre Axe Seine : Les données essentielles »** qui a alimenté les travaux du colloque « Axe Seine - Acte II », qui s'est tenu le 23 mai 2011, au Zénith de la CREA. Lors de celui-ci Bertrand Delanoë, Maire de Paris, Edouard Philippe, Maire du Havre, Président de la CODAH (Communauté d'agglomération havraise) et Laurent Fabius, Président de la CREA (Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe), ont signé une déclaration commune qui fixe des engagements précis dans trois domaines : la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN), les éco-mobilités, en particulier la mobilité électrique ainsi que des projets culturels et touristiques communs.

La mission « Rufenacht » : le Commissariat au développement de la vallée de la Seine

Lors de sa visite au Havre le 21 avril 2011, M. Nicolas Sarkozy, Président de la République a annoncé la nomination de M. Antoine Rufenacht, ancien Maire du Havre, à la tête d'un commissariat au développement de la vallée de la Seine.

Lors du Conseil des ministres du 18 mai 2011, le Premier ministre a présenté un décret instituant le commissaire général pour le développement de la vallée de la Seine en développant le discours suivant :

« Le Grand Paris et la réflexion autour d'une ligne ferroviaire à grande vitesse reliant Paris et la Normandie conduisent à envisager le développement de l'axe Paris-Normandie sous un jour nouveau.

Afin d'aider le Gouvernement à préparer et à conduire les projets concourant au développement de la vallée de la Seine, et plus généralement à celui de l'axe Paris-Normandie, le décret institue un commissaire général pour le développement de la vallée de la Seine.

Le commissaire général, placé auprès du Premier ministre, veillera à la cohérence de la politique de l'État pour le développement et l'aménagement de la vallée de la Seine sur le territoire des régions Île-de-France, Haute-Normandie et Basse-Normandie.

Il préparera les décisions du Gouvernement, en faisant toutes propositions notamment sur les dossiers liés à la mise en œuvre de la ligne ferroviaire nouvelle, aux projets liés au Grand Paris ou au développement économique. Il assurera pour cela un dialogue permanent avec les parties intéressées, au premier rang desquelles les collectivités territoriales »

Ce Décret n° 2011-543 du 19 mai 2011 instituant le commissaire général pour le développement de la vallée de la Seine a été publié au Journal Officiel du 20 mai 2011.

Le 7 juillet dernier à Paris, Antoine Rufenacht, Commissaire général pour le développement de la vallée de la Seine, a présenté sa mission et son équipe.

La lettre de mission du Premier ministre, du 24 mai dernier, précise que les enjeux du développement de la vallée de la Seine, dans le cadre du « Grand Paris », dépassent la réalisation du projet de ligne ferroviaire nouvelle Paris-Normandie et s'inscrivent dans un projet ambitieux d'aménagement et de développement durables associant les territoires normands à la Région capitale.

La mission « d'intérêt national » du Commissaire général s'est organisée autour de trois objectifs :

- « concevoir les modalités d'un développement économique, durable et intégré, sur la grande échelle de la vallée de la Seine, valorisant les atouts de l'ensemble des territoires franciliens et normands directement ou indirectement concernés … » ;
- « identifier les vecteurs culturels et socioculturels ainsi que les initiatives qui pourraient développer un sentiment d'appartenance, facteur de cohésion territoriale, à cette partie singulière du Grand Paris qu'est la vallée de la Seine» ;
- « définir les objectifs et les modalités de fonctionnement d'une gouvernance destinée à créer du consensus ou arbitrer les divergences, coordonner les actions et assurer un suivi des décisions prises et des actions en cours ».

Son calendrier, très serré, s'articulait autour de trois étapes :

- des propositions concrètes de mise en œuvre des objectifs de la mission seront remises à François Fillon, le 30 septembre 2011 ;
- un deuxième point d'étape, dont le contenu devait être déterminé par les propositions initiales et les conclusions d'un examen interministériel, donnant lieu à plusieurs initiatives significatives dans le domaine économique et, le cas échéant, au lancement d'une campagne de valorisation du territoire stratégique Paris-Normandie, devait être finalisé mi-décembre 2011. A la demande du Commissaire, ce point d'étape a été supprimé, de manière à lui permettre de rendre son rapport définitif dans le courant du mois de février 2012 ;
- l'ensemble des mesures ou initiatives qui formeront le programme de développement économique de la vallée de la Seine et des territoires associés, accompagné des initiatives et opérations qui auront été concertées avec les partenaires politiques, économiques et socio-économiques concernés, sera donc remis au Premier ministre, courant février 2012.

En ce qui concerne la ligne nouvelle Paris-Normandie, le Commissaire général suivra l'évolution du débat public afin d'en examiner les conclusions, en lien avec les administrations compétentes. Il prendra en compte les travaux de la mission sur le financement de la ligne nouvelle dans ses projets et prendra part aux réflexions alors menées.

Pour accélérer la réalisation du projet dans la perspective de 2017, il proposera au plus tard le 1er mars 2012, les moyens réglementaires, législatifs et, le cas échéant, organisationnels nécessaires.

Son équipe est aujourd'hui composée de :

- Bernard Fragneau, Préfet, Secrétaire général, qui coordonne l'ensemble des travaux de la mission et l'équipe ;
- Laurence Tison-Vuillaume, Maire adjointe de Rouen, Conseillère régionale de Haute-Normandie et Conseillère communautaire de la CREA, Secrétaire générale adjointe, chargée du développement économique et de l'innovation ;
- Martin de Wissocq, ingénieur en chef des eaux et forêts au ministère de l'Ecologie, Secrétaire général adjoint chargé des transports, du développement des infrastructures et des ports.

Un Secrétaire général adjoint chargé de l'aménagement du territoire et un conseiller juridique et législatif devraient prochainement rejoindre l'équipe d'Antoine Rufenacht, installée hôtel de Broglie, rue Saint-Dominique, à Paris.

Le 9 septembre 2011 de 10h00 à 12h30, M. Antoine RUFENACHT, Commissaire général au développement de la vallée de la Seine est venu en Préfecture de Région Basse-Normandie, à Caen, afin de rencontrer les partenaires bas-normands, dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par M. le Président de la République. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'une série de réunions organisée tant en Île-de-France qu'en Haute et Basse-Normandie. Elle était destinée à alimenter les réflexions de M. RUFENACHT, avant qu'il ne formule ses premières propositions, d'ici la fin de ce mois. L'AUCAME y participait. Un compte rendu de cette réunion a été rédigé sou forme d'une note de 6 pages, en date du 14 septembre.

LA MÉTHODE DE TRAVAIL DES AGENCES DE L'ESPACE « PARIS-SEINE-NORMANDIE » EN VUE DU COLLOQUE AXE SEINE, ACTE 2

Les rencontres régulières des directeurs d'agence

Ces réunions sont un outil de pilotage des travaux communs des agences. Elles représentent une occasion privilégiée d'échanges, notamment autour du travail mené par les groupes de travail thématiques et de construction d'une vision globale, partagée et transversale du développement de la vallée de la Seine.

Les directeurs se sont réunis cinq fois : le 9 février 2011, le 24 mars 2011, le 14 avril 2011, le 7 juillet et le 27 septembre 2011.

Les groupes de travail thématiques

Le travail commun des agences a été organisé autour de quatre axes thématiques. Ces thèmes ont été définis à l'unanimité par les agences lors d'une séance de travail à Caen en juillet 2010. Chaque agence nourrit le groupe de travail en y apportant les connaissances concernant son territoire. Depuis le 1er janvier 2011, ces groupes ont généré une douzaine de réunions.

4- Animer les réflexions prospectives sur les processus de métropolisation

Développement économique

Ce groupe de travail a été co-piloté par l'AURH et l'IAU -IdF. Depuis le début des travaux communs aux agences, le groupe s'est réuni le 22 septembre 2010, le 26 octobre 2010, le 30 novembre 2010, le 18 janvier 2011, et le 22 février 2011.

Les objectifs de ce groupe de travail ont été de définir et de participer à la construction du Seine Gateway, c'est-à-dire l'organisation économique, industrielle, logistique, portuaire de la Vallée de Seine. Cette question de l'organisation logistique et industrielle de la vallée de Seine est en lien direct avec celle de l'organisation des déplacements de marchandises (tous modes confondus). De même, ce Gateway participe à la construction d'une armature métropolitaine « Vallée de Seine » composée des ingrédients : grands équipements, R&D, enseignement supérieur, tertiaire, gares….

Les questions qui sont posées :

- Quel système de production pour la Vallée de Seine industrielle ? Quelles activités industrielles et portuaires dans un contexte de réindustrialisation et de « mutations industrielles » ? Quelles grandes filières économiques développer ?
- Quelles synergies avec la formation supérieure, la recherche, les pôles de compétitivité ? Quelle structuration de clusters ?
- Comment articuler les systèmes de production et de distribution performants (en place et capables de croissance) afin de : restructurer, qualifier, et développer les secteurs d'activités portuaires sur une échelle en rapport avec les capacités des ports du Havre et de Rouen, pour atteindre des surfaces actives analogues à celles d'Anvers, et ainsi atteindre des tonnages comparables (benchmark nécessaire) ?

Dans le cadre de ce groupe, l'AURH a proposé des études partenariales dont elle a assuré la maitrise d'ouvrage déléguée, et auxquelles l'AUCAME a participé :

- Étude OCDE « Ports et développement urbain » : L'OCDE a lancé un projet d'étude sur les villes portuaires du Nord-Ouest de l'Europe et a souhaité inclure le cas du Havre dans ce projet. L'objectif est d'évaluer l'impact et les synergies possibles entre le développement des ports, celui des villes et des régions métropolitaines qui les entourent. Cette étude doit également répondre à la préoccupation de mieux connaître et de développer la valeur ajoutée locale autour des activités portuaires. Les deux grands volets de l'étude concernent :
  - ⇒ Ports et développement métropolitain : les conditions de l'émergence d'une métropole maritime internationale de Rouen au Havre ;
  - ⇒ Les stratégies et performances des ports au sens économique, social et environnemental.

L'intérêt étant de repositionner nos villes portuaires dans le contexte international, en s'appuyant sur le benchmark de l'OCDE et des cas de villes portuaires comme Rotterdam, Amsterdam, Helsinki, Gothenburg, Vienne et Venise.

Dans un premier temps, l'étude OCDE était proposée à un prix de 87 000 euros (TTC), mais ne couvrait que les places havraises et rouennaises. Au vu des nouvelles demandes d'études de cas (Caen, Paris) et dans un souci de couvrir toute la Vallée de Seine, l'OCDE a revu le cahier des charges et le budget de l'étude suite à la réunion technique du 13 décembre 2010.

L'AURH a assuré la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'étude, une convention co-signée de tous les participants permettant ce portage. Le coût de l'étude a été supporté par les différents partenaires et, dans cette optique, une convention financière a été formalisée entre l'OCDE, et chacun des participants à l'étude. La participation financière de l'AUCAME à cette étude s'est élevée à 5 000 €.

Deux comités techniques, les 4 mars et 22 avril 2011 et deux comités de pilotage, les 1er avril et 17 mai 2011 ont jalonné la phase d'étude.

Enfin, l'équipe de l'OCDE a été invitée à effectuer une visite de la place caennaise le 6 avril 2011 lors d'une rencontre organisé par l'AUCAME avec les acteurs locaux.

Le rendu final de l'étude s'est opéré le 19 septembre 2011 avec une première présentation effectuée le 14 juin 2011.

- Étude INSEE « Panorama économique de l'espace Paris Seine Normandie » : A l'instar du rapport que réalise annuellement la Banque nationale de Belgique, le secrétariat d'État à la région capitale a commandé à l'INSEE Haute-Normandie une étude sur la plus-value des ports de l'Axe Seine. L'INSEE Haute Normandie a souhaité s'entourer de l'AURH et

du Grand Port Maritime du Havre (avec qui elle réalise « l'observatoire des activités maritimes et portuaires » depuis de nombreuses années) pour définir une méthode de travail. Les agences de l'espace Paris Seine Normandie ont été associées à cette démarche. Au fur et à mesure des discussions, il a semblé approprié de réorienter l'étude et de demander à l'INSEE d'apporter des analyses économiques plus « classiques » pour répondre aux besoins de connaissance de l'espace Paris Seine Normandie. Il a été retenu une analyse fonctionnelle des emplois par zone d'emploi (données recensement 2007), l'objectif étant de qualifier l'économie de l'axe Seine avec un regard particulier sur les activités liées à la vocation portuaire/logistique du territoire, ainsi que sur son économie « productive » (industrie et services aux entreprises).

Le coût de cette étude est de 10000 euros TTC partagés par les agences de l'espace Paris Seine Normandie.

Le rendu de l'étude est prévu pour novembre 2011.

- Etude CRITT « Transports et logistique » / APSOLU « Préfiguration du Gateway de la Seine et éléments clés de mise en œuvre » : Le « Seine Gateway », à travers une démarche intégrée, vise à faire émerger, sur le territoire de Paris Seine Normandie, un espace hautement attractif, performant, innovant et disposant d'un fort rayonnement international.D'un point de vue conceptuel, un gateway se caractérise comme un comme un réseau jouant le rôle de porte d'entrée et de sortie vers d'autres réseaux. Il est souvent appliqué aux complexes portuaires comprenant les terminaux, leurs liaisons maritimes (foreland), les zones logistiques et les liaisons terrestres avec l'arrière -pays (hinterland) constitué de corridors de fret et de plateformes intérieures. Cependant, dans une acception plus large, le rôle du gateway dépasse largement les composantes portuaires, les infrastructures de transport et les activités logistiques. Au-delà de sa fonction de « passerelle », il permet de relier développement logistique, appareil de production et aménagement du territoire. L'étude engagée a pour objet de présenter ce concept, à travers divers exemples internationaux, d'en évaluer la faisabilité sur la Seine et d'indiquer les modalités opératoire à mettre en œuvre. Cette étude doit être achevée au printemps 2012.

L'Agence participe à cette étude à hauteur de 5000 € dans le cadre d'une convention établie avec l'AURH. Elle est membre du Comité de Pilotage et s'est attachée à défendre le rôle dans le métropole caennaise au sein de gateway émergent dont elle est objectivement partie prenante.

Tourisme – culture – paysage

Ce groupe de travail est co-piloté par l'AUDAS et AUCAME. Il s'est réuni le 16 novembre 2010, le 2 février 2011, et le 16 mars 2011.

Les activités liées au tourisme, à la culture et aux paysages constituent une problématique majeure de développement de l'Axe Seine. Historiquement, Paris, en tant que première destination touristique mondiale, et les plages normandes, en tant qu'espaces récréatifs et de loisirs se sont naturellement constitués en tant que « porte-étendards » du tourisme de l'Axe Seine.

Néanmoins, le patrimoine culturel, les espaces naturels ou encore l'Histoire ont marqué et marquent encore les territoires de la vallée de la Seine et de son estuaire : Giverny, Rouen, la reconstruction du Havre, Étretat, les plages du débarquement, etc.

Souvent méconnues, ces richesses de l'Axe Seine ne sont pas suffisamment connues au-delà des frontières régionales. Il s'agit donc d'amplifier la visibilité de ces produits et projets touristiques, et parvenir à un rayonnement national et international. Dernièrement, le festival Normandie Impressionniste a posé les bases de ce vers quoi pourrait s'orienter la promotion des « pépites » du territoire.

A l'aulne de ce constat, le groupe de travail a défini les axes de travail suivants :

- Révéler et amplifier le potentiel de développement touristique, culturel et naturel qui soit fédérateur et identificateur à l'échelle de l'axe Seine, en articulation avec l'offre parisienne ;
- Coordonner les actions des différents acteurs touristiques de l'Axe Seine : « mise en scène » des paysages de la Seine (naturels, industriels, résidentiels de qualité, monuments remarquables, aménagements urbains, etc.) ;
- Intégrer dans les différentes réflexions la

valorisation du fleuve et de sa vallée : la Seine à la fois vecteur de déplacement touristique durable (bateaux-hôtels circulant de sites en sites touristiques majeurs de l'Axe Seine) et produit touristique en tant que tel (développement d'infrastructures d'accueil et d'animation du tourisme de plaisance) ;

- Réfléchir à un événement festif à horizon 2012 en lien avec le fleuve et à l'échelle de l'Axe Seine.

Transports

Ce groupe de travail est co-piloté par l'APUR et l'IAU. Il s'est réuni le 8 décembre 2010, le 1er mars 2011 et le 30 mars 2011.

Les objets d'étude de ce groupe de travail sont les projets de transports sur le territoire de la Vallée de la Seine. Cela porte à la fois sur les transports de voyageurs et de marchandises, les transports ferroviaires, fluviaux, maritimes et routiers. L'objectif est de suivre et d'analyser l'évolution de ces projets, en étudiant les besoins et les fonctionnalités qui en sont attendues, en se questionnant sur leurs connexités et en faisant ressortir leurs enjeux pour le développement de la vallée de la Seine.

Le groupe de travail a défini les axes de travail suivants :

- Transports de voyageurs
  - ⇒ Réaliser une étude de mobilité sur l'ensemble du territoire de la vallée de la Seine afin de déterminer plus précisément les fonctionnalités attendues de la LNPN ;
  - ⇒ Faire une synthèse des réponses apportées par les différents acteurs du territoire au Comité Duport / RFF sur les fonctionnalités attendues de la LNPN, en faisant apparaître les convergences et divergences ;
  - ⇒ Rendre lisible les enjeux des divers choix de projets de transports franciliens pour la LNPN ;
  - ⇒ Faire des recherches et des propositions sur les matériels roulants pour la LNPN au regard notamment de la problématique de la gare Saint-Lazare (longueur et vitesse des trains) ;
  - ⇒ Mener une réflexion sur les gares le long du parcours de la LNPN (positionnement, capacité, développement de l'intermodalité…) ;
  - ⇒ Étudier le développement de la voiture électrique sur le territoire de la vallée de la Seine (recenser et suivre les projets en cours, étudier leur connexité ; étudier l'opportunité et les difficultés de développer davantage ce transport sur le territoire de la Vallée de la Seine).
- Transports de marchandises
  - ⇒ Faire des propositions pour générer une nouvelle dynamique de fret ferroviaire entre la Normandie et l'Ile de France, et étudier son raccordement au réseau européen (suivi des projets à l'étude, en particulier du contournement de Rouen par Gisors-Serqueux, et des projets franciliens ; engager des prospectives à ce sujet) ;
  - ⇒ Réfléchir aux enjeux et à l'opportunité de développement du fret fluvial (suivi de la commission interportuaire, incidence de l'éventuelle arrivée du canal Seine nord) ;
  - ⇒ Étudier l'opportunité de développer des parcs logistiques multi-activité et de transformation qui pourraient « accompagner » les projets de transports de la vallée de la Seine. Faire une recherche sur les parcs logistiques existants, comme par exemple celui de Prologis à Tokyo. Étudier des localisations possibles, et les secteurs économiques qui pourraient être intéressés.

Enseignement – formation – recherche

Ce groupe de travail est co-piloté par l'AURBSE et AUCAME. Il s'est réuni le 24 novembre 2010, et le 6 janvier 2011.

Les objectifs de ce groupe, ainsi qu'ils ont été définis dans la note de cadrage réalisée par l'AURBSE et l'AUCAME, sont :

Partager avec les membres du groupe de travail un même constat : Quelle est la contribution de nos régions dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ? Quelles en sont les spécificités ? Quelles complémentarités peut-on dégager entre elles et d'autres régions en France et en Europe ?

Mettre en évidence l'implication de notre Enseignement Supérieur et de notre Recherche dans le développement économique, c'est à dire à la fois en lien avec le tissu économique régional et non régional, mais aussi par les effets de tertiarisation et d'économie présentielle générée par la présence de chercheurs?

Quels sont les liens tissés entre différents Laboratoires de Recherche et Entreprises grâce aux pôles de compétitivité à vocation nationale et régionale et à vocation mondiale ?

Examiner la situation de nos Académies face aux enjeux auxquels l'Enseignement Supérieur et la Recherche en France ont à faire face : montée des universités des pays émergents, essoufflement de certaines disciplines pourtant stratégiques, déficit d'attractivité de certaines filières…

La mise en place d'un outil de partage des données

L'IAU a proposé de mettre en place un VISIAU de Paris-Seine-Normandie, c'est-à-dire un outil permettant de consulter de manière cartographique un ensemble de données géoréférencées. Cet outil, déjà développé par l'IAU à l'échelle de la région Île-de-France, pourrait être développé sur Paris-Seine-Normandie. Cela répondrait au besoin de partage des données et de mise en cohérence de la production cartographique.

A ce jour, les agences n'ont pas avancé dans la constitution de cet outil de partage.

LES MOYENS ALLOUÉS AUX AGENCES

Il a été décidé que chaque agence inscrive la réflexion sur Paris-Seine-Normandie dans son programme de travail annuel et y affecte les moyens humain et financier qu'elle désire. C'est déjà chose faite dans les programmes 2010 pour l'AURH, l'AURBSE et l'APUR ; et ça l'est effectivement pour les six agences dans le programme de travail 2011.

LE PRODUIT DU TRAVAIL DES AGENCES

Le colloque Axe Seine, Acte 2, organisé le 23 mai 2011 à Rouen a marqué la fin de la première étape de collaboration des agences. Lors de cet événement, a été remis le produit des travaux des agences : **« Les données essentielles ».**

Par ailleurs, l'étude OCDE à laquelle a participé l'AUCAME dans le cadre du travail des agences est désormais disponible à cette adresse :

http://www.oecd.org/dataoecd/14/19/48696927.pdf

Enfin, l'étude INSEE a été adressée à tous les membres de l'Agence à la fin de l'année 2011.

UNE DÉMARCHE QUI S'EST ÉLARGIE

En parallèle à la démarche des agences d'urbanisme de l'espace Paris Seine Normandie, des groupes de travail ouverts à d'autres partenaires se sont constitués :

- ⇒ avec les comités d'expansion économique des territoires concernés : réunions le 7 février 2011, le 12 avril 2011 et le 23 juin 2011 ;
- ⇒ avec les CCI : le 9 mai 2011, le 12 septembre 2011.

Par ailleurs, le partenariat des agences d'urbanisme a été sollicité par les agences de développement économique de Caen, Rouen et le Havre afin de présenter ses réflexions lors d'une conférence organisée dans le cadre du Salon Professionnel de l'immobilier d'entreprise (SIMI) qui se teint annuellement au Palais des congrès de Paris à la fin de l'automne. Le Directeur de l'AUCAME a été mandatée par les cinq autres agences de Paris Seine Normandie pour effectuer cette présentation au SIMI le 1er décembre 2011.

QUELLES SUITES ?

A court terme, l'organisation du débat public de la ligne nouvelle Paris Normandie va être l'occasion pour les agences de poursuivre leur collaboration avec la participation à l'atelier « aménagement du territoire » qui aura lieu à Caen le 13 décembre prochain.

A plus long terme, l'année 2012 devrait voir la poursuite de la collaboration des agences de l'espace Paris Seine Normandie :

un colloque devrait être organisé à Paris. Des ateliers de travail animés par les 6 agences pourraient avoir lieu tout au long de l'année, pour construire avec un large panel d'acteurs des propositions et réflexions sur le territoire. Le colloque sera le moment de restitution de ce travail de fond et d'avancée pour le projet ;

le commissariat général de développement de la Vallée de la Seine poursuivra sa mission avec sans doute comme interlocuteurs privilégiés les agences d'urbanisme de l'espace Paris Seine Normandie.

CONTRIBUTION AUX RÉFLEXIONS ET TRAVAUX INITIÉS DANS LE CADRE DU PROJET LNPN

PARTICIPATION À LA PRÉPARATION DU DÉBAT PUBLIC

Saisie en mars 2011, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a décidé de l'organisation d'un débat public sur ce projet de ligne nouvelle. Ce débat est prévu pour se tenir entre le 3 octobre 2011 et le 3 février 2012.

M. Olivier GUERIN a été nommé Président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) le 6 avril 2011. Le même jour ont été désignés les quatre autres membres de la CPDP : Madame Marie-Françoise CORNIETI et Messieurs-Philippe BLOCH, Pierre-Gérard MERLETTE et Dominique SIMON.

Une importante démarche préalable de définition des fonctionnalités, visant à adapter au mieux le projet aux attentes de la collectivité, a permis de dégager trois scenarii de tracés possibles.

Cette approche inédite des fonctionnalités d'une ligne, élaborée en concertation avec les partenaires de Réseau Ferré de France, inscrit le projet Paris-Normandie dans une perspective résolument innovante.

Un communiqué de presse de la CNDP en date du 21 juillet 2011 a précisé les dates de début de fin du débat et fourni les informations suivantes :

- Une vingtaine de réunions sont prévues durant ces quatre mois de débat. Les documents de présentation du projet et du déroulement du débat seront disponibles courant septembre, sur le site internet www.debatpublic-lnpn.org.
- Le public pourra également poser ses questions sur le projet. La commission particulière chargée d'organiser le débat public veillera à ce que chaque question obtienne une réponse.
- Le site hébergera également un forum sur lequel les internautes pourront donner leur avis et en débattre.
- Un numéro vert 0800 870 000 pourra être utilisé pour demander à recevoir gratuitement les documents du débat.

Il apparaît d'ores et déjà que la méthode retenue par RFF, maître d'ouvrage de ligne, pour élaborer ce dossier, diffère assez nettement de ce qui était couramment pratiqué.

En raison probablement de la nécessaire rapidité de montage de ce dossier, une phase de concertation avec les partenaires du projet (Etat et collectivités) a été conduite durant l'hiver 2011 afin d'identifier les attentes en termes de desserte, de temps de parcours, de fréquences, de vitesses, de confort et de besoins identifiés des usagers. Cette démarche a abouti à une définition partagée des fonctionnalités attendues du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie.

A partir de la publication du communiqué de presse de la CNDP, l'AUCAME, en lien avec les services de Caen la mer, a effectué des recherches sur la nature de l'organisation des débats publics et plus précisément sur les modalités de contribution des acteurs à travers en particulier le « cahier d'acteur ».

Dès lors que le débat public était ouvert, les contributions à celui-ci et notamment les cahiers d'acteurs pouvaient être établies au vu du dossier soumis au débat.

Dans ce cadre, l'agence a contribué aux réflexions engagées localement :

Pour le compte de la C.A. Caen le mer, elle a rédigé, fin août, le canevas d'un cahier d'acteur qui a été présent, le 5 septembre, à la commission d'élus mandatée par la C.A. pour faire valoir le point de vu de l'agglomération caennaise dans le débat public.

Elle a produit, début octobre, une note technique d'analyse du contenu du dossier du maître d'ouvrage dès que celui-ci a été rendu public. Cette note a été communiquée au Conseil d'Administration de l'AUCAME du 19 octobre 11.

L'Agence a contribué à la rédaction du cahier d'acteur la Communauté d'Agglomération Caen la mer et à la contribution écrite du syndicat mixte Caen-Métropole.

PARTICIPATION DE L'AUCAME AU DÉBAT PUBLIC

Dans le cadre de la préparation du débat public et afin de donner à ses membres les clefs de lecture et d'appropriation du dossier, l'agence a produit, en juillet une note technique sur les cahiers d'acteur.

Cette note, adressées aux répond aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qu'un acteur
- Qu'est-ce qu'un cahier d'acteur
- Sous quelle forme se traduit le cahier d'acteur ?
- Comment est diffusé le cahier d'acteur ?

Plusieurs collaborateurs de l'agence ont assisté aux réunions organisées par la CPDP à Caen, mais également à Rouen et au Havre.

PARTICIPATION DU PARTENARIAT DES SIX AGENCES AU DÉBAT PUBLIC

Concernant également le débat public LNPN, le partenariat des six agences d'urbanisme de Paris Seine Normandie a été sollicité par la CPDP pour participer à la préparation et à l'animation de la réunion consacrée à l'aménagement du territoire qui s'est tenue à Caen le 13 décembre 2010.

Comme pour le SIMI, le directeur de l'AUCAME a été désigné par les cinq autres agences pour préparer le diaporama et en assurer la présentation. Il s'agissait, en s'appuyant sur les données issues du document commun produit pour le colloque de Rouen, de faire état de la vision commune des six agences sur les enjeux d'aménagement du territoire de Paris Seine Normandie et de montrer l'importance du projet LNPN dans cette vision.

ÉTUDES DE PRÉFIGURATION D'UN PÔLE MÉTROPOLITAIN AUTOUR DE CAEN

Les pôles métropolitains ont été institués par l'article 20 de la loi RCT du 16 décembre 2010.

Un pôle métropolitain regroupe des EPCI à fiscalité propre. C'est un ensemble fermé, qui ne peut inclure ni le département ni la région par exemple.

Il forme un ensemble de plus de 300 000 habitants dont l'un des EPCI au moins compte plus de 150 000 habitants (sauf pour les territoires frontaliers dont l'EPCI principal peut ne compter que 50 000 habitants).

Ses compétences doivent obéir à la notion « d'intérêt métropolitain » dans les domaines suivants :

- Développement économique,
- Promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture,
- Aménagement de l'espace par la coordination des SCoT,
- Développement des infrastructures et des services de transport

Il s'agit donc d'un nouvel outil de coopération interterritoriale ayant pour but de gérer des enjeux de politiques et de services publics à des échelles qui appellent des coopérations et des solidarités. C'est une structure supra-intercommunale qui respecte les périmètres des membres adhérents, qui est de nature syndicale et fonctionne au moyen de contributions budgétaires.

Le syndicat mixte Caen-Métropole a engagé une réflexion ayant pour objectif la constitution d'un pôle métropolitain autour de Caen. Plusieurs réunions des Présidents d'EPCI et maires des communes membres de Caen-Métropole se sont tenues à partir du mois de juin, sous l'appellation « Conférence métropolitaine ».

Fin août, l'AUCAME a été sollicité par le syndicat mixte pour l'aider à préfigurer la constitution de ce pôle métropolitain.

Dans cette perspective, une première note de 6 pages, datée du 12 septembre et présentant l'outil « pôle métropolitain », a été rédigée par l'agence et transmise au syndicat mixte.

La Conférence métropolitaine a souhaité auditionner l'AUCAME afin d'éclairer ses choix quant au type, au format et aux compétences du futur pôle. Cette audition s'est déroulée le 6 octobre 2011 à l'hôtel de ville de Caen.

La préparation de cette réunion a nécessité une mobilisation importante de l'équipe dans la mesure où elle a entrainé l'exploitation de données statistiques à une échelle qui dépasse le périmètre d'assiette de l'agence et que celle-ci n'avait pas forcément à disposition en interne. Un diaporama de 69 pages a été réalisé pour servir de supports aux échanges.

Pour la circonstance, l'agence avait également préparé un dossier technique qui comprenait, outre les deux QSN cités ci-dessus,

- Une note sur le pôle métropolitain et la loi RCT (6 pages) ;
- Une note sur SMCM et pôle métropolitain (4 pages).

Annexes

1-LISTE DES TRAVAUX PRODUITS PAR L'AUCAME DEPUIS LE 1ER JANVIER 2011

33 PUBLICATIONS DIFFUSÉES OU REMISES AUX MEMBRES, 883 PAGES

DATE	TITRE	NB. PAGES
Déc. 2011	Act'Urba #3 - La géographie socio-économique de l'agglomération caennaise - étude cartographique	16
Déc. 2011	Act'Urba #2 - Politique de la ville dans l'agglomération caennaise - contexte, enjeux et dispositifs locaux	16
Déc. 2011	QSN N° 39 - La réforme du financement de l'aménagement, la taxe d'aménagement et le versement pour sous-densité	4
Déc. 2011	QSN N° 38 - Les principaux résultats de l'EMD à l'échelle du Calvados	4
Déc. 2011	Étude quadrant sud-est de la métropole caennaise : Rapport d'étude - Diagnostic, enjeux et propositions d'orientations d'aménagement	80
Oct. 2011	QSN N° 37 - Les unités urbaines dans le Calvados en 2010	4
Oct. 2011	QSN N° 36 - Les Pôles métropolitains	4
Oct. 2011	QSN N° 35 - Les unités urbaines 2010 du Calvados	4
Oct. 2011	Entrée de ville route d'Harcourt (document provisoire)	21
Sept. 2011	Étude OCDE compétitivité des villes portuaires	122
Sept. 2011	Politique de la ville de Caen lamer – synthèse cartographique	33
Sept. 2011	Diagnostic du PLH de la CdC Val es Dunes	126
Août 2011	projet LNPN - Canevas d'un cahier d'acteur de Caen la mer	4
Juillet 2011	Argumentaire technique sur la tension du marché immobilier à Caen la mer	11
Juillet 2011	Paris Seine Normandie : Caen dans l'Axe – contribution de l'AUCAME	16
Juillet 2011	Act'Urba n°1 : Quel avenir pour les agences d'urbanisme	16
Juin 2011	Étude quadrant sud est de la métropole caennaise – avant projet de rapport	80
Juin 2011	Carnet d'Agence : le programme de travail partenarial	13
Juin 2011	Carnet d'Agence : Méthode d'élaboration du PLH	24
Mai 2011	QSN N° 35 – Les Multiplexes	4
Mai 2011	QSN N° 34 – Tourisme normand en France	4
Mai 2011	Paris Rouen Le Havre Axe Seine : données essentielles	39
Avril 2011	QSN N°33 – ZAC du long Cours à Louvigny	4
Avril 2011	QSN n°32 – nouvelles collectivités territoriale de la loi RCT	4
Avril 2011	contribution de l'AUCAME à l'étude Villes Portuaires OCDE	61
Avril 2011	Contribution de l'AUCAME aux travaux de Caen Presqu'ile	43
Mars 2011	Contribution de l'AUCAME aux travaux axe Seine-Normandie	31
Mars 2011	Occupation du bassin versant de l'Aiguillon	4
Mars 2011	Dossier de candidature du Cingal au 1% paysage A88	8
Mars 2011	Les territoires à enjeux pour l'extension de Caen la mer (cartographie)	19
Fév. 2011	QSN N°31 – Métropolisation	4
Fév. 2011	QSN n°30 – RCT et intercommunalité	4
Janv. 2011	Contribution au projet de développement de l'espace Paris Seine Normandie	56

ANNEXES

40 DIAPORAMAS PRÉSENTÉS, 962 PAGES

DATE	INSTANCE	THÈME	NB. DIAPOS
20/10/2011	Comité syndical Caen-Métropole	Présentation du SCoT	34
19/10/2011	C.A. AUCAME	Caen dans l'Axe	18
		De Normandie Métropole à Paris Seine Normandie	13
06/10/2011	Caen-Métropole : Conférence des Présidents et Maires	Les pôles métropolitains	69
04/10/2011	Caen la mer - DAHFA	Route d'Harcourt, entrée d'agglomération	20
03/10/2011	CoPil PLH Val ès dunes	Diagnostic PLH	26
23/09/2011	CoPil étude quadrant Sud-Est Caen-Métropole	Enjeux partie 4	11
21/09/2011	CA AUCAME	La LNPN, contexte et genèse du projet	27
15/09/2011	Réunion technique PLH Val ès dunes	Diagnostic PLH	19
08/09/2011	Séminaire FNAU	Axe Paris Seine Normandie	39
06/09/2011	Réunion technique PLH Val ès dunes	Marché local de l'habitat	16
23/08/2011	Maires de la 1ère circonscription du Calvados	Pour un urbanisme de projet – avancement du chantier de la réforme de l'urbanisme	25
08/07/2011	COPIL Caen-Métropole	Schéma directeur cyclable de C-M	14
07/07/2011	CA + AG AUCAME	Démarche axe Paris Seine Normandie	27
		Programme de travail 2011-2013	39
		Rapport d'activité 2010	13
		Les Unités Urbaines Insee version 2010	7
24/06/2011	CoPil étude quadrant Sud-Est Caen-Métropole	Avant projet provisoire	15
09/06/2011	CA AUCAME	L'exploitation de l'EMD grand territoire	15
		Projet de Programme de travail 2011-2013	32
07/06/2011	Réunion technique PLH Val ès dunes	Bilan enquête dans les communes	10
16/05/2011	État généraux du commerce caennais	Première approche de l'état des lieux et mise en perspective de l'appareil commercial	17
13/05/2011	Association ECU	La loi RCT – principales dispositions	31
12/05/2011	Caen-Métropole	Les zones situées sous le niveau de la mer	28
28/04/2011	CA AUCAME	Groupe de travail des agences d'urbanisme Axe Seine Normandie	21
		Rapport d'activités 2010	12
21/04/2011	SPLA Caen Presqu'ile	Le SCOT Caen-Métropole	13
25/04/2011	CoPil étude quadrant Sud-Est Caen-Métropole	Enjeux partie 3	22
07/04/2011	COPIL val es Dunes	Programme local de l'habitat	14
06/04/2011	Visite OCDE	Le port de Caen Ouistreham	17
15/03/2011	CoPil étude quadrant Sud-Est Caen-Métropole	Enjeux partie 2	33
18/03/2011	Terre de liens	Le PLU	46
24/02/2011	CdC Cœur de Nacre	Information sur le PLH	14
24/02/2011	IUP Créteil	Les outils de la planification durable	43
16/02/2011	CdC Entre Thue et Mue	Information sur le PLH	14
15/02/2011	CoDev Caen-Métropole	Scot et Économie	20
14/02/2011	Université de Tours	Présentation de Caen Métropole	46
		Présentation du PLH de Caen la mer	24
10/02/2011	CoPil étude quadrant Sud-Est Caen-Métropole	Enjeux partie 1	39
08/02/2011	CoDev Caen-Métropole	Philosophie du SCoT	19

35 NOTES TECHNIQUES RÉDIGÉES, 210 PAGES

DATE	THÈME	NB. PAGES
13/10/2011	Étude d'aménagement quadrant Ouest de l'agglomération caennaise – modalités d'intervention de l'AUCAME	5
06/10/2011	Pôles métropolitains dans la Loi RCT	6
06/10/2011	Syndicat Mixte Caen-Métropole et pôles métropolitains	4
22/09/2011	LNPN – analyse du dossier du maître d'ouvrage	4
21/09/2011	Ilot Bellivet – modalités d'intervention	7
14/09/2011	Rencontre A. Rufenacht / partenaire bas normands	6
6/09/2011	Les attentes de l'AUCAME vis à vis de la FNAU	2
05/09/2011	Visite d'A. Rufenacht à Caen	4
05/09/2001	Le Grand Paris, objectifs et fonctionnement	2
05/09/2011	Le commissariat Général pour la vallée de la seine, mission et fonctionnement	2
30/08/2011	La Région Basse Normandie et l'AUCAME	3
01/09/2011	Les régions et les agences d'Urbanisme	1
04/09/2011	Séminaire des directeurs FNAU - Dossier de presse	11
04/09/2011	Rencontre des Pdt des agences d'urbanisme normandes - Dossier de presse	6
24/08/2011	Le débat public sur la LNPN	2
24/08/2011	Les cahiers d'acteurs dans le cadre d'un débat public	2
22/08/2011	Premiers enseignements de l'EMD	6
08/07/2011	Rencontre AUCAME/DDTM – mise à disposition de données	2
07/07/2011	SCoT Caen-Métropole : Réponse à la Commission d'enquête publique	21
23/06/2011	Méthode d'élaboration du PLH de la CdC Val es Dunes	38
24/05/2011	Bilan du colloque Axe Seine – Acte 2	4
19/05/2011	Travaux engagés par les A.U. dans le cadre de l'axe Paris Seine Normandie	3
18/05/2011	Préparation du colloque Axe Seine - Acte 2	4
20/05/2011	Grandes orientations du programme de travail 2011-2013	10
19/04/2011	L'avant projet de SNIT 2011	4
18/04/2011	Le contournement autoroutier sud de Caen	9
18/04/2011	Avancement de l'étude Quadrant sud est de la métropole caennaise	3
24/03/2011	Bilan des travaux engagés sur l'axe Paris Seine Normandie	6
26/02/2011	Exploitation de l'enquête prospective FNAU	10
25/02/2011	Consolidation du système d'observation de l'AUCAME	2
28/01/2011	Bilan de l'AG extraordinaire du 26 janvier de la FNAU	3
26/01/2011	LNPN avancement du dossier	6
19/01/2011	Organisation de la restitution des travaux de l'agence	2
12/01/2011	Projet de programme de travail 2011-2013	6
04/01/2011	Réponse de l'AUCAME au questionnaire FNAU/Terres en ville	4

2-LISTE DES SÉMINAIRES ET FORMATIONS AUXQUELS L'AGENCE A PARTICIPÉ

DATE	THÈME	LIEU
18,19,20/10/11	FNAU - Rencontre annuelle 2011	Paris – Ile de France
13/10/2011	DREAL BN - Séminaire Prospective	Hérouville St Clair
11/10/2011	Réunion débat public LNPN	Caen – centre de congrès
07/10/2011	Séminaire Créative Place – territoires durables 2030	Deauville - CID
06/10/2011	Caen-Métropole – Audition Pôle métropolitain	Caen – Hôtel de ville
03/10/2011	UFR géo. du Havre - Université populaire	Le Havre - Université
15/09/2011	Caen-Métropole – pôle métropolitain	Caen - AUCAME
13/09/2011	Petit déjeuner Synergia – projet LNPN	Caen – audit. Beaux Arts
12/09/2011	Séminaire CCI / AU normandes	Rouen
7,8,9/09/11	FNAU – Séminaire de rentrée de directeurs	Caen
17,18 /08/2011	Formation PostGres	Caen- AUCAME
06/07/2011	DREAL/DDTM - Atelier d'urbanisme bas normand	Caen
01/07/2011	Séminaire accession sociale à la propriété	Colombelles - Effisciences
30/06/2011	Rencontre de l'habitat 2011	Colombelles - Effisciences
30/06/2011	Commissariat Général Axe Seine – Seine Aval	Paris - la Défense
29/06/2011	FNAU - AG	Paris
24/06/2011	FNAU – Club Transport	Reims
15/06/2011	CACLM - Réforme de la fiscalité de l'urbanisme	Hérouville St Clair
14/06/2011	OCDE – étude « compétitivités des ports du N.O. eurpoéen »	Paris
26,27 /05/2011	FNAU - InterClub Géomatique/International	Saint Omer
23/05/2011	Colloque Axe Seine Acte 2	Rouen – Zénith
19/05/2011	DREAL BN - Séminaire Prospective	Hérouville St Clair
18,19,20/05/11	CAUE 14 - Voyage d'études au Pays Bas	Breda
16/05/2011	Ville de Caen - Etat généraux du commerce Caennais	Caen – centre de congrès
13/05/2011	FNAU – Club habitat	Paris - FNAU
13/04/2011	FNAU - Séminaire annuel FNAU / INSEE	Paris - Insee
12/04/2011	forum ESRI	Rennes
08/04/2011	FNAU – Club Transport	Paris
07/04/2011	Anniversaire de l'AURH	Le Havre
31/03/2011	DREAL BN – Séminaire de prospective	Hérouville St Clair
18/03/2011	Terres de liens – séminaire urbanisme	Paris
16/03/2011	CNIS – groupe de travail « diffusion du RP Insee »	Paris – Bercy
02/03/2011	FNAU – réunion des directeurs	Paris
15/02/2011	Séminaire observatoire 2010 immobilier neuf Calvados	Caen
11/02/2011	FNAU – Club transport	Paris
08/02/2011	Colloque « habitat et vieillissement »	Tours
02/02/2011	FNAU – réunion des directeurs	Bordeaux
01/02/2011	Fondation abbé Pierre – état du mal logement	Paris
27/01/2011	FNAU - réunion annuelle de coordination des clubs	Paris – FNAU
26/01/2011	FNAU - AG	Paris
21/01/2011	Pôle Géomatique Normand	Caen - CRBN
20/01/2011	Café de la ville – « Y aller autrement »	Caen
19/01/2011	Séminaire Géomatique et Trame vert et bleue	Paris – la Défense
05/01/2011	FNAU – réunion des directeurs	Paris

3 - COMPTE RENDU DU SÉMINAIRE DE RENTRÉE DES DIRECTEURS DE LA FNAU

SÉMINAIRE DE RENTRÉE DES DIRECTEURS : CAEN, LES 8 ET 9 SEPTEMBRE 2011

Jeudi matin 8 septembre 2011

Josette TRAVERT, présidente de l'université de Caen accueille les participants et leur souhaite la bienvenue dans ses locaux. Elle évoque notamment la localisation très urbaine de l'université et son caractère pluridisciplinaire.

Vie du réseau

Marcel BELLIOT salue Nathalie LOUET nouvelle directrice de l'agence de Nîmes/Alès et Rémy WIÉRON, directeur de l'agence de Maubeuge. Il indique que le réseau compte désormais 53 agences avec la création, le 1ier septembre, de la nouvelle Agence d'urbanisme Sud Bourgogne (Creusot/Montceau-les-Mines et Chalon -sur-Saône).

Il indique que Frédéric BOSSARD (directeur adjoint de l'agence de Lille) a été recruté comme directeur de l'agence de Saint Étienne et que des auditions seront organisées en septembre pour le recrutement des directeurs des agences de la Réunion et d'Avignon. Il précise qu'aucune décision n'a encore été prise pour le recrutement du directeur de l'agence de Lille (remplacement de Nathan

STARKMAN).

Axe Paris/Seine/Normandie

A la suite de la consultation internationale sur le "Grand Paris", les agences franciliennes et normandes ont apporté une contribution collective aux réflexions lancées par les collectivités locales et l'État sur le développement de la vallée de la Seine et l'axe Paris-Seine-Normandie. Ce type d'exercice, mené en commun à l'échelle de grands territoires, ouvre aux agences des champs d'intervention prometteurs.

Patrice DUNY présente, au nom des 6 agences associées dans l'exercice (Caen, Le Havre, Rouen, APUR-Paris, IAU-IdF, Seine Aval) le travail collectif mené pour accompagner et éclairer le projet Paris/Seine/Normandie (PSN), diaporama joint.

Ce projet est issu des propositions de Antoine GRUMBACH pour un développement de la région parisienne le long de la Seine et d'un axe Paris/Rouen/Le Havre. Un Colloque de lancement s'est tenu sur ces bases au Havre en mai 2010. Le projet s'est ensuite s'élargi à l'ensemble de la vallée de la Seine et à la Basse Normandie autour un projet de ligne ferrée à grande vitesse (LGV) à deux branches, l'une vers Rouen et Le Havre, l'autre vers Caen.

Les 6 agences ont été missionnées par les autorités locales et l'État pour préparer un cadrage du territoire traitant de l'économie, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du tourisme, de la culture, du patrimoine et des paysages, des transports et de la mobilité. Ce travail collectif a été diffusé à l'occasion d'un Colloque tenu à Rouen en mai 2011. Un troisième Colloque est prévu à Paris à l'automne 2012, lorsque d'éventuelles décisions auront été proses concernant les réseaux d'infrastructures, et notamment le projet de LGV.

Dominique DHERVILLEZ (le Havre) indique que ce travail a été effectué en liaison avec les services des collectivités mais que les agences ont joué un rôle moteur pour alimenter les réflexions des élus. Les régions se sont peu impliquées dans ce projet qui les concerne pourtant directement et dont la nouvelle ligne ferrée est l'élément clé. L'avancement du projet est tributaire des rythmes politiques.

L'effort principal a porté sur le projet, indépendamment des préalables institutionnels qui en assureront la mise en œuvre.

Laurent MORENO (Rouen) insiste sur le « timing » serré de la production des agences qui a du et su s'adapter aux contraintes de l'exercice et notamment à l'échéance du second colloque de Rouen (mai 2011).

Jean Baptiste RIGAL (Seine Aval) a apprécié de participer à un exercice qui oblige à voir au delà des limites du territoire de l'agence et à écarter un peu la tête du paysage parisien. La commande locale, inexistante au départ, est en train de se structurer, notamment avec le département des Yvelines.

François DUGÉNY (IAU IdF) estime que ce projet, auquel la région Ile de France n'a pas été suffisamment associée, aurait pu être davantage anticipé. Il évoque la relation complexe entre la gouvernance du projet, assurée par trois villes (ou

communautés), et l'ingénierie assurée par les six agences.

Francis ROL TANGUY (APUR) indique que l'État a apporté un petit financement aux agences pour réaliser ce travail (20 000 € par agence). Il soulève certaines difficultés de l'exercice liées à l'absence de moyens communs en matière de cartographie notamment. Il ajoute que la question importante sera celle du renouvellement de la commande après la décision LGV.

Patrice DUNY estime que cet exercice a permis une expression commune des Bas Normands et que l'agence de Caen a joué un rôle important dans cette prise de conscience.

Le débat qui suit fait émerger les remarques suivantes :

Au delà de la mise en commun des moyens des agences sur un projet partagé de très grande échelle, une question du fond doit se poser. Est-il bien raisonnable de promouvoir un projet de LGV dont chacun sait qu'il n'est pas finançable dans le contexte actuel ?

La liaison PSN est privilégiée dans le projet des 6 agences alors qu'elle n'est qu'un des cadres possibles de solidarité territoriale. D'autres échelles sont envisageables comme le Bassin parisien ou le réseau des villes cathédrales.

Comment les agences envisagent-elles de structurer de manière pérenne leur coopération au delà du projet actuel ?

Cet exemple de travail collectif est un bon exemple des coopérations que les agence doivent d'efforcer de nouer entre elles pour renforcer leur légitimité et leur visibilité.

En réponse aux questions sur la pertinence du projet, Francis ROL TANGUY indique que celui-ci, dans sa partie francilienne, est tout la fois très nécessaire et financièrement faisable. Il indique que le projet devra être décomposée en plusieurs phases.

Les pôles métropolitains

Une démarche a récemment été lancée par les associations nationales d'élus afin d'accompagner la mise en place des « pôles métropolitains » proposés par la loi de réforme territoriale. La FNAU participe activement à cette initiative qui est stratégique pour le réseau et autour de laquelle toutes les agences doivent se

mobiliser.

Nicolas TERRASSIER présente le projet de pôle métropolitain "Nantes – Saint Nazaire" et en rappelle l'histoire. Organisé au départ comme un Club d'élus, cette instance a ensuite accueilli les responsables portuaires et les acteurs économiques de l'estuaire. Le SCoT a marqué un jalon important et la mobilisation du public autour de ce « grand territoire » s'est notamment faite par le canal d'une conférence métropolitaine, d'une Biennale de l'estuaire… Le syndicat actuel de SCoT va devenir « pôle métropolitain » avec les deux agences de Nantes et de Saint-Nazaire comme force d'ingénierie. La participation au « pôle métropolitain se fera sur la base du volontariat, en fonction des domaines abordés : logistique, recherche, commerce, enseignement supérieur, culture… Il n'y aura pas de transfert autoritaire de compétences des collectivités au profit du pôle.

Jean Marc MESQUIDA présente le « pôle métropolitain » toulousain qui va organiser la coopération entre le Grand Toulouse et les villes moyennes périphériques comme Albi, Montauban… À la suite d'un séminaire de restitution du « Projet Grand Toulouse », organisé en mars 2011 avec les villes moyennes de la métropole toulousaine, la décision a été prise en juin 2011 de lancer une mission exploratoire pour la création d'un « pôle métropolitain ». Cette mission a été confiée à l'agence qui vient de recruter un expert pour la mener à bien. Une « conférence métropolitaine » va être installée et le Syndicat mixte de « pôle métropolitain » devrait être créé à la fin 2012. Le Comité de pilotage de le « conférence métropolitaine » vient d'être mis en place. La participation active de l'agence à ce projet amènera probablement à élargir la zone d'études de l'agence et à modifier son nom.

Pierre TRIDON et Sophie PURON présentent le projet de pôle métropolitain du G8 champenois. La création de ce pôle est née de la prise de conscience du déséquilibre dont souffrent les territoires de l'est du Bassin parisien. Une association a été créée en janvier 2010 et 5 commissions fonctionnent actuellement : économie, déplacements, patrimoine et culture, enseignement supérieur, environnement… Les agences de Reims et de Châlons-en-Champagne assurent l'animation technique de ces commissions. Un premier état des lieux sur la culture a été dressé. Les universités de Champagne Ardennes et de Picardie se sont rencontrées…

Michel ROUGET présente le projet de pôle métropolitain bisontin qui rassemble 800 communes et 600 000 habitants. L'agence de Besançon réalise avec les services du grand Besançon la mission de

préfiguration de cette nouvelle entité. L'agence va produire des éléments de connaissance sur le territoire, des contributions thématiques et elle va participer à l'animation de réseaux d'acteurs. Le projet doit être arrêté fin 2011 pour une création durant le premier semestre 2012. L'ingénierie du pôle sera assurée par l'agence.

Gérard BLANC présente le projet de « pôle métropolitain de la Côte d'Opale » qui est né en mai 2011 à Dunkerque à l'occasion des assises du littoral. Le pôle reprendra les contours et les missions du Syndicat mixte de la Côte d'Opale, ce qui pose le problème du rôle futur de la région et des départements qui ne peuvent adhérer au syndicat « fermé » du « pôle métropolitain ». Le choix des sujets traités se fait par consensus : université, économie, activités portuaires… Les agences de Dunkerque, Saint Omer et Boulogne ont été missionnées pour assurer l'animation de la démarche. Elles vont notamment s'intéresser à un Inter-SCoT, au schéma d'aménagement du territoire.

Franck MÉRELLE souligne la place déterminante des agences dans les réflexions en cours, et le chantier prioritaire que constitue pour elles l'Inter-SCoT.

Nathalie LOUET évoque le projet de pôle métropolitain en cours d'études autour de Nîmes et l'implication de l'agence dans les réflexions sur ce projet.

Brigitte BARIOL fait le point sur les démarches entreprises par les associations nationales d'élus au printemps 2011 pour mettre en place un réseau des « pôles métropolitains ». Une réunion s'est tenue à cette fin en juillet à l'AMF à laquelle a participé la DATAR et la DGCL. La décision a été prise à cette occasion de mettre en place des groupes de travail thématiques sur l'enseignement supérieur et la recherche, les déplacements et l'aménagement, la santé et la culture. Un GT juridique assurera le suivi et l'expertise des formules institutionnelles retenues par les différents « pôles métropolitains ».

La FNAU animera avec le GART le GT « déplacements » et elle assurera avec ETD la mise en place et la gestion d'un site Internet dédié sur les « pôles métropolitains »: actualités, actions en cours, recollement national. Le site accueillera une boîte à outils et une « hot line » permettra de répondre aux questions de porteurs de projets.

La DATAR mettra à la disposition du site sa documentation et ses différentes productions. La mise en place et le fonctionnement de ce site posent des problèmes de validation, d'accès (grand public et espace collaborateur), de financement. Le site devrait être opérationnel, au moins partiellement, pour le 15 décembre 2011 date d'un séminaire inter-associations sur les pôles organisé à l'AMF. La répartition des rôles entre ETD et la FNAU n'est pas encore complètement calée et la question se pose du niveau d'investissement du réseau dans ce projet.

Les réactions des directeurs sont positives. Il leur parait important d'être présent et actif dan la démarche qui vient de s'engager. Le positionnement de la FNAU au service de l'ingénierie des pôles métropolitains est une très bonne initiative… en restant toutefois attentif au risque d'instrumentalisation. La FNAU doit garder sa liberté d'expression.

Un groupe de travail est constitué au sein du Club des directeurs pour assurer le suivi et le pilotage de ce projet. Il réunit Brigitte BARIOL, Gérard BLANC, Jean Marc MESQUIDA, Nathalie LOUET, Anne PONS, Pascal VANACKER et Franck MÉRELLE.

Il se réunira le mercredi 28 juin à 10 H à la FNAU.

Vendredi matin 9 septembre 2011

Protocole avec l'État (MEDDTL)

Marcel BELLIOT présente le projet de protocole de coopération préparé avec le Ministère du Développement Durable (DGALN) dans le cadre d'un groupe ad hoc de directeurs associant Brigitte BARIOL, Dominique MUSSLIN, Pascale POUPINOT et Pascal VAN ACKER.

La préparation de ce protocole fait suite à la réunion tenue en mars 2011 entre Benoist APPARU et une délégation du Bureau de la FNAU conduite par Vincent FELTESSE. Le protocole identifie un certain nombre de thèmes, liés au Grenelle de l'environnement, sur lesquels les agences et la FNAU travailleront durant les trois prochaines années. Il actualise un document du même genre signé au

Havre en 2008 et il matérialisera l'engagement du Ministère à soutenir le réseau des agences pendant cette période. Il doit être officiellement paraphé à Paris en octobre à l'occasion de la XXXII° Rencontre de la FNAU ; probablement le 18 à l'ouverture avec Benoist APPARU.

Le débat qui suit fait apparaître les principales positions suivantes :

des inquiétudes sur la pérennité du financement de l'État et des avis contradictoires sur l'étendue des exigences de ce dernier, jugées excessives par certains

et très faibles par d'autres.

des observations de forme sur la rédaction du texte, eu égard aux compétences respectives de l'État et des collectivités en matière d'urbanisme

l'intérêt qu'il peut y avoir à mobiliser l'État local dont les capacités de financements peuvent être importantes et qui pourraient être davantage exploitées par les agences

l'intérêt de signer un document qui réaffirme la présence et le soutien de l'État dans les agences et qui permet de sécuriser le financement national du réseau sur le moyen terme

la réaffirmation, au travers du protocole, du caractère d'outil partenarial des agences et la mise en lumière de leur capacité à changer d'échelle et à faire de l'interterritorial,

le souci, exprimé dans le texte, de mobiliser les autres ministères et d'élargir le champ des interlocuteurs locaux "État" de agences.

En conclusion et sous réserve de quelques ajustements de rédaction, le protocole est jugé satisfaisant et la FNAU le transmettra dans les meilleurs délais à la DGALN pour accord final.

Marcel BELLIOT indique que la Bureau de la FNAU du 5 octobre, en sera saisi avant la signature officielle le 18 octobre à l'ouverture de la XXXII° Rencontre. Il diffusera par ailleurs dans les jours à venir un "mode d'emploi" sur le calcul de la subvention 2010 de l'État, communiqué à la FNAU par la DGALN le jour précédent.

Protocole avec la DATAR

Brigitte BARIOL fait le point sur les contacts pris avec la DATAR pour actualiser la convention de partenariat FNAU/DATAR signée en 2001, à l'époque où était lancée, avec le soutien de la DATAR, une action importante de développement du réseau. Plusieurs réunions se sont tenues entre juin et août entre la FNAU et la DATAR. Elles ont permis d'identifier les thèmes de travail suivants :

- les dynamiques métropolitaines et l'émergence des pôles métropolitains

- la préparation des contrats de projet

- l'alimentation de l'Observatoire des Territoires (dont la FNAU est membre) et notamment le travail sur l'observation transfrontalière

- les réflexions prospectives "Territoires 2040"

- les coopérations européennes et internationales.

- Le rôle des agences pour répondre aux besoins d'ingénierie des villes moyennes.

Ce programme de coopération ne suscite pas d'objection. Il est suggéré d'y rajouter la question des indicateurs de développement durable et d'y inclure les problématiques « ultra-marines ».

La question des crédits européens FEDER est évoquée par certains directeurs qui attirent l'attention sur les possibilités de financement offertes dans ce cadre au niveau des SGAR.

Marcel BELLIOT indique que l'objectif est de signer la convention FNAU/DATAR avant la fin de l'année.

Programme de la FNAU 2011/2012

Brigitte BARIOL présente le document d'orientation 2011/2012 qu'elle a préparé à partir de ses échanges avec Vincent FELTESSE et les directeurs. Ce document, qui n'est pas figé, sera débattu au prochain Bureau élargi de la FNAU, le 5 octobre 2011. Il a vocation à fixer la feuille de route du réseau pour l'année qui vient. Diffusé en réunion, il est organisé autour de plusieurs chapitres. Le premier identifie les actions suivantes :

mobiliser davantage les élus des agences et formaliser des accords de partenariat avec les grandes associations d'élus en profitant notamment de deux opportunités, le regroupement immobilier de la rue Joubert et la mise en place du réseau des pôles métropolitains

développer l'innovation et impliquer davantage les agences dans la recherche urbaine

construire des outils de mutualisation qui permettent de tirer le meilleur parti des travaux des agences

développer le partenariat avec les régions…

Parmi les mesures concrètes proposées, Brigitte BARIOL cite la désignation d'élus référents par grands thèmes ou dossiers, l'organisation de réunions de Bureau décentralisées et d'ateliers/voyages d'études à Bruxelles (Europe), à Bâle (les IBA), dans des territoires d'outre mer (Martinique).

Ces propositions recueillent des réactions positives, assorties de quelques observations ou suggestions parmi lesquelles :

- être attentif à ne pas "politiser" le regroupement immobilier de la rue Joubert
- étendre les coopérations aux associations

professionnelles d'urbanistes, françaises et européennes
- équiper les nouveaux locaux de matériel de visioconférence afin de faciliter les échanges et de permettre la participation de tous.
- mutualiser davantage les rencontres nationales des diverses associations d'élus
- mettre à la disposition des nouveaux directeurs, surtout quand ils ne sont pas issus du réseau, un « vade mecum » sur ce que sont les agences, leur spécificité et leurs principes de fonctionnement, afin de créer une culture commune entre directeurs et de faire évoluer les agences dans le même sens. Il est fait remarquer que ce document existe partiellement (Kit agences) et qu'il est disponible sur le site de la FNAU
- utiliser les « Bureaux décentralisés » pour appuyer les agences locales.
- prévoir des visites de terrain pour le président de la FNAU afin qu'il puisse mobiliser les élus et élargir le cercle de ceux qui s'impliquent dans les activités du réseau.

Brigitte BARIOL présente un second chapitre de propositions centré autour des partenariats et de la mobilisation des réseaux d'ingénierie avec lesquels la FNAU doit travailler. Elle cite, à titre d'exemple, le champ de la santé et de la ville, sujet émergent où les agences doivent se rapprocher des organisations compétentes (ARS, CHU…), des associations d'élus concernées, des services ministériels… Il faut mettre en réseau les informations, rechercher des partenariats et solliciter des financements. Un autre exemple peut être fourni par le champ universitaire. Plus que des solutions toutes faites, c'est la méthode et le processus qu'il faut promouvoir.

Le débat fait apparaître un large accord des directeurs avec cette orientation,

certains soulignent que l'ouverture de ces chantiers fournit l'occasion de mobiliser des élus et de les impliquer.

d'autres sujets possibles sont évoqués comme la ville numérique, le foncier, la ville et la démocratie,

Parmi les structures avec lesquelles les relations doivent être renforcées, sont évoquées la FN des SCoT, les CCI actuellement en pleine réorganisation (en agissant notamment au niveau des CRCI), l'INSEE, les grands réseaux privés de production de la ville…

Brigitte BARIOL évoque les autres propositions de la note. En l'absence de Jérôme GRANGE, président de la Commission FNAU/Communication, celles relatives à la communication seront débattues ultérieurement, D'autres sont développées, qui concernent l'observation territoriale en réseau et la construction progressive d'une « boîte à outils ». Un certain nombre d'observations sont faites sur ce chapitre :

L'innovation doit être centrale dans l'activité des agences : celles-ci doivent créer de la valeur en matière de recherche et produire des idées nouvelles : elles ne doivent pas se contenter de faire la même chose que les services techniques communautaires

Les agences doivent expliquer et aussi critiquer lorsque cela est nécessaire… La FNAU doit participer aux controverses sur la ville et ses positions doivent être fondées sur les travaux d'observation des agences.

Il faut davantage articuler les travaux des techniciens et les débats des élus du réseau et renforcer la relation entre les Clubs.

La boîte à outils doit couvrir les questions liées au statut des agences et à son fonctionnement comme entreprise

La question du logement est peu traitée à la FNAU alors que c'est une question cruciale qui intéresse tous les acteurs de la ville. La FNAU doit avoir quelque chose à dire et à proposer sur ce champ

Les modes de vie et le périurbain sont aussi des sujets que doivent traiter les agences

L'observation en général et l'observation territoriale en réseau sont des enjeux centraux pour les agences. Un Club spécialisé doit s'en occuper.

Brigitte BARIOL conclut cet échange en indiquant que le texte présenté ce jour va être amendé en fonction des observations recueillies et qu'il sera débattu au Bureau élargi de la FNAU du 5 octobre.

XXXII° Rencontre FNAU de Paris

Pascale THOMAS présente les dernières informations sur la XXXII° Rencontre. 220 personnes sont à ce jour inscrites. L'APUR s'est attaché les services de Arkanemedia pour assurer la communication autour de la Rencontre. Un premier point presse a été organisé le 6 septembre avec des retombées positives.

Marcel BELLIOT indique que a FNAU organisera de son côté, avec ses propres moyens, un point presse à l'issue du Bureau élargi de la FNAU du 5 octobre. Lors de ce point presse, consacré à l'actualité du réseau, il sera aussi question de la Rencontre. Le document

introductif a été diffusé il y a quelques jours en supplément de la revue Technicités. L'IAU-IDF diffusera à l'occasion de la Rencontre un numéro spécial des « Cahiers » consacré à l'ingénierie des projets.

Biennale européenne de Gênes

La 9ème Biennale des Villes et des urbanistes européens se tiendra à Gênes (Italie) du 14 au 17 septembre 2011 sous le titre « Gateways ». Un rapport FNAU sur les relations "Villes/Ports" a été préparé par le Club des Territoires Maritimes pour cette occasion. Il analyse les relations nouvelles qui se sont établies dans les 20 dernières années entre les ports et les villes portuaires, en France et à l'étranger. Ce travail remarquable sera présenté à Gênes dans le cadre d'un atelier.

Les relations entre les agences et les CCI

Viviane BEGOC présente les résultats de l'enquête qu'elle a lancée en juillet dernier pour mieux connaître les relations qui existent entre les agences d'urbanisme et les Chambres de Commerce et d'Industrie. Vingt cinq agences ont répondu au questionnaire de l'agence de Mulhouse. Il en ressort les principaux résultats suivants (voir dossier des directeurs).

Les financements alloués par les CCI aux agences sont très faibles (quelques milliers d'euros) sauf dans deux cas et notamment à Boulogne sur mer où la CCI (dont le président est aussi président de l'agence) verse une subvention annuelle de 160 000 €

Les thèmes sur lesquels travaillent ensemble les agences et les CCI sont le plus souvent le foncier, le développement commercial, les activités économiques, les transports et la logistique, la prospective S'agissant des perspectives, les agences insistent sur la nécessité d'innover dans le fonctionnement de réseau et de développer de nouveaux partenariats.

Le débat qui suit cette présentation fait apparaître les points suivants :

Dans certaines agences, le mode de financement des CCI fait naître un risque de requalification des conventions passées avec elles.

Les CCI apprécient en général leur participation aux agences dans le mesure où cela leur facilite des échanges avec les élus territoriaux

Certaines agences développent des coopérations avec les CCI sur le thème de l'enseignement supérieur, les CCI ayant deux rôles différents dans ce champ, celui d'opérateur et celui de représentant des milieux économiques.

Les CCI sont d'abord un lobby et leurs moyens techniques sont souvent limités. Les agences leur servent souvent d'ingénierie.

Les CCI gèrent une base de données intitulée "Baseco" qui fournit des informations assez riches sur les activités économiques du territoire.

En conclusion, il est proposé que Vincent FELTESSE rencontre le président de l'ACFCI qui rassemble toutes les CCI.

Séminaire de rentrée de 2012

Joëlle TAILLAMÉ confirme l'invitation adressée l'an passé à Évry pour l'organisation du séminaire de rentrée 2012. Elle ajoute deux précisions

la première concerne le moment. Septembre est la période des cyclones et décembre serait plus approprié…

il faudra "mettre de l'épaisseur" à cette rencontre en y associant un séminaire ou un atelier qui permettront un travail collectif sur un thème à déterminer (le patrimoine ?) et des échanges entre élus ultramarins et métropolitains.

Cette proposition sera rediscutée avec Brigitte BARIOL dans le cadre du programme de travail de la FNAU en 2012.

Film FNAU

Un film sur les agences et la FNAU, réalisé à partir d'interviews d'élus et de techniciens du réseau, a été réalisé à la suite de la Rencontre FNAU de Rennes (2010). Il est édité sous deux versions : une version longue de 7 minutes (actuellement accessible sur le site de la FNAU à la rubrique « actualités ») et une version courte (3 minutes), en cours de finalisation par TV Rennes. Ces deux vidéos sont à la disposition des agences pour leurs besoins de communication, sur Internet ou sur d'autres supports.

Déménagement de la FNAU

Les démarches entreprises par 6 associations d'élus (AMGVF, ADCF, ACUF, AMVBF, GART, FNAU) pour s'installer sur le même site dans des locaux partagés sont en bonne voie. Un accord a été trouvé avec le

propriétaire d'un immeuble de bureau situé rue Joubert, près de la gare Saint-Lazare. Un projet de bail est en préparation et un GIE va être constitué entre les 6 associations impliquées pour gérer cette installation collective. Le GIE aura un caractère technique et les associations y seront représentées par leurs directeurs. Le déménagement devrait intervenir à Pâques 2012.

Assises de l'énergie

Gérard BLANC signale l'organisation les 25, 26 et 27 janvier 2012 à Dunkerque des 13èmes assises de l'énergie. La FNAU fait partie du Comité de pilotage de cette manifestation qui se tient alternativement à Grenoble et à Dunkerque.

MARCEL BELLIOT

4 - BUDGET PRÉVISIONNEL 2011
(RAPPEL)

BUDGET PRÉVISIONNEL 2011 (RECETTES)			
	BP 2011	BP 2010	RAPPEL RÉEL 2009
Subvention État DGALN	170 000 €	190 000 €	203 044 €
Subvention État Autre	- €	- €	7 500 €
Subvention Caen-Métropole	- €	100 500 €	160 000 €
Subvention Conseil Régional	45 000 €	45 000 €	45 000 €
Total subventions d'exploitation	**215 000 €**	**335 500 €**	**415 544 €**
Cotisations	**526 951 €**	**374 270 €**	**364 617 €**
Études vendues	**- €**	**- €**	**- €**
Transferts de charges	**11 200 €**	**11 200 €**	**10 760 €**
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**753 151 €**	**720 970 €**	**790 920 €**
Produits financiers	**3 599 €**	**10 030 €**	**3 521 €**
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	**9 250 €**	**- €**	**1 025 €**
TOTAL DES PRODUITS	**766 000 €**	**731 000 €**	**795 466 €**

BUDGET PRÉVISIONNEL 2011 (DÉPENSES)			
	BP 2011	BP 2010	RAPPEL RÉEL 2009
Achats non stockés	**21 400 €**	**18 900 €**	**20 973 €**
Services extérieurs	**132 350 €**	**119 300 €**	**142 640 €**
Impôts, taxes et assimilés	40 500 €	36 900 €	38 794 €
Salaires bruts	373 000 €	365 000 €	352 266 €
Rembours TC +IJ	1 400 €		1 378 €
indemnités stagiaires	2 000 €	2 500 €	1 782 €
provisions congés et RTT	4 000 €	4 000 €	3 944 €
Charges sociales	181 950 €	175 300 €	172 021 €
Total salaires, charges et taxes	**602 850 €**	**583 700 €**	**570 185 €**
Dotation aux amortissements	**9 400 €**	**9 000 €**	**24 273 €**
Autres charges	**- €**	**- €**	**- €**
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**766 000 €**	**730 900 €**	**758 071 €**
Charges financières	**- €**	**100 €**	**- €**
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	**- €**	**- €**	**2 019 €**
TOTAL DES DÉPENSES	**766 000 €**	**731 000 €**	**760 090 €**

Crédits illustrations :
©AUCAME

Directeur de la publication : Patrice DUNY
Réalisation et mise en page : ©AUCAME 2012

Agence d'études d'Urbanisme de Caen-Métropole
10 Rue du Chanoine Xavier de Saint-Pol - 14 000 CAEN
Tel : 02 31 86 94 00 - Fax : 02 31 39 88 83
contact@aucame.fr
www.aucame.fr